MUSEUM HELVETICUM
Vol. 5 1948 Fasc. 3

Cynthia ou la carrière contrariée

Essai sur la condition sociale des poètes latins

Par *Denis van Berchem*

Autour de l'an 29 avant J.-C.[1], les boîtes des libraires romains s'enrichirent d'un nouveau recueil de vers. L'auteur, S. Propertius, n'était pas connu du grand public. Le titre grec du volume, *Monobiblos*, donnait à entendre qu'ayant exprimé une fois pour toutes son amour et son tourment, le poète, à peine révélé, ne songeait plus qu'à s'effacer dans le silence de l'oubli et de la mort[2]. L'ouvrage se vendit, et le nom de Cynthia fut bientôt aussi populaire que ceux de Lesbie ou de Lycoris[3]. On n'avait pas encore entendu prononcer celui de Délie, et cette priorité du Monobiblos sur le premier livre de Tibulle, bientôt oubliée des contemporains eux-mêmes[4], n'a guère retenu l'attention des critiques modernes, habitués à considérer l'œuvre des quatre élégiaques romains dans l'ordre où les a classés Ovide. Et cependant, pour nous qui, des quatre livres de Cornélius Gallus, n'avons retenu qu'un seul vers, le Monobiblos de Properce se trouve être le premier recueil homogène d'élégies latines qui ait été conservé. A ce titre, il offre, nous semble-t-il, un intérêt particulier.

La plupart des poèmes qu'il contient ont trait à la liaison de Properce avec Cynthia. Le poète y donne cours aux sentiments de félicité ou d'inquiétude, de tendresse ou d'amertume que lui inspire, au gré d'une humeur instable et d'un tempérament exigeant, une maîtresse tyrannique et coquette. S'il s'adresse à des amis, c'est pour les dissuader de se mettre en travers de son amour, ou pour leur donner les conseils que lui suggère une expérience durement acquise. C'est à l'un de ces amis, Tullus, que Properce a fait l'hommage de son livre, en lui dédiant, en

[1] L'élégie II 31, qui relate la dédicace du temple d'Apollon Palatin, en octobre 28, donne pour le Monobiblos un *terminus ante quem*; le *terminus post quem* résulte de l'allusion de I 6 au proconsulat d'Asie de L. Volcacius Tullus, daté par une inscription de 30/29.

[2] C'est le titre donné au livre I par tous les manuscrits, sauf le *Neapolitanus*. Il figure chez Martial, *Epigr.* XIV 189. Pourquoi douter qu'il ait été imaginé par le poète lui-même? Il n'était concevable qu'aussi longtemps que l'œuvre de Properce n'a compté qu'un seul livre. Et son sens est évident: à lui seul, il exprime le pessimisme du recueil. Dans sa concision, il traduit la même idée que le distique final de l'élégie 12:

Mi neque amare aliam neque ab hac desistere fas est:
Cynthia prima fuit, Cynthia finis erit.

[3] Prop. II 24 sq.

[4] Ov., *Trist.* IV 10, 53 sq. (parlant de Tibulle):

Successor fuit hic tibi, Galle; Propertius illi;
quartus ab his serie temporis ipse fui.

Le triomphe de Messalla, évoqué par Tibulle I 7, ne nous permet pas de faire remonter la publication du livre de Délie à une date antérieure à sa célébration, en octobre 27.

plus des élégies 6 et 14, le premier et le dernier poème du recueil, ou, si l'on veut, la préface et l'envoi.

Dans ces élégies, les souvenirs littéraires sont nombreux; une critique attentive les fait découvrir jusque dans le choix des situations. Ainsi du ravissant épisode où le poète, rentrant tard au logis, un peu gris, surprend sa maîtresse endormie et, s'émerveillant de sa beauté, appréhende de la réveiller: ce n'est que la mise en œuvre d'un thème connu, qui reparaît dans une épigramme grecque de l'Anthologie Palatine[5]. Cet appareil emprunté, auquel achoppent les interprètes modernes, fait douter parfois de la sincérité de l'amour de Properce. L'incompréhension si souvent manifestée de nos jours à l'égard des auteurs anciens s'explique par les tendances opposées des deux époques. Epris d'individualisme, les modernes sont portés à juger de la sincérité d'une œuvre à l'originalité de la forme. Au contraire, les Anciens s'appliquaient à éliminer de leurs expériences ce qu'elles pouvaient avoir de trop personnel, pour donner à l'expression de leurs sentiments une valeur plus générale. Et c'est à cette obligatoire transposition que leur servaient les motifs, sans cesse repris et renouvelés, de la tradition littéraire. Si toutefois nous négligeons l'image non exempte de vanité que Properce donnera de lui-même dans ses livres ultérieurs, si nous lisons attentivement celles des élégies du Monobiblos qui, pour être adressées à des amis de chair et d'os, sont les moins suspectes de convention, si enfin nous replaçons dans le cadre de la société romaine les renseignements d'ordre autobiographique qu'elles contiennent, nous découvrirons dans ce premier recueil de vers le témoignage de la réalité et de la profondeur de la crise morale que traversa Properce, une fois parvenu à l'âge d'homme, et qui décida de son destin.

Tout d'abord la préface à Tullus:

1. «Cynthia, la première, m'a pris à son regard, pour mon malheur, moi qu'aucun désir n'avait encore atteint. Alors, ruinant mon assurance, l'Amour me fit baisser les yeux et, foulant ma tête à ses pieds, il pesa de tout son poids sur moi. J'en suis venu, à son école dégradante, à haïr les filles honnêtes et à vivre sans frein. Voilà toute une année déjà que cette passion me tient, et pourtant je dois souffrir d'avoir les dieux contre moi.

9. «Milanion a bien pu, Tullus, en ne reculant devant aucune épreuve, briser la résistance de la sauvage fille d'Iasos. Souvent, hors de lui, il errait dans les antres du Parthénius, il faisait sien le séjour des bêtes fauves. Et lorsque l'eut frappé la massue d'Hylée, sa blessure le fit gémir parmi les rochers de l'Arcadie. Ainsi réussit-il à vaincre la vierge rapide, si grand est en amour l'effet des prières et des bienfaits. Mais, dans mon cas, l'Amour est pauvre d'imagination et dépourvu de ressources; il ne retrouve même pas les chemins sur lesquels il en a dirigé tant d'autres.

---

[5] Prop. II 3 et *Anth. Pal.* V 275.

19. «Oh vous qui prétendez faire descendre la lune, et qui vous occupez d'accomplir, sur vos autels magiques, les rites propitiatoires, changez les sentiments de ma maîtresse, vous en avez l'occasion, et faites que son visage soit plus pâle encore que le mien. Alors je consentirai à croire que vous êtes capables, par vos incantations de sorcières[6], de détourner de leur cours et les astres et les fleuves.

27. «Et vous qui, bien tard, tentez de me faire revenir de mon égarement, amis, c'est à un cœur malade qu'il vous faut chercher remède. Je supporterai courageusement et le fer et les tourments du feu, si j'ai la liberté de dire ce que j'ai sur le cœur. Emmenez-moi, emmenez-moi sur les mers et dans les pays les plus reculés, où nulle femme ne retrouvera ma trace.

31. «Vous, demeurez, que le dieu a écoutés d'une oreille bienveillante, continues à jouir d'un amour serein et réciproque. C'est sur moi que Vénus s'acharne au long des nuits amères; pas un instant l'Amour ne me laisse en repos. Evitez, je vous le conseille, évitez ce mal; que chacun s'attache à l'objet de son amour, qu'il s'y tienne sans changement. Celui qui écoute mes conseils d'une oreille distraite, avec quelle douleur, hélas, il se rappellera un jour mes paroles.»

Properce est amoureux, mais d'un amour malheureux. Il n'espère plus en guérir et souhaite que son expérience, au moins, serve de leçon à ses semblables. Ainsi résumé, le contenu de l'élégie n'aurait rien d'insolite pour un poème destiné à introduire un recueil de vers érotiques. Ce qui, néanmoins, retient l'attention, c'est l'accent douloureux, le pessimisme du jeune auteur, qui ne trouve même pas un réconfort dans le sentiment de sa création poétique. Properce confesse être tombé si bas qu'il ne se plait plus désormais qu'à la compagnie de femmes légères et de courtisanes (*castas odisse puellas*)[7]. Et Cynthia ne pouvant décidément passer pour une *casta puella*, nous sommes bien obligés d'admettre que ce sont les dérèglements de sa maîtresse qui ont causé sa chute. Le poète cherche si peu à donner le change sur sa misère, qu'il se qualifie lui-même de *lapsus*. Une condamnation aussi catégorique de l'objet de son amour comme de sa propre conduite est paradoxale et sans précédent dans la préface d'un livre écrit à la gloire d'une femme et de l'amour. Nous serions en droit de nous en étonner, si nous n'avions à tenir compte d'un fait important: c'est que l'élégie initiale du Monobiblos a double destinataire; d'une part, le lecteur anonyme, à qui elle tient lieu d'avant-propos; d'autre part, Tullus. C'est dans la mesure où nous parviendrons à dégager de la brume qui l'enveloppe la silhouette morale de cet ami de Properce que s'expliquera le ton désabusé du poète. Rejoignons-les donc l'un et l'autre au sein de la société où ils se sont rencontrés et liés.

---

[6] *Cytaeines* (Hertzberg), de Cyta en Colchide, patrie de Médée, plutôt que *Cytinaeis*, de Cytina en Thessalie, conjecture que le rappel de III 24, 9–10 rendait bien séduisante. Cf. P. J. Enk, *Sex. Propertii elegiarum liber I (Monobiblos) cum prolegomenis* etc., 2 vol. (Leyde 1946).

[7] Vers 5, interprété depuis Lachmann comme II 24, 9, *quaerere viles*. Cf., outre le commentaire de Enk, celui de H. E. Butler et E. A. Barber, *The Elegies of Propertius* (Oxford 1933).

Ombrien, né probablement à Assise, Properce est fils de chevalier[8]. Il appartient par sa naissance à cette aristocratie municipale italienne où devaient se recruter en toujours plus grand nombre les cadres de la République finissante et du Haut-Empire. Bien qu'ayant perdu son père de bonne heure et subi des revers de fortune, il reçut, par les soins de sa mère, l'éducation traditionnelle qui préparait les fils de famille de ce temps aux diverses carrières que leur rang social leur ouvrait. La qualité de chevalier, pas plus que celle de sénateur, n'était théoriquement héréditaire. Toutefois, l'usage voulait que le fils de chevalier fît une carrière équestre, à moins que, franchissant le dernier échelon de la hiérarchie sociale, il ne devînt sénateur. Il avait donc le choix entre la vie d'homme d'affaires et le service de l'Etat, dans les emplois, civils ou militaires, réservés aux représentants de son ordre. Pour toutes ces activités, la formation de base était la même: une forte culture rhétorique et juridique, suivie d'un stage pratique, à Rome ou en province.

C'est pour acquérir cette formation que Properce fut envoyé, tout jeune, à Rome. Il dut s'y conformer au cycle habituel qui lui ferait prononcer, au forum, le moment venu, ses premières plaidoiries[9]. Mais ces années d'études étaient aussi, traditionnellement, des années de plaisir. Et les Romains les plus graves n'y voyaient pas d'inconvénient, aussi longtemps que les jeunes gens, observant une mesure dans leur dissipation, ne compromettaient pas les assises de leur fortune ou l'avenir de leur carrière[10].

Le Monobiblos nous offre l'écho des premières années que Properce vécut dans la capitale. A côté de la maîtresse du poète, nous y distinguons les amis dont il partageait la vie et les divertissements. Ponticus, qui s'essaye à l'épopée, et Bassus, auquel on devra des ïambes, compteront plus tard parmi les compagnons d'Ovide[11]. Ce sont vraisemblablement, comme ce dernier, des chevaliers, tandis que Gallus et Tullus sont issus de l'ordre sénatorial. Gallus, si intimément lié avec Properce, qu'il faisait de lui le confident et le témoin de ses exploits amoureux, est un *nobilis*[12], tandis que Tullus apparaît, dans l'élégie 6, comme le neveu de L. Volcacius Tullus, collègue d'Auguste au consulat de 33 et proconsul d'Asie en 30/29 av. J.-C.

L'amitié de Gallus semble avoir été surtout pour Properce celle d'un compagnon de parties de plaisir. Celle de Tullus dut avoir une signification plus profonde. Il n'est que de grouper les élégies exceptionnellement nombreuses qui lui sont adressées, pour voir le genre d'influence qu'il tentait d'exercer sur l'amant de Cynthia. Tullus était de ceux qui pensaient que l'attrait du plaisir ne devait pas détourner un jeune homme des voies qui mènent à l'aisance matérielle ou à la fortune poli-

---

[8] Bien que la *bulla aurea* qu'il portait comme enfant (IV 1, 131) n'en soit pas une preuve péremptoire, la chose ne fait de doute pour personne. Voir les arguments énoncés par Enk, op. cit., t. I, p. 6 et par Boyancé, dans Revue des études anciennes 48 (1946), p. 202.

[9] IV 1, 134.

[10] On relira les pages bien connues de Cic., *Pro Caelio* 12, 28 et 18, 42.

[11] *Trist.* IV 10, 47 sq.

[12] I 5, 23 sq. On ne le confondra donc ni avec Cornélius Gallus, ni avec Aelius Gallus, les deux premiers préfets d'Egypte, qui étaient chevaliers.

tique. L'élégie 14 semble bien répondre à quelque exhortation de cette nature. Sur un ton de bravade, Properce y développe le thème de la supériorité de l'amour sur la richesse et le luxe,

nam quis divitiis adverso gaudet Amore[13].

Mais Tullus fit mieux que de donner à Properce de bons conseils; il lui proposa de l'accompagner en Asie en mission officielle[14]. La coïncidence de ce voyage avec le proconsulat de L. Volcacius Tullus, oncle du premier, ne permet guère de douter qu'il se soit agi pour tous deux de servir dans la cohorte du gouverneur de la province[15]. C'était, en effet, dans la cohorte d'un haut dignitaire de la République que les jeunes gens se familiarisaient avec la pratique des affaires. Ce projet avait pour Properce le double avantage de l'engager dans une carrière honorable et de l'obliger à quitter Rome et à rompre avec Cynthia.

Cette perspective, précisément, l'empêcha d'accepter. Sa réponse, qui fait l'objet de l'élégie 6, est parfaitement explicite. Il proteste de son amitié pour Tullus, qui le lui ferait suivre jusqu'aux extrémités du monde. Mais il ne peut se résoudre à mettre fin à sa liaison, et sacrifiera plutôt à Cynthia les ambitions de son jeune âge:

Tu patrui meritas conare anteire secures
et vetera oblitis iura refer sociis:
nam tua non aetas umquam cessavit amori,
semper at armatae cura fuit patriae;
et tibi non umquam nostros puer iste labores
adferat et lacrimis omnia nota meis.
Me sine quem semper voluit fortuna iacere
hunc animam extremae reddere nequitiae.
Multi longinquo periere in amore libenter,
in quorum numero me quoque terra tegat.
Non ego sum laudi, non natus idoneus armis:
hanc me militiam fata subire volunt[16].

---

[13] I 14, 15; cf. Mimn., fr. I Bergk.

[14] I 6, 34, *accepti pars eris imperii.*

[15] L'objection de Domaszewski (Heidelberger Sitzungsberichte 1919, 2, p. 5), que Properce n'eût pas usé de l'expression *patrui anteire secures* si Tullus avait été subordonné au proconsul, ne nous semble pas fondée. Le ton familier de l'élégie, autant que le lien de parenté existant entre les deux personnages, dépouillait l'image de toute signification désobligeante. L'inconvenance n'eût pas été moins grande, si la mission du jeune Tullus avait été indépendante. Il est du reste peu concevable que, si Auguste avait tenu à soustraire à l'autorité du gouverneur le soin de restaurer les sanctuaires provinciaux pillés par Antoine, ainsi que l'imagine Domaszewski, il en eût chargé le propre neveu du proconsul, ce qui n'aurait pas manqué de créer une situation délicate.

[16] I 6, 19–30. La relation de cette élégie avec Tib. I 1 a fait l'objet d'un échange de vues entre F. Jacoby, dans Rhein. Museum 65 (1910) et R. Reitzenstein, dans Hermes 47 (1912). Pour l'interprétation de l'élégie tibullienne, on donnera sans doute raison à Reitzenstein. Mais il paraît difficile d'admettre, avec lui, qu'en écrivant les vers 53–58, Tibulle n'ait pas eu présents à l'esprit ceux de Properce. Même antithèse, dans les deux élégies, et même choix, de la part du poète, mais deux attitudes foncièrement différentes. Il ne suffit

La métaphore qui fournit à Properce, dans ce passage, les deux termes d'une savante antithèse a certes un long passé littéraire[17]. Mais en retraçant l'histoire du thème classique de la *militia Veneris*, il faudrait mettre en lumière le sens nouveau dont il se charge sous la plume d'un jeune Romain comme Properce. Car l'activité à laquelle il se dérobe, ce n'est pas le métier des armes si décrié au temps des auteurs hellénistiques, c'est, au sens large, le service de l'Etat, soit le seul service susceptible d'assurer, selon la conception romaine, la gloire et la survie dans la mémoire des hommes. Or l'œuvre entière du poète atteste son goût pour les honneurs et son besoin de célébrité. En négligeant l'occasion qui lui était offerte de se faire valoir, il lui semblait ne plus devoir être, aux yeux de ses concitoyens, qu'un raté[18]. Le pessimisme de cette sixième élégie fait écho à celui de la préface.

Si Tullus a tenu tant de place dans le cœur de Properce, c'est que ses reproches rejoignaient ceux de sa conscience. Il était le principal de ces amis qui, d'après la première élégie, s'appliquaient à faire entendre au poète un langage raisonnable. C'est lui encore, sans doute, qu'il faut reconnaître dans l'interlocuteur anonyme de l'élégie 12:

Quid mihi desidiae non cessas fingere crimen[19].

Et lorsque le poète, quelques années plus tard, mettant un point final à une liaison orageuse, écrira l'élégie III, 24, reprenant les termes mêmes qui figurent dans la préface du Monobiblos, il évoquera une dernière fois la vaine intervention des amis qui avaient partagé, à son égard, les espoirs déçus de ses proches[20].

Ainsi le sentiment qui prédomine dans le Monobiblos est-il celui d'un profond désenchantement. Mais, demandera-t-on, était-il justifié? Properce ne pouvait-il se satisfaire d'être poète? Il savait pourtant déjà que la poésie, en général, et même la poésie amoureuse, valait parfois à son auteur l'admiration et la gratitude du public[21]. A deux mille ans de distance, sa détermination ne nous paraît pas

---

pas, dans l'analyse d'un poème antique, d'identifier des thèmes rebattus et de les énumérer; il importe aussi de voir dans quel esprit ils ont été mis en œuvre. La vie de Tibulle offre, avec celle de Properce, une singulière analogie. Chevalier comme Properce, il semble avoir été élevé comme lui par sa mère. Mais la nonchalance de son tempérament contraste avec le feu de Properce. Revenu dégoûté de la guerre, il aspire à une vie oisive et obscure. Et lorsqu'il écrit

Non ego laudari curo, mea Delia; tecum
dum modo sim, quaeso segnis inersque vocer,

il prend avec intention le contrepied de Properce, dont les vers, fraîchement publiés, faisaient alors l'objet des conversations.

[17] A. Spies, *Militat omnis amans* (Diss. Tübingen 1930).

[18] Vers 25, *iacere*: Plaut., *Trin.* 664, *in occulto iacebis, cum te maxume clarum voles.* Cf. Ov., *Fast.* I 217, etc.

[19] I 12, 1. La *desidia* est avec l'*inertia*, la *nequitia*, la *segnitia*, un état propre à l'homme qui se dérobe à ses devoirs envers les siens et envers la cité. Cicéron (*Brut.* 2, 8) l'oppose à l'*otium moderatum et honestum*. On sait qu'Ovide, prenant lui aussi le contrepied de Properce, mais dans un autre sens que Tibulle, se fera gloire de sa *desidia* et de sa *nequitia* (*Am.* I 9, 31. II 1, 2 etc.).

[20] III 24, 9: *amici patrii*. Rappelons que l'élégie III 22 est, elle aussi, adressée à Tullus, qui paraît s'être attardé en Asie. L'éloge de l'Italie et de la vie matrimoniale qu'on y trouve s'accorde bien avec le caractère du personnage.

[21] Voir l'élégie I 7:

Tum me non humilem mirabere saepe poetam.

seulement honorable, mais aussi judicieuse: Tullus est oublié, alors que nous lisons encore Properce. Il va de soi, pour nous, qu'il devait être poète.

Les pages qui vont suivre feront voir qu'il n'en allait pas ainsi dans la Rome du Ier siècle av. J.-C. Un jeune homme, appartenant comme lui à l'un des deux ordres privilégiés de l'Etat, et sur lequel reposaient de hautes ambitions, ne pouvait sans scandale renoncer de propos délibéré à l'activité qui s'ouvrait à lui. Même de nos jours, un père fait habituellement grise mine au fils qui lui annonce son intention d'être romancier, peintre ou écrivain; il doute de sa réussite et se préoccupe de son avenir matériel. Les Romains n'ignoraient pas ce souci[22], mais leur principale objection procédait d'un préjugé social: passe-temps élégant, la poésie n'offrait pas, à leurs yeux, une carrière digne d'un fils de famille.

* * *

Si nous passons en revue les poètes latins, nous en découvrons, à l'époque républicaine, dans toutes les classes de la société. Mais, en y regardant de près, nous constaterons que les représentants des ordres supérieurs n'ont jamais été, ni voulu être, que des amateurs, tandis que les poètes professionnels, vivant de leur plume, se recrutaient dans les couches les plus humbles. Cette observation n'est pas entièrement neuve[23]. Ce qui, en revanche, mérite encore d'être mis en lumière c'est que la condition sociale des auteurs a déterminé, dans une large mesure, le caractère de leur production. Il suffit, pour s'en apercevoir, de reprendre les données biographiques accumulées sur leur compte par l'histoire littéraire.

Une convention commode, et qui n'est pas exempte de vérité, assigne pour point de départ à la littérature latine la représentation aux jeux romains de 240 des premiers drames de Livius Andronicus. Toutefois, ce ne fut vraisemblablement pas par là que ce Grec de Tarente avait commencé d'attirer l'attention. Esclave romanisé par l'affranchissement, il avait ouvert une école. Et comme l'explication des poètes servait alors de base à l'instruction, il s'était donné, en latin, l'indispensable instrument de travail en traduisant en vers saturniens l'Odyssée. Cet exploit devait le désigner au choix des édiles lorsque ceux-ci résolurent d'ajouter au programme habituel des jeux des représentations scéniques imitées des Grecs. Certains savants attribuent en outre à Livius Andronicus la composition du *carmen* chanté à Rome en 249, au cours d'une cérémonie propitiatoire ordonnée, selon un

---

[22] On connaît les admonestations du père d'Ovide, *Trist.* IV 10, 21:

Studium quid inutile temptas ?
Maeonides nullas ipse reliquit opes.

[23] Notre travail était achevé lorsque nous nous sommes aperçu que bon nombre des observations sur lesquelles nous allons étayer notre thèse figuraient déjà dans le mémoire de R. Till, *Die Anerkennung literarischen Schaffens in Rom*, dans Neue Jahrbücher für antike und deutsche Bildung 1940, p. 161 et suiv. Toutefois, faute d'avoir distingué la relation existant entre la condition sociale des poètes et le caractère de leur poésie, cet auteur a laissé échapper l'intérêt principal du sujet qu'il traitait.

rite nouveau, par les interprètes des livres sibyllins[24]. Cette hypothèse, qui a été combattue, séduit du moins l'esprit en faisant du même homme le créateur, à Rome, des principaux genres poétiques: épique, dramatique et lyrique. Quoi qu'il en soit du dernier, ce qu'il importe de souligner ici, c'est l'aspect éminemment utilitaire de cette triple production. Il s'agissait, pour Livius et ses émules, de répondre d'une part aux besoins de l'enseignement, d'autre part aux exigences croissantes du culte public. Principal intéressé, l'Etat se préoccupa de consolider l'existence de ces écrivains professionnels dont il utilisait désormais les services. Par analogie avec le *collegium tibicinum*, qui existait de longue date, il créa, en l'honneur de Livius Andronicus, nous dit-on[25], un *collegium scribarum et histrionum*, qui tenait séance dans le temple de Minerve sur l'Aventin. Qu'il ait ainsi associé, dans une seule corporation, auteurs et acteurs ne saurait surprendre, puisque le même personnage cumulait souvent les deux rôles. Mais on se souvient que l'acteur était, dans l'opinion et par la loi, frappé d'infamie; la constitution du *collegium* montre à quel point le métier d'écrivain était alors dépourvu de prestige. En dépit des honneurs qui, par la suite, ont pu être rendus individuellement à des auteurs de talent, la poésie ne s'est jamais, sous la République, entièrement relevée de cette tare originelle[26].

Le Calabrais Ennuis tint, comme Livius, une école. Il offre un second et très caractéristique exemple de ces artisans de poésie dont le métier se plie, indifféremment, aux genres les plus divers. Même, arrivé à Rome à l'époque où la haute société commence de subir l'attrait de l'hellénisme, il ajoute de nouvelles cordes à l'instrument. Il épouse les curiosités de ses protecteurs et flatte leur vanité. C'est une figure nouvelle à Rome que celle du poète qui accompagne un général à la guerre pour célébrer ses victoires. Cette domestication de la poésie, qui scandalise les esprits conservateurs[27], lui gagnera plus de faveur et d'intérêt, sans l'affranchir d'aucune des servitudes qui entravent encore son essor.

L'histoire du théâtre, qui se développe avec continuité sur près de deux siècles, éclaire mieux que tout autre l'origine sociale des auteurs et ses effets sur la nature de leur poésie. La tradition avait gardé le souvenir des difficultés matérielles

---

[24] L'hypothèse est de C. Cichorius, dans *Röm. Studien* (Leipzig 1922), p. 3; elle a été reprise et développée par K. Barwick, dans Philologus 88 (1930), p. 203 et par A. Klotz, dans *Livius und seine Vorgänger* (Leipzig 1941), p. 182; voir aussi M. Lenchantin, dans Athenæum N. S. 14 (1936), p. 36. On sait que Tite Live (XXVII 37, 5 sqq.) attribue à Livius le *carmen* de 207; mais le même auteur semble ailleurs (XXXI 12, 10) tenir Livius pour l'auteur d'un *carmen* plus ancien. La tradition antique souffre de confusions entre deux chronologies différentes, celle de Varron, qui a généralement prévalu, et celle d'Accius qui retarde, par rapport à l'autre, de 43 ans.

[25] Festus, p. 333 M. Cf. Kornemann, dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. *Collegium*, col. 397.

[26] Le remplacement de la notion de *merces* par celle d'*honorarium* a eu pour effet de rehausser la dignité de certains métiers, comme ceux de professeur ou d'écrivain. Il n'en reste pas moins que quiconque prétendait tirer de sa plume un profit matériel (*quaestus*) portait le poids du préjugé qui s'attachait aux *artes illiberales ac sordidae*. C'est dire que l'honorabilité du poète était fonction de sa condition et de son indépendance matérielle. Voir E. Cuq, dans Daremberg-Saglio, *Dict. des antiquités*, s. v. *Honorarium* et *Locatio operarum*; A. Bernard, *La rémunération des professions libérales en droit romain classique* (Paris 1936).

[27] Caton, d'après Cic., *Tusc.* I 1, 3 et Gell. XI 2, 5.

où Plaute s'était débattu et des métiers serviles qu'il avait exercés. Caecilius était un affranchi, Térence aussi, Accius, un fils d'affranchi. Et le fait qu'on ait dû quelques bonnes tragédies à un Jules César Strabon ne constitue même pas, à proprement parler, une exception: qu'on relise, en effet, chez Valère Maxime[28], le récit de l'anecdote qui méritait encore, cent ans plus tard, d'être rapportée, pour mesurer la distance établie par les contemporains entre ce haut personnage, amateur de théâtre, et la corporation des poètes de métier, qu'il honorait parfois d'une visite.

Ainsi tous ces poètes ont-ils dû composer un théâtre qui répondît aux vœux de leurs bailleurs de fonds. Les édiles qui payaient Plaute entendaient que ses pièces satisfissent le goût d'un public encore très populaire; de là, dans son œuvre, ces traits caractéristiques du tempérament italien: la farce, le mouvement scénique, l'imagination verbale, l'importance de la musique et du chant. On se plait, du reste, à imaginer ce qu'aurait donné un théâtre qui eût exploité avec suite cette veine-là. Mais les protecteurs de Térence n'y ont pas songé. Férus de comédie grecque, ils voulaient en retrouver en latin l'exact équivalent. Térence pouvait risquer des échecs à la scène, mais, en compensation, il lui fallait exprimer l'idéal littéraire de la toute puissante coterie qui le patronait[29]. La croissante hellénisation du théâtre romain, qui en résulta, devait rapidement étouffer son jaillissement naturel.

Naevius est peut-être l'esprit le plus original de la tradition dramatique romaine. Créateur de la tragédie prétexte, il émaille ses pièces d'allusions à l'actualité. Avec lui, le théâtre tend à devenir une tribune politique. Mais l'hostilité de quelques-unes des grandes familles qu'il avait attaquées mit promptement fin à cet essai d'émancipation. On souhaiterait connaître mieux sa vie et surtout son origine. Sur un mot d'Aulu-Gelle, on l'a longtemps donné pour Campanien; une thèse récente a dénoncé la fragilité de cette affirmation[30]. Il participa à la première guerre punique, mais nous ne savons si ce fut en qualité de légionnaire ou d'auxiliaire; dans le premier cas, il eût été citoyen de plein droit. Il serait important pour notre propos que l'auteur le plus indépendant du théâtre latin fût aussi le seul à être sorti d'une tribu romaine, mais il ne nous est pas possible d'en administrer la preuve.

La production de tous ces poètes a répondu, dans son ensemble, à des besoins

---

[28] III 7, 11: *Is* (Accius) *Iulio Caesari amplissimo et florentissimo viro in conlegium poetarum venienti numquam adsurrexit, non maiestatis eius immemor, sed quod in comparatione communium studiorum aliquanto se superiorem esse confideret. Quapropter insolentiae crimine caruit, quia ibi voluminum, non imaginum certamina exercebantur.*

[29] Les modernes ne sauront jamais exactement quelle a été la part des *homines nobiles* (*Ad.* 15) dans l'élaboration des pièces de Térence. Leur influence, qui seule importe, est indéniable. Ce qu'il convient de noter, c'est que le bruit de cette collaboration a trouvé d'autant plus facilement créance que des nobles comme Scipion et Laelius n'auraient pu alors, sans déchoir, publier sous leur nom des pièces dramatiques.

[30] Gell. I 24, 2, *epigramma Naevi plenum superbiae Campanae.* Cf. Th. De Graff, *Nœvian Studies* (New York 1931), p. 40, et J. Marouzeau, dans Revue des études latines 10 (1932), p. 260. L'intervention des tribuns de la plèbe pour le faire sortir de prison (Gell. III 3, 15) est le meilleur argument en faveur de son origine romaine.

pratiques. Ils ont donné aux maîtres d'école des livres de lecture, aux organisateurs de jeux, ces pièces dramatiques qui ne pouvaient plus désormais manquer au programme. Payés à la tâche, ils ont appliqué leur génie à transplanter sur le sol romain quelques-unes des plus précieuses essences de la culture hellénique. On leur a fait parfois un mérite d'avoir été puiser leur inspiration chez les classiques grecs, plutôt que chez les auteurs plus récents[31]. Mais il faut voir qu'en cela, ils ne faisaient qu'obéir aux préceptes des professeurs d'Alexandrie. Aristophane de Byzance et Aristarque avaient dressé la liste des auteurs scolaires; on sait que la littérature contemporaine en était exclue, ainsi que les lyriques lesbiens, à cause de leur caractère érotique. Ils avaient aussi formulé des règles pour le théâtre et pour les hymnes religieux, règles nécessairement déduites de l'examen des classiques. Les premiers poètes latins n'ont fait qu'imiter les auteurs recommandés. Ils ont écrit des épopées à l'exemple d'Homère, des tragédies à la façon d'Euripide, des comédies à celle de Ménandre. Œuvre impersonnelle, où les vues propres à l'auteur ne se manifestent que par accident, œuvre d'artisans préoccupés le plus souvent de ne heurter ni le sentiment populaire, ni la susceptibilité des grands.

Dans cette revue de l'ancienne poésie latine, nous avons omis le nom de Lucilius. Cet auteur offre avec tous ceux qui précèdent le plus parfait contraste, tant par son rang que par la nature de ses vers. Dans ses trente livres de satires, il accumulait, sans grand souci de composition, des souvenirs personnels et faisait part de son sentiment sur l'actualité politique, sociale ou littéraire, raillant ses contemporains avec un mordant qui a conféré à la satire son principal caractère. Rien d'équivalent chez les Grecs. Qui donc est ce novateur ?

Sa biographie offre nombre de points obscurs. Nous savons cependant qu'il appartenait à une famille distinguée. Son frère, sénateur, fut le grand-père de Pompée. Lui-même servit comme *eques* dans la guerre de Numance et se lia avec Scipion et Laelius. Il ne se mêla pas activement à la politique, se bornant à exprimer ses opinions avec véhémence dans ses poèmes. Nous avons maint témoignage sur sa grande fortune. Il est évident que son œuvre a été pour lui tout autre chose qu'un gagne-pain. Lui-même la qualifie de *ludus ac sermones*[32]. Dans ses loisirs de grand-propriétaire, il composait par passe-temps, et avec une visible nonchalance. Horace, qui s'inspirera de sa manière, lui reproche toutefois sa prolixité et le tour négligé de sa poésie. Il suffisait à Lucilius de se retrouver dans ses vers: il était à l'abri de la critique et pouvait se passer de la faveur du public. Il est donc clair que l'originalité et jusqu'aux défauts de sa production s'expliquent par l'indépendance matérielle et politique que lui valait sa condition sociale.

Satura quidem tota nostra est, dit Quintilien. Dans le même passage, il avait traité de l'élégie en ces termes: *elegeia quoque Graecos provocamus*[33]. Les quatre

[31] Voir en particulier la préface de A. Rostagni, *La letteratura di Roma repubblicana ed Augustea* (Istituto di Studi Romani XXIV).

[32] Vers 1039 (Marx). Le mot *satura* serait, étymologiquement, l'équivalent de *sermones*, d'après B. Snell, *Etrusco-Latina*, dans Studi italiani di filologia classica 17 (1940), p. 215.

[33] *Inst. orat.* X 1, 93; le *quoque* relie l'élégie à l'épopée.

élégiaques qu'il énumère, Tibulle, Properce, Ovide et Gallus, furent, comme Lucilius, des chevaliers. Il semble donc qu'à Rome la poésie amoureuse ait été, comme l'invective, l'apanage d'un milieu social déterminé. Pour le vérifier, il convient de remonter à ses débuts.

Nous devons à Cicéron et à Aulu-Gelle de posséder quelques-unes des plus anciennes épigrammes érotiques qui aient été composées à Rome[34]. Les thèmes n'en sont pas inédits; on y reconnaît entre autres des réminiscences de Callimaque et de Sappho[35]. Mais, tout en s'appliquant à reproduire le vocabulaire, les images et jusqu'au raffinement de la poésie alexandrine, les auteurs latins expriment leurs propres sentiments et dévoilent un peu de leur intimité. La personnalité de Porcius Licinus et de Valerius Aedituus demeure insaisissable, en dépit des hypothèses avancées sur leur compte[36]. Mais Q. Lutatius Catulus est un des hommes les plus en vue du monde romain: consul avec Marius en 102 et vainqueur des Cimbres en 101, orateur accompli, il nous est dépeint par Cicéron comme un des esprits les plus cultivés de son temps. Ainsi, vers la fin du IIe siècle, apparaît au sein de la haute société une poésie qui ne s'inspire plus de l'exemple des classiques grecs, mais de celui des poètes hellénistiques et contemporains, Callimaque, Théocrite, bientôt Méléagre, ainsi que des lyriques de Lesbos. Cette poésie est à l'exact opposé de la production antérieure parce que ses auteurs, écrivant pour leur seul plaisir, libérés de tout souci matériel et de tout règlement, ne jugeant pas inintéressant de se prendre eux-mêmes pour objet de leurs vers, vont tout naturellement emprunter leurs formules aux poètes dont l'esprit est le plus proche du leur et dont nous pouvons penser que, lisant et parlant indifféremment grec et latin, ils étaient nourris.

Cette intrusion dans la littérature de l'élément affectif et personnel, fût-ce sous la forme mineure de l'épigramme, devait nécessairement heurter un préjugé invétéré et choquer ceux qui pensaient qu'un Romain ne pouvait relâcher les plis de sa toge sans compromettre sa dignité. Cicéron ne déclarait-il pas que, quand il vivrait deux vies, il ne trouverait pas le temps de lire les poètes lyriques[37]. La poésie amoureuse n'en continua pas moins d'être cultivée et son histoire est jalonnée des noms de quelques-uns des plus éminents sénateurs de la République qui ne dédaignèrent pas de s'y livrer[38]. Il nous faut toutefois attendre la génération de Catulle, ou, comme l'aurait dit A. Thibaudet, la génération de «ceux qui avaient vingt ans lors de la conclusion du premier triumvirat», pour en découvrir le plein épanouissement. Ici, les noms se multiplient. On voudra bien observer qu'à l'exception du vénéré Valérius Caton, qui fut leur maître, tous ces auteurs appartiennent à l'un des deux ordres privilégiés de l'Etat, et qu'ils en assument les

[34] Cic., *de deor. nat.* I 28, 79; Gell. XIX 9, 10 sqq.
[35] Cf. Catulus, dans Gell., et Callimaque, *Anth. Pal.* XII 73; Valerius Aedituus, ibid., et Sappho, 2 (Diehl).
[36] R. Büttner, *Porcius Licinus und der literarische Kreis des Q. Lutatius Catulus* (Leipzig 1893); cf. A. Rostagni, op. cit.
[37] Sen., *Epist.* 49, 5.
[38] Plin., *Epist.* V 3, 2 sqq.

obligations. Ce fut en particulier le cas de Licinius Calvus, promis à une belle carrière, si la mort ne l'avait enlevé prématurément, d'Helvius Cinna, qui était tribun du peuple lorsqu'il fut tué, de Cornificius, que nous pouvons suivre dans les diverses provinces qu'il administra, jusqu'aux luttes du second triumvirat, où il perdit la vie. Catulle lui-même ne fait pas exception. Il peut sembler paradoxal de ranger le poète de Vérone dans la catégorie des «amateurs». Et pourtant, s'il s'est donné avec trop de fougue à ses plaisirs pour concevoir aucune ambition politique, quel but poursuivait-il en accompagnant en Bithynie, avec son ami Cinna, le propréteur Memmius, sinon d'accomplir le stage qui préludait obligatoirement à toute activité pratique[39] ? Tous ces jeunes gens appartiennent au même milieu social. Les plaintes qui leur échappent sur l'état de leur bourse ne doivent pas faire illusion[40]. Il n'y a que les fils de famille qui puissent s'endetter impunément. Et tous ont eu garde de paraître prendre leur poésie trop au sérieux, usant, pour la qualifier, de mots tels que *ludus*, *nugae* ou *ineptiae*.

Cette désinvolture allait, heureusement, de pair avec un extrême souci de perfection. Formés à l'école sévère de Valérius Caton[41], ils apportèrent une sorte de coquetterie non seulement à construire impeccablement des *versiculi* d'occasion, mais aussi à acclimater à Rome les divers types de poèmes pratiqués par leurs auteurs de prédilection, l'épithalame, l'élégie, l'épyllion de Sappho, Callimaque ou Euphorion. Le sérieux qu'ils mirent à cet effort leur permit d'accomplir une révolution littéraire, sans laquelle les plus beaux vers de Virgile n'auraient jamais été écrits.

On aurait tort toutefois de se les représenter peinant tout au long de leurs journées sur leur écritoire. Le *μέγα βιβλίον, μέγα κακόν* de Callimaque répond sans doute à une exigence esthétique; mais c'est aussi une formule idéale pour des jeunes gens aussi dispersés que ceux parmi lesquels se recrutait la nouvelle

---

[39] Plusieurs allusions, dans son œuvre, à cette équipée et aux déceptions qu'elle lui valut. Voir aussi le poème 28, où nous découvrons, dans la cohorte d'un gouverneur d'Espagne, une paire d'amis symétrique à celle de Catulle et Cinna.

[40] Cat. 13, 8, *plenus sacculus est araneorum*. Le père de Catulle, chez qui descendait Jules César lorsqu'il s'arrêtait à Vérone (Suet., *Iul.* 73) devait être le principal notable de la ville et possédait à coup sûr le cens équestre. On trouvera chez Properce et chez Tibulle des réflexions analogues sur l'exiguité de leur fortune: c'est un thème obligé de la poésie alexandrine: Pasquali, *Orazio lirico* (Florence 1920), p. 720.

[41] Il paraît avoir été, au moins momentanément, le maître à la mode: Suet., *Gramm.* 11. A son influence, il faut joindre celle des derniers représentants de la poésie hellénistique, comme Parthénius de Nicée.

[42] Les poètes de cette école, comme Catulle et Calvus, ont été souvent qualifiés de *docti* par leurs contemporains ou par leurs successeurs. Jamais, sauf à basse époque, cette épithète n'a été accolée aux noms de Virgile ou d'Horace. Est-ce à dire que ces derniers ont passé pour moins érudits? Sûrement pas. L'explication de ce phénomène, qu'on vérifiera aisément grâce aux relevés du *Thesaurus*, est qu'aux yeux de la société romaine, la science était l'attribut normal de gens qui faisaient métier de poésie, tandis que, chez des nobles ou des chevaliers, elle apparaissait comme un ornement digne d'être signalé. Il en allait de même de ces *doctae puellae* que leur goût des lettres et des arts distinguait du commun des courtisanes, dans le monde frivole où nos poètes allaient chercher leur maîtresse. Prop. II 13, 11 sq.:

> Me iuvet in gremio doctae legisse puellae
> auribus et puris scripta probasse mea.

école. On cite volontiers, le plus sérieusement du monde, l'exemple de Cinna qui mit neuf ans à composer la Smyrna. Ne nous laissons pas prendre au badinage de Catulle. Ce petit poème pouvait renfermer beaucoup de science, il n'en a pas moins été écrit, à ses heures de loisir, par un citoyen très occupé[42].

Cornélius Gallus était d'une dizaine d'années plus jeune que Catulle et ses amis. D'extraction modeste, il atteignit rapidement, à la faveur des guerres civiles, une position en vue. C'est lui qu'à la suite d'Ovide, nous considérons comme le créateur de l'élégie latine. On sait qu'à son sujet, deux thèses ont longtemps partagé les philologues. Les uns, inspirés par Leo[43], pensaient que Gallus avait trouvé le modèle de l'élégie dite subjective dans la poésie alexandrine; les autres, à l'exemple de Jacoby[44], y voyaient un développement original de l'épigramme gréco-latine. La récente mise au point de A. Day[45] nous dispense de reprendre tous les éléments d'un débat qui dure depuis plus de cinquante ans. Au cours de cette période, où, grâce aux trouvailles papyrologiques, on a vu se préciser, bribes après bribes, la physionomie de la poésie hellénistique, aucun document n'est venu confirmer l'existence, supposée par Leo, d'une élégie grecque comparable à celle des Romains. C'est toujours aux élégies narratives et mythologiques de Callimaque et de Philétas que se réfèrent, en de nombreux passages, Properce et Ovide. En démontrant la variété des sources de l'élégie latine, le philologue anglais nous met en garde contre tout excès de schématisme. Néanmoins, comme il serait peu conforme aux habitudes anciennes et, par suite, peu vraisemblable que Gallus ait créé de propos délibéré un type de poème nouveau, c'est bien, en définitive, du côté de l'épigramme qu'on ira chercher l'origine de l'élégie.

Nous voudrions faire valoir ici, à l'appui de cette opinion, deux arguments, dont le premier procède du thème général de notre étude, et dont le second nous est offert par l'élégie de l'examen de laquelle nous sommes partis. Observons tout d'abord que les quatre élégiaques appartiennent au même milieu social que la plupart des «néoteroi». C'est le milieu où nous avons vu naître et se développer une poésie personnelle et amoureuse. Properce avait si bien le sentiment de prolonger une tradition poétique, qu'il évoquait avec le nom de Gallus, ceux de Calvus et de Catulle, soulignant ainsi la permanence d'une seule et même inspiration[46]. Toutefois, Catulle n'a jamais été considéré, à proprement parler, comme un élégiaque. C'est que, pour chanter Lesbie comme pour flageller ses ennemis, il a usé de toutes sortes de mètres. La nouveauté du recueil de Gallus aurait consisté à n'être composé que de distiques élégiaques[47]. Cette différence de forme est probablement l'unique cause d'une classification dont nous avons hérité, comme de beaucoup d'autres, sans bien la comprendre.

[43] *Plautinische Forschungen* (Berlin 1895).
[44] *Zur Entstehung der römischen Elegie* dans Rhein. Museum 1905.
[45] *The Origins of Latin Love-Elegy* (Oxford 1938).
[46] II 25, 4. 34, 87 sqq.
[47] Rétrospectivement, l'existence de collections d'élégies peut avoir influé sur la composition, sûrement posthume, du recueil de Catulle, où nous trouvons les épigrammes en distiques arbitrairement séparées des autres épigrammes.

A la vraisemblance d'une continuité à la fois sociale et poétique, joignons maintenant l'indice que Properce lui-même a consigné dans le Monobiblos. On se souvient des images singulières par lesquelles s'ouvre l'élégie-préface adressée à Tullus. Elles n'appartiennent pas en propre à Properce, mais à Méléagre, chez qui elles occupent les deux premiers distiques d'une épigramme qui en compte trois[48]. On s'est étonné d'un emprunt qui, ne retenant de l'original qu'une illustration, et dédaignant la pointe qui lui donne un sens, fait à première vue l'effet d'une adaptation laborieuse, dont le ton douloureux du poète latin, contrastant avec la frivolité du Gadarénien, accuse encore la lourdeur[49]. Est-ce une maladresse, imputable à l'inexpérience d'un débutant ? La place éminente donnée par Properce à cette quasi-citation de Méléagre suggère bien plutôt une intention que quelques exemples empruntés à des poètes contemporains vont nous permettre de déceler.

Pénétrés de l'importance d'une stricte distinction des genres, les poètes latins s'entendaient à définir, par leurs premiers vers, celui de l'œuvre qu'ils composaient. Souvent, lorsqu'ils ne citaient pas le nom de l'auteur grec dont ils invoquaient l'autorité et dans la lignée duquel ils se rangeaient, s'appliquaient-ils à reproduire tel passage caractéristique, aisément identifiable. Et le public averti, qui les entendait ou les lisait, reconnaissait aussitôt l'allusion, et s'instituait, en quelque sorte, juge d'une compétition poétique. C'est ainsi que Virgile, au début de la IIIe Eglogue, traduit mot pour mot le premier vers d'une Idylle de Théocrite[50]. Le début de l'Enéide est calqué sur celui de l'Iliade[51]. De même Horace, en plusieurs de ses Odes, a-t-il commencé par répéter un vers d'Alcée ou d'Anacréon[52].

Properce n'a pas fait autre chose. Publiant le Monobiblos, il l'a mis sous le patronage, ou, si l'on veut, à l'enseigne de Méléagre. Conscient, au moins autant que ses critiques modernes, de l'effet de surprise que ne manqueraient pas de produire, dans son élégie dédicatoire, ces matériaux rapportés, il ne se souciait que d'en rendre la provenance plus visible. Cette référence à Méléagre est pour nous la meilleure preuve que Properce ne distinguait pas alors l'élégie de l'épigramme. Confondant sa production avec les *nugae* des générations précédentes, il n'imaginait pas encore appartenir à cette catégorie nouvelle de poètes «élégiaques», dont Ovide devait plus tard, à l'usage des philologues futurs, établir rétrospectivement la liste et vanter les mérites.

* * *

[48] *Anth. Pal.* XII 101.

[49] M. Rothstein, *Die Elegien des Sextus Propertius*, t. I (2e éd. Berlin 1920), p. 461: Mit dem engen Anschluß an das Epigramm des Meleager in den beiden ersten Distichen des ersten von ihm veröffentlichten Buches muß Properz einen besonderen Zweck verfolgt haben, den wir nicht mehr ermitteln können.

[50] Theocr. IV 1.

[51] H. Fuchs, dans Museum Helveticum 4 (1947), p. 191 et n. 114; ce qui n'exclut pas du tout, selon nous, l'authenticité des quatre vers de transition par lesquels Virgile, soucieux de marquer à la fois la continuité et les contrastes de son inspiration créatrice, a voulu relier l'Enéide à ses œuvres antérieures.

[52] Par exemple *Carm.* I 9. 18. 23. 27. 37.

Avec la première élégie du livre II, dédiée à Mécène, nous constatons que Properce a changé d'enseigne: à Méléagre, il a substitué Callimaque[53]. Le ton du poète est aussi tout différent; plus d'amertume, plus de douloureux regrets, mais un contentement, une sécurité fondée sur la certitude de la gloire à venir. Properce est désormais réconcilié avec lui-même. Que s'est-il passé ?

Ses interprètes modernes expliquent généralement ce changement de ton par la réussite du Monobiblos, qui aura valu à son auteur l'intérêt et les encouragements de Mécène, dont la maison lui est maintenant ouverte et auquel il adresse, ainsi qu'à Auguste, l'hommage de sa dévotion. Toutefois la lecture du premier livre laissait l'impression que les ambitions du jeune chevalier n'étaient pas exclusivement matérielles ni même littéraires. La fierté que respirent les livres suivants ne s'explique pas tant par un succès inespéré de librairie que par un phénomène plus général, dont Properce aura pris conscience à la faveur de ce succès.

Ce phénomène, c'est la place de choix reconnue au poète par la société augustéenne: résultat des efforts conjugués de quelques grands lettrés, pénétrés de la dignité d'un art susceptible d'exprimer l'idéal de leur génération, et des poètes eux-mêmes, qui ont su accorder leur voix à celle de la collectivité. On sait qu'il s'est traduit, dans le vocabulaire, par la réhabilitation du mot *vates*, appliqué au poète, dont il manifeste l'inspiration divine[54]. C'est un titre dont chacun, désormais, peut s'honorer, quelque haut placé qu'il soit dans la hiérarchie sociale. La fièvre poétique travaille les familles les plus authentiquement romaines; Horace s'amuse d'un engouement qui a eu raison des anciens préjugés:

> Romae dulce diu fuit et sollemne reclusa
> mane domo vigilare, clienti promere iura,
> cautos nominibus rectis expendere nummos,
> maiores audire, minori dicere per quae
> crescere res posset, minui damnosa libido.
> Mutavit mentem populus levis et calet uno
> scribendi studio: pueri patresque severi
> fronde comas vincti cenant et carmina dictant[55].

Un Asinius Pollion, un Valgius Rufus n'ont pas cru déchoir en se mesurant, l'un dans le poésie dramatique, l'autre, semble-t-il, dans l'épopée, avec des profession-

---

[53] II 1, 40: *angusto pectore Callimachus.*

[54] M. Runes, *Geschichte des Wortes vates*, dans Festschrift Kretschmer (1926), p. 202. Prenant l'expression à la lettre, Fr. Altheim, dans sa déjà classique *Römische Religionsgeschichte*, t. III (Berlin 1933), p. 67 et suiv., a prétendu démontrer historiquement le rôle prophétique joué par les principaux poètes du temps. On ne peut dire qu'il y soit parvenu; les exemples qu'il invoque prêtent à discussion et les textes qu'il sollicite se retournent contre sa thèse. Ainsi lorsqu'Horace, *Epist.* II 1, 126 sqq., caractérise l'activité du poète, ce n'est pas du tout une «Führerrolle» qu'il lui prête, mais, très exactement, le rôle utilitaire (*utilis urbi*) et subalterne de Livius Andronicus et de ses successeurs: il compose des livres à l'usage de la jeunesse et des prières pour le culte public.

[55] *Epist.* II 1, 103–110.

nels comme Varius et Virgile[56]. Et nul n'aurait plus songé à taxer Horace d'insolence parce qu'il associait les noms des uns et des autres dans une confraternelle égalité et leur décernait une même couronne[57].

Cette évolution faisait admirablement l'affaire de Properce. Personne mieux que lui ne prit au sérieux ce rôle de *vates*, qui offrait à son ambition insatisfaite une compensation bienvenue. Le succès du Monobiblos lui permettait d'espérer, sur le plan littéraire, une célébrité que n'entacherait plus une conception surannée du métier de poète. Mais encore fallait-il qu'il trouvât à sa poésie de nouveaux titres de noblesse. Méléagre était un trop petit seigneur pour qu'il se réclamât plus longtemps de ses épigrammes. L'histoire de l'élégie grecque lui offrait l'exemple d'un poète qui, à l'égal des plus grands, avait reçu son inspiration d'Apollon et des Muses: c'était le Callimaque des *Origines* et de la *Réponse aux Telchines*. Peu importait que la matière de l'Alexandrin différât sensiblement de la sienne. Callimaque était, avec Philétas, le maître indiscuté du distique élégiaque, du *mollis versus*. C'est eux dont Properce va relever les prétentions et imiter les attitudes,

Serta Philitaeis certet Romana corymbis
et Cyrenaeas urna ministret aquas[58].

Il est inutile de reproduire ici les nombreux vers dans lesquels Properce use, pour définir sa poésie, de fictions ou d'images empruntées à Callimaque. Notons seulement qu'il se donne pour le premier représentant d'une nouvelle école[59]. Gallus, avant lui, n'avait donc pas invoqué le patronage de Callimaque. Tibulle, qui ne cite nulle part le poète de Cyrène, ne paraît pas s'en soucier davantage. Seul Ovide, marchant sur les traces de Properce, avec lequel il était lié d'amitié, multiplie les références aux deux auteurs hellénistiques[60]. C'est l'artifice de cette filiation qui a jeté les philologues modernes dans les perplexités dont ils ont peine, aujourd'hui, à se dégager.

Les effets de l'adhésion de Properce à l'autorité de Callimaque n'ont pas été immédiatement sensibles. Le poète a continué de chanter Cynthia. Mais, au fur et à mesure que s'éteint le sentiment qui la fit naître, sa poésie devient plus im-

---

[56] La didascalie du Thyeste, miraculeusement conservée, nous fait connaître le montant des honoraires reçus par Varius pour sa pièce. Honoraires et cadeaux (Hor., *Epist.* II 1, 245 sq.) permettaient alors aux poètes d'accumuler des fortunes considérables. Celle de Virgile s'élevait, à sa mort, à près de dix millions de sesterces (Suet.-Donat. 13). Horace, qui, dans le désordre qui suivit la mort de César, s'était élevé une première fois, tout fils d'affranchi qu'il était, au rang de chevalier, dut à la faveur d'Auguste de retrouver une seconde fois, avec l'anneau d'or (*Serm.* II 7, 53), une fortune au moins équivalente au cens équestre.

[57] *Serm.* I 10, 40 sqq.; cf. ibid. 81 sqq., l'énumération des critiques dont il recherche le suffrage.

[58] IV 6, 2 sq., dans le pompeux début de l'élégie sur l'Apollon d'Actium, inspiré par l'Hymne à Apollon de Callimaque.

[59] Au début de la première élégie du Livre III, où il se représente en triomphateur, entraînant dans le sillage de ses roues la foule envieuse de ses rivaux.

[60] Il est significatif que les élégies d'Ovide qui ouvrent chacun des deux premiers livres d'*Amores* offrent des réminiscences de Prop. II 1; cf. R. Neumann, *Qua ratione Ovidius in Amoribus scribendis Propertii elegiis usus sit* (Göttingen 1919).

personnelle et littéraire[61]. Le pittoresque se substitue progressivement à l'effusion; le métier pallie les intermittences de la passion. C'est désormais à la vivacité de l'imagination, comme à l'éclat de certains vers, que l'élégie propertienne devra ses plus fortes séductions. Dans un visible effort pour élargir le champ de son inspiration et mettre son talent au service des idées chères à l'entourage d'Auguste, l'auteur fait une place toujours plus grande aux développements moraux et patriotiques. Il en vient enfin à concevoir le dessein dont la singulière élégie-préface du libre IV enregistre à la fois l'ampleur et le demi-échec: celui d'un recueil d'élégies exclusivement étiologiques, répondant au goût des contemporains pour l'histoire et les antiquités romaines, et qui fera de lui, Properce, pour les siècles à venir, le «Callimaque romain»[62].

S'il est vrai qu'il faille reconnaître Properce dans le poète élégiaque dont Horace ridiculise la suffisance[63], comment s'étonner qu'une ambition si naïvement affichée ait excité l'ire de l'auteur des Epîtres? La conscience qu'Horace avait des difficultés de son art faisait de lui l'ennemi de tout «amateurisme». L'élégie ne pouvait que lui être suspecte, en raison même de son histoire. Nous avons montré le rôle du facteur social dans le développement de la poésie latine; peut-être n'est-il pas étranger au jugement critique d'Horace. On admire à juste titre la simplicité avec laquelle le confident de Mécène parle de son origine:

> Nunc ad me redeo libertino patre natum,
> quem rodunt omnes libertino patre natum[64].

Il n'en reste pas moins que les préjugés de castes n'avaient pas entièrement désarmé et qu'il en a souffert. N'a-t-il pas écrit lui-même, à l'adresse d'un autre, ce vers dont le venin rejaillit curieusement sur son auteur:

> fortuna non mutat genus[65].

On conçoit qu'il ait supporté impatiemment des succès littéraires où il pouvait soupçonner que la faveur mondaine avait secondé l'effort de l'artiste. Il avait manifestement une dent contre les poètes-chevaliers:

> Qui nescit versus, tamen audet fingere. Quidni?
> liber et ingenuus, praesertim census equestrem
> summam nummorum vitioque remotus ab omni[66].

---

[61] Il vaut la peine de comparer à cet égard II 29 avec I 3. Les deux élégies ont presque même argument. Mais la première vise à nous donner de Cynthia endormie la vision qu'en eut le poète (v. 7); on la dira plus subjective, tandis que la seconde, qu'illustrerait maint tableautin alexandrin, fait du poète l'acteur d'une petite scène imaginaire, décrite du reste avec une exquise légèreté.

[62] IV 1, 57–70.

[63] *Epist.* II, 2, 90–101. Déjà ancienne, l'hypothèse nous semble rallier, par sa vraisemblance, la grande majorité des philologues modernes.

[64] *Serm.* I 6, 45 sq.

[65] *Epod.* 4, 6.

[66] *A. P.* 382 sqq.

Cet état d'esprit est peut-être la meilleure explication, non seulement de l'antipathie que lui inspire Properce, mais aussi du silence si remarquable qu'il observe à l'égard des «néoteroi».

Constatons pour terminer que si l'avènement d'Auguste a coïncidé avec l'avènement du poète dans la société romaine, et si l'état d'équilibre ainsi créé a favorisé l'éclosion des chefs-d'œuvre, les conditions nouvelles ont aussi précipité la décadence de la poésie latine. Nobles et chevaliers vont désormais se disputer les lauriers poétiques; les satisfactions que la vie publique ne leur réserve plus, c'est avec leur plume qu'ils les voudront conquérir. On verra un ministre composer des tragédies, un consul dicter les nombreux chants d'une épopée. Le prince lui-même se mêlera à la compétition. Dans les auditoires où se font les réputations, quelles chances s'offriront encore aux talents que ne recommandent ni le nom, ni la fortune, ni de puissantes protections? La convention mondaine faussera nécessairement le jeu de la critique et, soustraite à l'émulation des classes, la poésie latine se figera bientôt dans le formalisme de la haute société de l'Empire.

L'ombre d'Antoine et les débuts du principat
(à propos de commentaires perdus d'Horace)

Par *Jacques Schwartz*

Horace devint très vite un auteur scolaire[1]; dès lors, il fut l'objet de commentaires dont l'affligeante médiocrité des scholies qui subsistent[2] font regretter vivement la perte. Dans le naufrage du Bas-Empire, des fragments de ces commentaires ont pourtant été sauvés par nos scholiastes, mais il n'est pas possible de reconnaître avec sûreté le bien ancien. D'autre part, alors que le commentaire virgilien de Servius a été utilisé par des auteurs du début du moyen âge comme Isidore de Séville[3], il serait étonnant que les commentaires perdus d'Horace n'aient pas laissé, eux aussi, des traces chez des compilateurs tardifs. De fait, il se trouve que Jean de Salisbury[4] a conservé des restes d'un commentaire très ancien et très étoffé d'Horace dont nous préciserons la teneur et l'origine. Nous serons amenés ensuite à relever les traces qu'a laissées à basse époque, dans un domaine particulier et bien délimité, ce même commentaire mal interprété.

Dans la première épître du second livre, Horace traite, en gros, de la gloire que confèrent aux grands hommes les bons poètes[5]. Jean de Salisbury (Policraticus VIII 14, 768c et 769a) touche au même sujet[6]. Nous allons confronter les deux textes, en ajoutant des scholies qui précisent la similitude:

Jean de Salisbury:	Horace:
Cum ergo histriones, mimi, parasiti, et hujus modi ineptiae hominum, ni cui indice vita laudabilium, probent, nonne perspicuae desipientiae est illorum, ut quis fulgeat, aucupari favorem, qui sordibus obsiti sunt et quorum gratia nisi per turpia adquiriri potest ? Hujus modi	scriptores carmine foedo 236 splendida facta linunt*

* ... *mali poetae res splendidissimas obscurant sordibus ingenii sui* (Porph. ad v. 235–237). *Linunt Deturpant:* (Ps. Acron ad v. 237, in quibusdam codicibus).

---

[1] Sur l'utilisation scolaire d'Horace, cf. Juvénal, *Sat.* 7, 226/7.

[2] Les plus importantes sont celles de Porphyrion et du Pseudo-Acron, éditées respectivement par A. Holder et O. Keller.

[3] Cf. A. Schenk, *De Isidori Hispalensis de natura rerum libelli fontibus*, Iéna 1909, p. 54 sq., et P.-W., art. *Isidorus*, col. 2072. Les scholiastes de Germanicus et de Lucain furent également utilisés par Isidore (A. Schenk, o. c. 42 et 60).

[4] Né entre 1110 et 1120; mort en 1180, évêque de Chartres. Son Policraticus fut écrit en 1159. Cf. M. Manitius, *Geschichte der Lateinischen Literatur des Mittelalters*, III. Teil, p. 253 sq.

[5] *Epist.* II 1, 229–259.

[6] Le titre du chapitre est: «*Quod nihil ad gloriam fructuosius est laude et favore bonorum, et maxime scriptorum.*» Le texte est cité d'après l'éd. Webb, Oxford 1909; le dernier nombre de la référence est celui de l'éd. Migne, P. L. 199 (Joannes Saresberensis).

Jean de Salisbury:	Horace:
monstris hominum amplissimum patrimonium Pompeii et fere totius orbis opes contulit Marcus Antonius, et tamen eorum praeconiis non claresci[7], sed eo sordidior occurrit posteritati ...	poema 237 qui tam ridiculum tam care prodigus emit 238
Laudibus Caesareis plus Vergilius et Varus Lucanusque adjecerunt quam immensum illud aerarium quo urbem et orbem spoliavit.	... neque dedecorant tua 245 Munera quae multa dantis cum laude tulerunt 246 ... Vergilius Variusque poetae 247 nec magis ...| Quam ... 248/9

La scholie des vers 235–237 qui précise et rectifie l'image employée par Horace, est si proche de Jean de Salisbury qu'il faut leur supposer une source commune; or cette scholie qui a le mérite de ne pas être une paraphrase, peut raisonnablement être considérée comme un débris d'un commentaire plus étendu. Le lien qui unit nos deux textes est confirmé par la mention de Virgile et Var⟨i⟩us dans une comparaison (cf. *plus .. quam* et *nec magis . .quam*), à propos de louanges décernées à Auguste[8]. Il ressort donc de ce qui précède que Jean de Salisbury dépend (directement ou non) d'un commentaire abondant d'Horace.

Mais le texte de Jean de Salisbury dit beaucoup plus de choses qu'Horace et fait allusion à des faits qui ne sont guère connus et même peu croyables. Tandis que le début de ce texte reprend un passage qui le précède de peu (Policraticus VIII 12, 758a), la fin pourrait s'inspirer, quant à l'expression, d'un vers de Godefroy de Viterbe ou encore d'une notice de Cassiodore[9]. Pour le fond, comme données nouvelles et particulières à Jean de Salisbury restent les allusions à Antoine et au trésor qu'Auguste (plutôt que César) s'appropria.

Alors que plusieurs manuscrits des scholies soulignent (soit au v. 232 soit au v. 248) l'opposition entre Alexandre et Auguste sur le «plan poétique» (selon Horace, Alexandre n'a pas su choisir le chantre de sa gloire), il y a substitution de personne chez Jean de Salisbury: c'est Antoine qui n'a pas su choisir, bien qu'il ait, tout comme Alexandre, prodigué son argent. Cette substitution s'accompagne d'un glissement dans le rôle attribué à Auguste: alors qu'on admet qu'Horace parle de sommes d'argent données par Auguste en récompense[10], Jean de Salisbury

[7] Cf. *virorum|clarorum* ...(v. 249–250).

[8] *Caesareis* ne désigne qu'Auguste. La mention de Lucain qui ne vaut que pour Jules César a été ajoutée par un entraînement d'autant plus compréhensible qu'il est question de Pompée un peu plus haut. La confusion entre Quintilius Varus et L. Varius Rufus remonte à la plus haute époque; elle est constante chez les scholiastes d'Horace et de Virgile.

[9] Dans le *Speculum regum* de Godefroy de Viterbe (MGSS XXII, p. 66, ed. Pertz), il est question, à propos de Jules Cesar, de *urbis et orbis opes tollere sorte pari* et le texte même de Jean de Salisbury se ramènerait sans peine à un hexamètre; selon Cassiodore (*Chron. Min.* II, ed. Mommsen, p. 133) en 707 a. U. c. *Cesar ... aurum et argentum Romae de aerario sustulit.* Ces deux textes sur Jules César ont pu aussi entraîner la mention de Lucain qui parle longuement de cet *aerarium* dans la *Pharsale* (II, 144 sqq.).

[10] Les renseignements donnés par les scholiastes sur la générosité d'Auguste sont suspects pour des motifs que nous comptons exposer un jour. Les vers 245–247 sont, en réalité, ambigus (cf. ed. Doering, Oxford 1839, ad *Ep.* II 1, 246, sur la construction de *laude*): une lecture *dantes* au lieu de *dantis* au vers 246 a pu faire pencher la balance en faveur d'un don fait par les poètes et alors le *laude* d'Horace se retrouve exactement dans *laudibus* (que reçoit, et non: que donne Auguste).

prétend, en quelque sorte, que ce sont les poètes qui ont fait un don à Auguste, et à cette prétention il rattache une histoire de spoliation de trésor dont on ne peut rapprocher qu'un passage d'Isidore de Séville sur lequel nous aurons à revenir et qui dit que *omnis orbis aes reddere professus est rei publicae (Caesar Augustus)* (*Orig.* V 36, 4 et *De n. r.* VI 7).

Ainsi donc, aux considérations de «choix poétique», s'ajoutent chez Jean de Salisbury des considérations d'«honnêteté publique» qui sont associées d'une manière inattendue – mais indissoluble – aux précédentes. De plus, le personnage nouveau d'Antoine y est aussi inattendu à première vue et non moins difficilement séparable d'Auguste dans ce que Jean de Salisbury et Horace ont de commun. Il y a tout lieu de croire que Jean de Salisbury n'a pas cherché bien loin ces allusions si peu connues à Antoine et à Auguste. Mais avant d'expliquer comment elles ont pu se trouver dans la source immédiate, celle-là même dont nous avons montré les liens avec un vieux commentaire d'Horace, il convient d'exposer ce que nous savons par d'autres sur Antoine et Auguste à propos de faits qui auront pu motiver les allusions de Jean de Salisbury.

A la différence de Plutarque, Strabon contient des renseignements précieux, d'abord sur les goûts poétiques d'Antoine et ses générosités dans ce domaine. A propos d'Athénodore, le maître d'Octave-Auguste, il raconte une histoire qui s'est passée à Tarse et dans laquelle paraît un certain Boëthos[11], dont il dit qu'il était un «mauvais poète» qu'Antoine avait «enrichi, après avoir accueilli favorablement ... un poème écrit à l'occasion de la bataille de Philippes» et que ce même Boëthos, accusé de concussion, avait osé répliquer à Antoine: «Je t'ai chanté comme Homère a chanté Achille, Agamemnon et Ulysse» (Strab. XIV 5, 14; 674). Sans doute n'est-ce pas un cas isolé et les libéralités d'Antoine, protecteur des arts et des lettres, ont-elles plus d'une fois encore échu à des gens indignes[12].

Strabon nous cite aussi deux cas de pillages de temples d'Asie par Antoine (XIII 1, 28; 595 et XIV 1, 14; 637) et les deux fois, il précise qu'Auguste restitua[13]; dans le premier cas même, l'opposition des attitudes est frappante: *ὁ μὲν ἦρε ... ὁ δὲ θεοῖς ἀπέδωκε*, et révèle une querelle posthume entre Antoine et Auguste. Du vivant d'Antoine, ils avaient déjà dû, pour des motifs de propagande, se reprocher mutuellement des malhonnêtetés en matière de finances[14]. Même après Actium, les adversaires d'Auguste ne désarmèrent pas tout à fait, et c'est à cela que nous devons le chapitre 24 des *Res gestae divi Augusti*. Traitant des restitu-

---

[11] Sur le personnage, cf. P.-W., art. *Boethos* (N° 3), col. 601.

[12] Cf. entre autres, des libéralités à un cuisinier (Plut. *Ant.* 24) et à un musicien (Strabon XIV 1, 41; 648), tous deux, d'ailleurs, de Magnésie. Sur le poète Anser, favori d'Antoine, du vivant même de Cicéron, cf. P.-W., s. v. col. 2336, et l'*Onomasticon* de De-Vit, s. v. (p. 322).

[13] Cf. la restitution d'une statue d'Apollon que fit Auguste *admonitus in quiete* à un temple d'Ephèse (Plin. *N. H.* 34, 8, 58). Auguste vit-il en rêve Apollon ou Antoine?

[14] Cf. Plut. *Ant.* 16 .Noter les malversations de Munatius Plancus en Asie Mineure; critiquées par Antoine (Vell. Paterc. II 83), elles furent absoutes par Octave à qui Plancus se rallia (P.-W. *Munatius Plancus* [N° 30], col. 550).

tions et dons aux temples, Auguste y dit qu'il a restitué aux temples d'Asie ce qu'avait volé Antoine et mentionne ses dons à Apollon à la suite de la fonte de ses propres statues d'argent au nombre de quatre-vingt environ[15].

Or nous percevons ailleurs les traces d'une polémique à propos de ces statues. Suétone, dont on peut prouver qu'il a, au sujet de certains embellissements de Rome et grands travaux d'utilité publique, consulté sinon les *Res gestae* du moins un ouvrage qui s'y tenait parfois de très près[16], dit qu'Auguste fit avec ces statues des *aureas cortinas Apollini Palatino* (*Aug.* 52); ce qui ne représente pas grand'-chose. Dion Cassius (53, 22), parlant des mêmes statues, dit qu'Auguste les fit fondre et *ἐς νόμισμα κατέκοψε* et, au même endroit, il insiste, à propos de certains travaux urgents, sur une confusion entre les divers *θησαυροί* qu'Auguste gérait, dont le sien. Auguste se proposait donc dans son chapitre 24, de réfuter des imputations calomnieuses dont Dion Cassius se fera encore l'écho.

Ainsi, ce chapitre 24 se compose d'une allusion aux spoliations d'Antoine, et d'une autre, plus voilée, à une accusation de spoliation lancée contre Auguste; tel est aussi le thème d'une partie du texte de Jean de Salisbury. On peut dire dès maintenant que tout se passe comme si la source de Jean de Salisbury (et sans doute aussi le vieux commentaire d'Horace) dépendait[17] d'un historien qui avait sous les yeux les *Res gestae*[18]; à rapprocher Jean de Salisbury de Dion Cassius, il apparaît que cet historien n'était pas favorable à Auguste.

D'un autre côté, l'*Historia Pseudo-Isidoriana*, postérieure au XIe siècle[19], fait allusion, dans un texte fort abîmé, à un ramassage d'argent par *Octovianus* (sic) *Cesar* et à des travaux sur le Tibre[20]; elle emploie l'expression *laminis factis solvit* qui rappelle le texte précédent de Dion Cassius; de plus, Suétone (*Aug.* 30) en est proche quand il parle des travaux sur le Tibre. Or il se trouve que ce passage de l'*Historia Pseudo-Isidoriana* est lié au texte d'Isidore cité plus haut et que tous deux le sont à une littérature géographique qui semble être née au Bas-Empire. Etant donné que cette littérature, comme nous le verrons, a certains rapports avec les vers 251 et suivants d'Horace, le texte du Pseudo-Isidore contient à la fois des fragments du vieux commentaire et des développements tardifs de ce commentaire (en liaison avec une *descriptio* qu'Auguste avait ordonnée).

---

[15] (1) *In templis omnium civitatum provinciae Asiae victor ornamenta reposui, quae spoliatis templis is cum quo bellum gesseram privatim possederat.* (2) *Statuae meae pedestres et equestres et in quadrigeis argenteae steterunt in urbe XXC circiter, quas ipse sustuli exque ea pecunia dona aurea in aede Apollinis meo nomine et illorum qui mihi statuarum honorem habuerunt posui.*

[16] Cf. *Aug.* 30 et *Res gestae* 20, 5 pour *Arimino tenus* (cf. *Res gestae*, ed. Gagé, p. 37, n. 4); *Aug.* 52 et *Res gestae* 24, 2 pour *exque ea pecunia* et *exque iis*, et diverses similitudes d'expression entre *Aug.* 30 et *Res gestae* 20, 2; 20, 3; 21, 2.

[17] Ainsi que certains passages de Suétone.

[18] L'emploi au vers 251 de *res ... gestas* (relativement fréquent chez Horace) ne saurait avoir provoqué un recours au texte même des *Res gestae*.

[19] Ce texte (MGSS, *Chron. Min.* II p. 377sq.) ne nous est plus connu que par un manuscrit du XIIIe siècle (Codex Parisinus 6113); il est postérieur à une histoire de Landolf (vers l'an 1000) qu'il utilise en plus de divers ouvrages espagnols.

[20] *... proposuit edictum ... ad es coligendum et laminis factis solvit, et planiciem Tiberis ... applanavit ...* (o. c. 380).

Aussi, après avoir précisé les teneur, date et auteur du vieux commentaire et de l'ouvrage historique qui utilisa les *Res gestae*, s'agira-t-il d'expliquer comment a pu naître l'interprétation tardive qui renforça la légende de la *descriptio* et provoqua incidemment certaine étymologie bizarre de l'«era» espagnole[21].

Comment donc, à partir du texte d'Horace qui parle des goûts littéraires d'Auguste, un commentateur a-t-il été amené à parler de ceux d'Antoine, puis de l'honnêteté d'Auguste et d'Antoine ? Car c'est bien ce qui a dû se trouver dans le vieux commentaire, si nous admettons (et nous y sommes autorisés) que l'ensemble du passage de Jean de Salisbury est lié à l'ensemble du passage d'Horace.

Que le commentateur ait voulu illustrer les vers 235–237 qui sont d'une portée générale ou que, trouvant inutile ou même regrettable l'opposition d'Alexandre à Auguste, il ait préféré lui substituer un personnage plus approprié à la situation, le nom d'Antoine devait se présenter immédiatement à l'esprit[22] (et en même temps l'anecdote avec Boëthos pouvait être amenée par le *Boeotum* du vers 244 qui, de toutes manières, demandait un commentaire[23]). Les considérations sur l'honnêteté d'Auguste n'ont pu être appelées que par l'histoire de la fonte des statues qui trouve naturellement sa place au sujet du *per aenea signa* du vers 248. Quant au développement sur l'honnêteté d'Antoine, il vient d'un extrait élargi de l'historien qui suivit l'ordre des *Res gestae* et la mention d'Antoine dans le commentaire des vers 235–237 a levé les scrupules, s'il en fut, d'un commentateur diligent et, sans doute même, prolixe[24].

Cet historien est Cremutius Cordus, le seul des trois grands historiens cités par Quintilien (*Inst. Or.* X 1, 102–104) qui puisse entrer en ligne de compte, car Aufidius Bassus n'a pas écrit sur cette époque (les faits évoqués dans le vieux commentaire sont tous antérieurs à 20 a.C.) et nous ne savons pratiquement rien sur Servilius Nonnianus dont l'œuvre a dû disparaître tôt. Par contre, Suétone et Dion Cassius ont connu l'œuvre de Cremutius Cordus qui, selon Dion Cassius (57, 24), était, pour le moins, avare de louanges[25]. Vu l'utilisation des *Res gestae*, la publication de son œuvre se place entre 14 et 25 p. C., date de son suicide.

---

[21] Cette ère qui partait de l'an 38 a. C. n'apparaît que sous les rois wisigoths.

[22] Sur la prétention d'Antoine d'imiter Alexandre le Grand, cf. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit* I 1, 428.

[23] La glose de Porphyrion (*ad Ep.* I 5, 1) qui semble concerner le fondeur de bronze Boëthos (P.-W., N° 12) vient peut-être du vers 244, où elle a pu se rencontrer avec la scholie sur Euander citée plus bas. Sur la forme *Boeotum*, cf. les hésitations du *Thesaurus*, col. 2061 l. 17.

[24] Une scholie abîmée de Porphyrion et du Pseudo-Acron (*ad Serm.* I 3, 90) mêle au nom d'Antoine le ciseleur et modeleur Euander; il n'est pas impossible qu'elle ait figuré dans le commentaire d'Helenius Acron sur notre passage. Les mêmes scholiastes (*ad Art.* 357) parlent de Choerilus *poeta malus* (cf. *Ep.* II 1, 233) par qui Alexandre n'aimait pas être comparé à Achille (cf. la réplique de Boëthos citée plus haut).

[25] Le résumé de Zonaras (ed. Boissevain II p. 586), plus sec que l'extrait de Xiphilin, dit qu'on brûla les œuvres de Cremutius Cordus, «parce qu'il ne louangeait pas (César et Auguste)». Quintilien (*Inst. Orat.* X 1, 104) lui reconnaît une certaine liberté dans les propos; or il n'en lisait sans doute déjà plus qu'une édition écourtée. Malgré Dion Cassius (57, 24, 2) et Suétone (*Tib.* 61), il est peu probable que Cremutius ait encore lu à Auguste une partie de son ouvrage, ou bien il s'agit de morceaux prudemment choisis. Caligula fit répandre

L'*Expositio in Horatium*[26] qui précède les scholies du Pseudo-Acron, dit: *Commentati in illum sunt Porphyrio, Modestus et Helenius Acron; Acron omnibus melius.* Malgré la méfiance que suscite le Pseudo-Acron, nous pensons pouvoir mettre le vieux commentaire sous le nom d'Helenius Acron, qui semble avoir vécu sous les Antonins[27]: Une scholie de Perse (ad 2,56), concernant d'ailleurs la décoration du temple d'Apollon Palatin qui fut inauguré en 28. a. C.[28], se réclame de l'autorité d'Acron; les places primitives proposées pour cette scholie (empruntée, pense-t-on, au commentaire d'Horace), ne satisfont guère et on a d'autant moins lieu d'imaginer un rapport quelconque avec notre passage d'Horace[29] ou même avec Cremutius Cordus, que la garantie d'origine de la scholie de Perse paraît insuffisante.

Aussi vaut-il mieux, pour connaître le véritable Helenius Acron, s'en remettre au texte de Jean de Salisbury, qui permet d'affirmer le caractère historique et même anecdotique, du commentaire, sans que cela exclue toutefois l'existence conjointe d'une partie grammaticale. Ses développements abondants étaient sans doute précédés de lemmes assez éloignés les uns des autres, et il se pourrait, par exemple, qu'on ait passé directement du vers 235 au vers 248 (peut-être les difficultés grammaticales des vers 244 et 245sq. faisaient-elles l'objet de paragraphes spéciaux[30]).

Jean de Salisbury n'a plus eu sous les yeux le commentaire d'Helenius Acron. Cependant il ne semble pas qu'il faille supposer plus d'un intermédiaire entre eux deux; cet intermédiaire vécut vraisemblablement à la fin de la période antique; il s'intéressait particulièrement à la morale et cherchait ses arguments et ses exemples chez des auteurs de la bonne époque. L'allusion au «patrimoine de Pompée» vient de la seconde *Philippique* de Cicéron (26, 64–65)[31] ainsi que celles aux mimes que Jean de Salisbury avait déjà faite au chapitre 12 (*Philip.* II 27, 67). Comme, d'après l'*index auctorum* de l'édition Webb, Jean de Salisbury cite directement aucun passage des *Philippiques* ni, d'une manière très générale, les discours de Cicéron, la mention de Pompée vient, elle aussi, de l'intermédiaire que nous supposons.

---

l'ouvrage (Suét. *Cal.* 16) et ce fut peut-être une manifestation de sa haine pour Auguste (cf. Suét., *Cal.* 23) et accessoirement de son respect pour la mémoire de son aïeul Antoine (ibid.). Sur cet historien qui tomba victime de Séjan, cf. P.-W., s. v., col. 1703/4, et H. Peter, *Historicorum Romanorum Reliquiae*, t. II, Leipzig 1906, p. CXIII–CXV.

[26] Pseudo-Acron, ed. Keller I, p. 3 (Teubner).

[27] P.-W., art. *Helenius* (*Acron*), col. 2841. On doit éliminer Q. Terentius Scaurus, (P.-W. N° 30) puisque, de l'avis général, il n'y a rien de lui dans Porphyrion et dans le Pseudo-Acron.

[28] Cf. *Res gestae*, ed. Gagé, p. 108.

[29] Sur la localisation chez Horace de cette scholie, cf. l'art. *Helenius* (*Acron*) du P.-W.; on peut se demander dans ces conditions si le commentaire d'Helenius ne se limitait pas à quelques œuvres seulement d'Horace.

[30] Dans l'ignorance où nous sommes des sources de Strabon, il ne serait pas impossible que, pour l'épisode de Boëthos, Acron ait eu recours, par delà Cremutius et Strabon, à un ouvrage qui traitait des rapports d'Antoine avec les cités d'Asie (cf. les deux récits qui ont Magnésie pour théâtre); de toutes façons, la publication, après Strabon, d'une sorte de monographie d'Antoine paraît peu probable.

[31] Cf. aussi Florus II 18, 5. Polier. VIII 7, 732a a peut-être la même source que notre passage principal.

Or, parmi les auteurs perdus que lisait encore Jean de Salisbury se trouve Virius Nicomachus Flavianus[32], personnage des *Saturnales* de Macrobe et auteur d'un *De vestigiis philosophorum*[33]. Comme Flavianus est cité nommément cinq fois, dont deux fois en VIII 11 et deux autres fois en VIII 12, il y a tout lieu de voir en lui la source de notre passage de Jean de Salisbury et sans doute encore de bien d'autres[34]. Le titre de l'ouvrage et l'allusion à un célèbre conte milésien (VIII 11, 755a) montrent que Flavianus n'a pas puisé uniquement dans des écrits philosophiques; le caractère moralisant d'une grande partie de l'œuvre d'Horace devait suffire à ses yeux pour placer le poète parmi les philosophes. Il s'ensuit aussi que le véritable commentaire d'Helenius Acron existait encore à la fin du IVe siècle p. C.[35]

Avant de passer aux problèmes soulevés par la littérature géographique (ou cosmographique), il convient d'examiner, puisque l'ouvrage de Cremutius Cordus se présentait sous forme d'Annales[36], où pouvaient se trouver le passage sur les statues et la «discussion financière» évoquée par Dion Cassius. Ce dernier parle de la fonte à propos d'autres faits qu'il situe en 27 a. C. (53, 22), mais rien ne permet de dire que cette fonte est de la même année; Suétone (*Aug.* 52) employant l'expression *olim sibi positas* fait au contraire supposer un certain laps de temps entre l'érection de ces statues (après Actium ?) et leur disparition. Le présage qu'il était normal de tirer du heurt par la foudre de la statue du Panthéon en 22 a. C. (Dion Cassius 54, 1, 1) a pu être le prétexte officiel de la fonte[37]. Comme deux

[32] Né vers 334, il se tua en 394; il était resté païen et joua un rôle politique intermittent (cf. P.-W., *Flavianus* [N° 14] et Macr. *Saturn.* I 5, 13).

[33] Cf. Polier. II 26, 406b; ce titre est meilleur que celui cité en VIII 11, 749a (cf. C. Schaarschmidt, *Johannes Saresberensis nach Leben und Studien*, 1865, p. 107 n. 1).

[34] Cf. M. Manitius, o. c. 256.

[35] Les arguments mis en avant par P. Lehmann (*Pseudo-antike Literatur des Mittelalters*, Berlin 1927, p. 25–27) pour nier l'identité du Flavianus de Jean de Salisbury avec Virius Nicomachus Flavianus et voir en lui un auteur du moyen âge, tombent; il n'y a pas de doute que Jean de Salisbury a utilisé un auteur ancien perdu depuis (et cela contre la tendance de P. Lehmann qui, à cause du faux Cornelius Balbus et du douteux Catullus Parmensis cités par Jean de Salisbury, ne veut plus croire que le XIIe siècle ait encore lu des auteurs anciens que nous n'avons plus); aussi n'y a-t-il aucun motif pour ne pas attribuer notre passage de Jean de Salisbury à (Virius Nicomachus) Flavianus. Dans le Policraticus (VIII 7, 732a sq.), il y a des récits sur Antoine dont certains sont empruntés à Macrobe, tandis que les autres, selon Webb, *nec apud Macrobium leguntur nec stilo Macrobiano scripta mihi videntur; unde desumpserit Ioannes, adhuc nescio;* on peut songer ici encore à Flavianus. Toutefois, étant donné que Jean de Salisbury copie Macrobe à la lettre, on peut concilier les idées de P. Lehmann avec ce que nous avons démontré, en supposant que l'ouvrage de Flavianus avait été transcrit dans le style du moyen âge, avant que Jean de Salisbury n'y puise; les exagérations comme *fere totius orbis opes contulit* et *spoliavit* pourraient alors être imputées à cet intermédiaire.

[36] C'est le titre même que semble donner Tacite (*Ann.* IV 34), suivi par H. Peter, o. c. CXIV. Pourtant Dion Cassius parle d'une «*ἱστορία*» écrite *περὶ τῶν τῷ Αὐγούστῳ πραχθέντων* qui rend assez bien le latin *Res gestae divi Augusti;* de toutes façons, l'œuvre a dû se présenter sous une forme chronologique.

[37] Noter un rêve d'Antoine, du même ordre, chez Plutarque (*Ant.* 16) et le conseil de Mécène rapporté par Dion Cassius (52, 35, 3): «Emprunte donc ton éclat à tes bonnes œuvres et ne permet jamais qu'on t'élève des statues d'or ou même d'argent ... Que tes bienfaits t'en assurent, dans le cœur même des hommes, d'autres incorruptibles et immortelles» (trad. Gros). Ce discours, dans lequel Dion a certes mis beaucoup du sien, aurait été prononcé par Octave pendant son cinquième consulat, c.-à-d. en 29 a. C. (Dion Cassius 52,

mentions d'inondation par le Tibre précèdent celle de la foudre (Dion Cassius 53, 33, 5 et 54, 1, 1: respectivement en 23 et 22 a.C.) et que l'*Historia Pseudo-Isidoriana* mêle aux histoires d'*aes* des travaux sur le Tibre (cf. Suéton, *Aug.* 30: *alveum Tiberis laxavit et repurgavit*), la fonte de 22 a. C. a servi aussi à payer les travaux du Tibre.

Chez Suétone (*Aug.* 30) et chez Dion Cassius (53, 22, 1–2), autrement dit dans les passages déjà cités, il est question aussi de la réfection de la Via Flaminia qui est de 27 a. C. De plus, les ressemblances entre les *Res gestae* et Suétone au sujet des travaux paraissent se limiter sensiblement au dit chapitre 30 de Suétone[38], qui, ainsi, n'aurait pas la même source que le chapitre 29 sur les embellissements de Rome. La source immédiate de Suétone pour le chapitre 30 est donc probablement Cremutius Cordus qui devait citer parmi les travaux payés par la fonte des statues, la réfection de la Via Flaminia, vieille de cinq ans[39]. D'ailleurs, après la dédicace du temple d'Apollon Palatin qui est du 9 octobre 28 (*Res gestae*, ed. Gagé, p. 108), Auguste fit à ce même temple des *dona ex manubiis* (*Res gestae* 21, 2) et ensuite les *dona aurea* du chapitre 24, 2; il n'y a pas lieu de s'étonner si Auguste a distrait une part de ces derniers «dons» pour payer quelques travaux utiles[40].

Cette détermination de la date de la fonte a pour effet essentiel de détruire les liens chronologiques que les auteurs tardifs ont imaginés pour appuyer leur invraisemblable étymologie de l'*aera*[41]. L'*Historia Pseudo-Isidoriana* écrit: *Octovianus* (sic) *Cesar regnavit annis LVI et VI mensibus. Per septennium*[42] *totum orbem debellavit et quarto anno regni sui proposuit edictum per universum orbem ad es*

41, 3) alors qu'il songeait à rendre le pouvoir au sénat et au peuple (Dion Cassius 52, 1, 1). Or la date donnée en 52, 41, 3 est suspecte parce qu'elle se trouve déjà en 51, 20, 1; cette répétition est insolite et les discours d'Agrippa et de Mécène qui vont de 52, 2 à 52, 40 ne sont, en tout état de cause, pas en place. Suétone (*Aug.* 28) signale une seconde tentative de restitution du pouvoir, en 23 a. C. lors d'une maladie d'Auguste (Dion Cassius est d'ailleurs muet sur cette tentative). Nous serions tentés de voir un fond historique à ces discours, en les plaçant en 23 a. C.: le récit de la fonte aurait, chez Cremutius Cordus, suivi de près le conseil de Mécène et Helenius Acron aurait d'autant plus été tenté d'élargir son commentaire du vers 248 d'Horace; il est d'ailleurs possible qu'Horace lui-même ait déjà songé à cette fonte qui était récente quand il écrivit l'épître.

Il y a probablement aussi un lien avec le temple de Juppiter Tonans, inauguré le 1er septembre 22 à la suite d'un miracle survenu lors de l'expédition cantabrique (Suét. *Aug.* 29; *Res gestae*, ed. Gagé, p. 179). Sur la peur de la foudre et, en général, la croyance aux présages, cf. Suét. *Aug.* 90 sq.

[38] Auquel il faut rattacher une partie du chapitre 52 qui mentionne l'offre de dictature de 22 a. C. (cf. Dion Cassius 54, 1, 2–4) aussitôt après la fonte. Sur les rapports entre Suétone et les *Res gestae*, cf. l'éd. Gagé, p. 40 (et la n. 2): Suétone n'aurait-il pas, d'une manière générale, utilisé les *Res gestae* à travers Cremutius Cordus?

[39] On peut imaginer chez Cremutius Cordus, successivement: un discours de Mécène, la mention d'inondations, de foudre, de fonte de statues (avec une parenthèse sur l'utilisation des fonds ainsi obtenus) et le refus de la dictature; dans ce cas Dion lui devrait beaucoup pour tout ce qui concerne le règne d'Auguste (y compris peut-être les discours des livres 52 à 54).

[40] Dion Cassius 52, 22, 2–3 laisserait même entendre que, outre la Via Flaminia, d'autres réfections de routes furent peut-être payées avec l'argent de la fonte.

[41] Cf. le dictionnaire de Du Cange, art. *aera vel era* (p. 119) qui refuse de se prononcer sur l'étymologie et P.-W., art. *aera*, col. 611–613.

[42] Lire: *XII annos*, au lieu de: *VII annos* (= *septennium*).

colligendum ..., puis ... *hoc ante nativitatem domini nostri Ihesu Christi XXXVIII annis; ab illo tempore era dicta est aput omnes gentes.* Il ne faut pas songer à une quatrième année après Actium, ce qui nous mènerait à l'époque de consolidation des pouvoirs d'Octave-Auguste; le *quarto anno* est le résultat d'une soustraction: St-Jérôme, entre autres, plaçait la Nativité en l'an 42 d'Auguste[43].

De même, le synchronisme que veut établir Isidore de Séville à propos du point de départ de l'*aera* n'a aucun appui chronologique dans le commentaire d'Helenius Acron. Isidore[44] nous donne deux variantes d'un texte dont les sources, à la différence de l'immense majorité des extraits du même compilateur, ne sont pas connues:

Origines V 36, 4	De natura rerum VI 7
Aera singulorum annorum constituta est a Caesare Augusto quando primum censum exegit ac Romanum orbem descripsit. Dicta autem aera ex eo quod omnis orbis aes reddere professus est rei publicae.	Aera quoque Caesaris Augusti tempore posita est, dicta autem aera, ex quo omnis orbis aes reddere professus est rei publicae, aera a die Kalendarum Januarium adcrescit.

Logiquement et étant donné, de plus, qu'Isidore aurait été moins diligent dans le *De natura rerum* (A. Schenk, o. c. 11), c'est la notice des *Origines* qui est la première en date et la plus complète. Même si cette notice constituait une interpolation dans l'œuvre d'Isidore[45], elle ne saurait, tout comme l'*Historia Pseudo-Isidoriana* qui s'intéresse particulièrement à l'Espagne, avoir été imaginée ailleurs qu'en Espagne.

Etudions ces textes «espagnols» et voyons si le lien déjà signalé avec Horace, lu probablement à travers un commentaire, ne peut pas s'expliquer par des données «espagnoles». Mais il convient auparavant de considérer brièvement l'aspect géographique de ces deux textes.

Le moyen âge nous a transmis une masse d'ouvrages géographiques ou cosmographiques remontant, à travers plus d'un remaniement, à la fin de l'antiquité qui elle-même en avait généreusement attribué l'origine première à Jules César, Auguste ou même Agrippa. Un certain nombre de ces ouvrages divise le monde en quatre parties, suivant les points cardinaux; d'autres en trois, suivant les trois continents énumérés dans des ordres variables; d'autres enfin mélangent à l'envi ces deux procédés. Il suffit pour se rendre compte du caractère inextricable des problèmes posés par ces ouvrages, de parcourir dans l'encyclopédie de Pauly et Wissowa, les articles *Aethicus*, *Julius* (*Honorius*), *Orosius* (col. 1190) et ceux auxquels ils renvoient.

L'*Historia Pseudo-Isidoriana* est tributaire, pour le contexte de notre passage, d'un ouvrage très proche de la *Cosmographie* de Julius Honorius qui a adopté

[43] Selon Josèphe (*Ant. Jud.* 18, 2, 1) le cens eut lieu dans la 38e année après la bataille d'Actium. Le point de départ de l'*era* n'aurait-il pas été calculé au moyen d'une soustraction erronée à partir de ces données?

[44] Cité d'après Reifferscheid, *C. Suetonii Tranquilli praeter Caesarum libros reliquiae*, Leipzig 1860, p. 170 en bas.

[45] Une note en bas de page dans Migne, *P. L.* 82, col. 221 (*Orig.* V 36, 4) laisserait entrevoir cette possibilité; mais qu'en est-il alors du *De n. r.* VI 7?

la division quadripartite (celle qu'on attribue généralement à Jules César) et contient en plus un souvenir direct du texte de l'Evangile de Luc sur le recensement de Quirinus (II 1: *exiit edictum a Caesare Augusto, ut describeretur universus orbis*); elle commet d'ailleurs un anachronisme, comme Jean Malalas qui place ce recensement lors du sixième consulat d'Auguste[46].

St-Jérôme et les chronographes tardifs signalent tous que *Quirinus ... censum hominum possessionumque describit*[47]; l'expression est proche de celle d'Isidore de Séville qui a dû comprendre *descripsit* comme dans le texte de Luc[48]. Or il est probable que la source d'Isidore songeait à une *descriptio* géographique: un interpolateur dans le Codex Albanius[49] trahit encore fort nettement le lien qui fut établi à un moment donné entre les travaux cosmographiques attribués à Auguste et le fameux recensement indûment généralisé; le Codex Vaticanus 20[50] donne l'explication suivante de l'ère: *era explicitur de mensura terrae, quam Romani provinciis imperabant* et ajoute *de qua apud alios nihil invenio;* Cassiodore (*Var.* III 52, 6) écrit: *Augusti ... temporibus orbis Romanus agris divisus censuque descriptus est, ut possessio sua nulli haberetur incerta, quam pro tributorum susceperat quantitate solvenda* (cf. Suidas, art. *ἀπογραφή*); alors qu'Orose (VI 22) ne mentionne encore que le fait simple du recensement (*... censum agi singularum ubique provinciarum et censeri omnes homines iussit*).

Ainsi donc pour nos deux espagnols, il y a un lien entre le recensement dont parle Luc et des travaux géographiques attribués à Auguste, et un lien entre ces travaux et l'institution de l'*aera*. Le premier de ces liens ne nous intéresse que pour autant qu'il a servi à démontrer le second; il a d'ailleurs été imaginé d'une manière tout à fait arbitraire, après l'attribution à Auguste de ces travaux qui ne sont attestés par aucun auteur de la bonne époque.

La Cosmographie de Julius Honorius traite, d'après son sommaire, des *maria, insulae, montes, provinciae, oppida, gentes*[51]. Cette énumération est à rapprocher d'Horace (Ep. II 1, 252):

---

[46] Soit 28 a. C. (cf. Jean Malalas, *Chron.* IX, col. 352, dans Migne, *P. G.* 97).

[47] Prosper d'Aquitaine (Migne, *P. L.* 51, col. 550) a la variante: *census hominum possessionesque describit.*

[48] L'expression *censum exigere* qui n'est pas dans le *Thesaurus*, concerne une imposition (cf. le Codex Albanius, cité par Migne, *P. L.* 82, col. 738). Quant à *describo*, souvent confondu avec *discribo*, il a divers sens techniques qu'il convient d'énumérer ici: a) «décrire», d'où *orbis descriptio* pour les ouvrages de géographie; b) «taxer» (*tributi exigendi causa, Thesaurus*, s. v. I E 2b); c) «distribuer» comme dans Cicéron (*De leg.* III 19, 44): *describere populum censu* (classer le peuple d'après la fortune); d) «recenser» comme dans le texte de Luc. Etant donné que St-Jérôme et les autres chronographes emploient indifféremment *descriptione facta* et *censu agitato*, il n'est pas étonnant que des auteurs tardifs, ignorants ou obsédés par le texte de Luc, aient confondu géographie et recensement.

Dans la *Vetus Latina*, le texte de Luc (Migne, *P. L.* 12, col. 512–514) a *profiteretur* au lieu de *describeretur*. A vrai dire, on ne peut décider si les confusions sur le sens de *descriptio* sont postérieures à la diffusion de la Vulgate (début du Ve siècle) ou si elles ont facilité l'emploi de *describo* chez St-Jérôme. Enfin, il se pourrait qu'il y ait plus qu'une coïncidence dans l'emploi de *profiteri* dans la *Vetus Latina* et dans le passage d'Isidore sur l'*aera*.

[49] Cf. la note précédente, l. c.

[50] Cité par Migne, *P. L.* 82, col. 890/1.

[51] Cf. Cassiodore (*Inst. div. script.* 25) qui en fait l'éloge.

Terrarumque situs et flumina dicere et arces
Montibus impositas et barbara regna ...

et d'un poème du temps de Théodose (attribué à Sedulius[52]) qui débute comme suit:

Hoc opus egregium, quo mundi summa tenetur,
Aequora quo montes fluvii portus freti et urbes
Signantur ...

D'une manière générale, vers la fin de l'antiquité, il devait être tentant pour des ouvrages cosmographiques de se prévaloir de l'autorité de Jules César ou d'Auguste, dans la préface; on a pu vouloir lire dans le texte d'Horace une allusion à un travail géographique commandé par Auguste ou simplement chercher dans ce texte une caution supplémentaire pour une légende acceptée de tous[53].

Nous avons déjà vu que l'*Historia Pseudo-Isidoriana* est liée à un commentaire d'Horace; nous allons voir d'autres textes géographiques garder des traces d'une influence d'Horace. Une carte du *Liber Floridus* de Lambert de St-Omer, faite en 1120, porte en exergue le texte de Luc et dans les coins *Octovianus Augustus VIII idus Jan. Iani clausit portas*[54]. La graphie *Octovianus* est peut-être à rapprocher de l'*Historia Pseudo-Isidoriana*. De toutes façons, la datation, même fausse, indique une source ancienne, puisque nous ne connaissons plus la date de la fermeture que par les Fastes de Préneste[55]. Le vers 255 d'Horace devait avoir une scholie donnant cette date.

De même, Orose (I 1) juste avant un exposé géographique, parle de la Nativité *quae fuit anno imperii Caesaris quadragesimo secundo*[56], *cum, facta pace cum Parthis. Iani portae clausae sunt et bella toto orbe cessarunt;* ce passage recouvre étonnamment les vers 254–256 d'Horace et n'a rien d'équivalent au chapitre 22 du livre VI d'Orose, où serait sa place logique dans un contexte d'historien[57].

Il ressort de ce qui précède qu'il y a un lien certain entre Isidore et Horace, à propos de l'expression *omnis orbis aes reddere professus est*[58]. A en juger par le texte de Jean de Salisbury, *omnis orbis aes* devait se trouver, sans doute atténué, chez

---

[52] Riese, *Anth. lat.* 724 (*Carmen codicis Parisini 4806*). Si l'attribution n'est pas certaine, du moins le nom de Théodose y figure-t-il.

[53] Peut-être aussi a-t-on voulu attaquer des ouvrages se réclamant de Jules César et sa division quadripartite. D'ailleurs *terrarum situs* a une acception géographique précise (cf. Florus, Prooemium, et Vitruve 8, 2, 8).

[54] Cf. E. Schröder, *Über Ursprung und ältere Form der Peutingischen Tafel*, dans: Fleckeisen's Jahrbücher 147 (1893), 500 sq.

[55] Cf. *Res gestae*, ed. Gagé, p. 163, au 11 janvier (= *III Id. Ian.*). La persistance dans certains des textes cités de l'emploi du nom d'Octavien (contre le *Cesar Augustus* de Luc. p. ex.), trahit sans doute l'utilisation de textes historiques relatifs à des événements antérieurs à 27 a C. (telle la fermeture du temple de Janus).

[56] C'est le même calcul que chez St-Jérôme et le Pseudo-Isidore.

[57] Eutrope (VII 8) dans un contexte banal, a *et bellis toto orbe confectis Octavianus Augustus* ... Est-ce un hasard dû au fait que l'expression était courante ou y a-t-il un lien que nous ne percevons pas ?

[58] Le couple *aes–aera* se trouve chez Isidore et le Pseudo-Isidore; or les rapports entre ce dernier et Horace ont été déjà indiqués.

Helenius Acron; la seconde partie de l'expression rappelle les termes employés à propos de l'offre de restitution du pouvoir faite par Auguste en 27 a. C., offre que l'adulation officielle transforma pompeusement et mensongèrement en restitution effective[59]. Il est vraisemblable qu'Helenius Acron, suivant Cremutius Cordus, faisait aussi allusion à une autre restitution manquée (celle du pouvoir), comme avait été «manquée» la donation à Apollon Palatin. Comme tout ce passage de Cremutius Cordus était rattaché au vers 248, la naissance de l'étymologie d'*aera* a pu être influencée par le voisinage de plusieurs formes se rapprochant d'*aes*[60].

En fait, Helenius Acron était sûrement muet sur la *descriptio* qu'aurait ordonnée Auguste et ne contenait rien qui favorisât directement l'étymologie fantaisiste d'*aera*. Les debris d'Helenius Acron qui apparaissent dans Isidore et le Pseudo-Isidore ont passé d'abord par un ouvrage cosmographique doté d'une préface et glosé à l'image de la deuxième recension de Julius Honorius telle que Kubitscheck se la représente[61]. Le Pseudo-Isidore a copié, en les maltraitant, une notice sur le Tibre et une autre sur l'*aera* qui devait accompagner la préface de cette cosmographie où figurait une mention du «cens»; c'est de cette même préface (ou d'un exemplaire analogue) qu'Isidore a extrait sa notice et l'interpolateur du Codex Albanius en a peut-être fait autant.

Cette cosmographie utilisa Helenius Acron et c'est à son auteur ou glossateur qu'il faut attribuer le rapprochement entre *aes* et *aera*; en plus des homonymies signalées plus haut, la présence de *nomisma* (v. 234) et d'*aera* | *fortis Alexandri voltum simulantia* (v. 240–241) a pu créer une confusion entre *aenea signa* (v. 248) et l'expression *aes signatum* et mener directement à *aes* et *aerarium* des deux textes espagnols[62]. En tout cas, si Orose (I 1) a encore pu se reporter au texte même d'Horace, il n'y a pas lieu de croire qu'Isidore[63] et le Pseudo-Isidore aient fait de même; par conséquent, il est inutile de supposer une édition d'Horace avec des gloses marginales parlant de *descriptio* et d'*aera* ou un commentaire d'Helenius Acron différent de celui que lisait Flavianus.

---

[59] Il s'agit de la séance du 13 janvier. Ovide, *Fastes* I 589: *redditaque est omnis populo provincia nostro.* Fastes de Préneste (*Res gestae*, ed. Gagé, p. 164): *...rem publicam] p(opulo) R(omano) rest[i]tuit.* Suét. *Aug.* 28: *de reddenda re publica bis cogitavit.* Cf. *Vita Vergili* (Donat. p. 68): *... senatui rem publicam reddere.* A propos du texte de Suétone, il convient de souligner qu'en 27 a. C. le souvenir d'Antoine pesa fort sur la décision d'Octave-Auguste (*... post oppressum ... Antonium, memor objectum sibi ab eo saepius, quasi per ipsum staret ne redderetur*).

[60] *aera* (240) – *aere* (?) (244) – *aenea* (248).

[61] P.-W. art. *Julius* (*Honorius*), col. 615: «... gloses marginales et interlinéaires dans l'archétype ...»

[62] Dans ce cas, le texte d'Isidore serait certainement interpolé, car il y a dans les *Orig.* XVI 18, 13, une explication correcte de *aes signatum.*

Le cosmographe espagnol a songé sans doute plus précisément au produit de la fonte qu'il s'est représenté sous la forme de pièces de bronze (ce qui suppose, entre autres, qu'il ne savait plus qui était Lysippe; cf. vers 240); puis, par une inconséquence, la date de cette fonte sera reculée jusqu'en 38 a. C., alors qu'on continuera à affirmer son lien avec le cens contemporain de la naissance de Jésus (du moins dans le texte des *Origines*).

[63] Isidore utilisa Orose (P.-W., art. *Orosius*, col. 1190).

Il y a eu une cosmographie rédigée ou conservée en Espagne pour la rédaction ou la glose de laquelle fut utilisé un exemplaire (et non pas: un texte) différent de celui qu'avait Flavianus. Orose ne permet pas de donner des précisions pour la date, car il a pu avoir sous les yeux un exemplaire non glosé et le lien que la cosmographie qu'il copiait, établissait avec Horace n'implique pas l'utilisation simultanée d'Helenius Acron. Mais de toutes manières, ce n'est qu'à partir du IVe siècle qu'a pu se former la «cosmographie espagnole»; comme ces manuscrits d'Acron (au nombre de deux au moins à la fin du IVe siècle) ont dû disparaître vite, tués par les gloses abâtardies d'où procèdent nos scholies actuelles, la «cosmographie espagnole» ne peut être postérieure à Isidore de Séville qui marque la fin de la latinité en Espagne.

En conclusion, nous pensons avoir démontré ce qui suit: Cremutius Cordus, tributaire des *Res gestae* d'Auguste et source (jusqu'ici méconnue) de Suétone et Dion Cassius, fut copié par Helenius Acron dans son commentaire d'Horace (*Ep.* II 1, 229–259, en particulier). Helenius Acron, à son tour, servit à Virius Nicomachus Flavianus et c'est ainsi qu'il passa dans Jean de Salisbury. D'un autre côté, le même Helenius Acron fut utilisé en Espagne pour un ouvrage cosmographique tardif qui l'interpréta à sa manière et dont les traces subsistent notamment dans le texte actuel d'Isidore de Séville et dans l'*Historia Pseudo-Isidoriana*. Ces faits soulignent une fois de plus l'indigence de l'actuel Pseudo-Acron; ils renforcent un espoir légitime de retrouver des textes anciens chez Jean de Salisbury et peut-être encore d'autres auteurs du moyen âge; ils dessinent assez les traits caractéristiques de l'œuvre de Cremutius Cordus, pour que l'on puisse tenter d'identifier chez les historiens anciens d'autres emprunts à cet auteur. Enfin, tout en ne modifiant guère notre tableau des débuts du règne d'Auguste[64], ils le nuancent cependant; grâce à eux, se précise l'image d'un Auguste assez sensible à l'opinion publique, veillant à sa propagande auprès des générations à venir, et poursuivi par le souvenir de celui dont il ne voulait plus écrire le nom[65], par l'ombre d'Antoine[66].

---

[64] Est-il besoin de souligner qu'aucun de tous ces textes tardifs n'est utilisable dans l'irritante question du recensement de Quirinus ?

[65] Cf. *R. G.* 24, 1: *is cum quo bellum gesseram*. Divers Fastes portent, à la date du 14 janvier, la mention *vitiosus* suivie parfois de *ex s(enatus) c(onsulto)*. Seuls ceux de Verulae, postérieurs à la mort d'Auguste, ajoutent encore: *Ant(onii) natal(is)*. Cette sorte de *damnatio memoriae* semble bien avoir duré aussi longtemps qu'Auguste; cf. J. Carcopino, dans les C. r. de l'Acad. des Inscr. 1923, p. 67–69. Le fait que dans les *Fasti Capitolini*, le nom d'Antoine (aux années 707 et 717 a.U.c.) a été martelé puis restitué, ne prouve pas, malgré Leuze (Bursian 227 [1930], p. 110) que l'interdiction de nommer Antoine se trouvait levée à la mort d'Auguste. Enfin, à propos de la prise d'Alexandrie (1er août 30 a. C.), les Fastes emploient à dessein l'expression vague: *Caesar (Augustus) rem publicam tristissimo periculo liberavit*, et, à ce moment, le port du prénom Marcus fut interdit dans la *gens Antonia* (Plut. *Cic.* 49 et Dion Cassius 51, 19, 3).

[66] Plutarque (*Cic.* 49) dit que la vue de la tête et des mains de Cicéron suspendues aux Rostres, fut un spectacle effrayant pour les Romains: *οὐ τὸ Κικέρωνος ὁρᾶν πρόσωπον οἰομένοις, ἀλλὰ τῆς Ἀντωνίου ψυχῆς εἰκόνα*. Cette évocation de l'ombre d'Antoine n'est pas très heureuse ici; loin de l'avoir imaginée, Plutarque a dû la trouver dans une de ses sources, à propos d'Auguste.

Zur Komödie des Aristophanes

Von *Viktor Frey*

In Schmid-Stählins *Griechischer Literaturgeschichte* wird in Bd. 1, 3, 1 zu Anm. 2 auf Seite 852, wo von Euripides' Vorstellung «vom Wesen und Wirken der Götter» die Rede ist, in den «Ergänzungen und Berichtigungen» auf Seite 871 bemerkt: «Die σωτήρ-Idee tritt bei Aristophanes stark hervor: eq. 149. 458; pac. 695. 914. 1035; av. 545; Lys. 30. 41; ran. 1436; Eccl. 394ff. 401.[1]» Im gleichen Zusammenhang wird schon auf Seite 758, Anm. 1, von dieser bei Aristophanes zu treffenden σωτήρ-Idee gesprochen. Gegenüber den dort angeführten Stellen[2] bringt die spätere Anmerkung nur eine geringe Vermehrung.

Schon der Umstand, daß in beiden Fällen im Zusammenhange mit Euripides' Stellung zu den Göttern auf Aristophanes hingewiesen wird, kann dazu beitragen, im Hinblick auf den Komiker falsche Vorstellungen zu erwecken. Dazu kommt, daß die Liste der aus Aristophanes angeführten Zitate unvollständig ist.

Was hat bei Aristophanes der Begriff der σωτηρία zu tun? Wo begegnen wir ihm? Ist er auch dort von Bedeutung, wo die Worte σώζειν, σωτήρ, σωτηρία nicht zu treffen sind? Die Beantwortung dieser Fragen verlangt, daß wir uns über das Wesen der aristophanischen Komödie Rechenschaft geben. Ist dies getan, liegt es auf der Hand, auf Grund des Festgestellten einige Folgerungen anzuschließen, die gewisse andere bei Aristophanes sich stellende Fragen in ein neues Licht setzen.

In der euripideischen Tragödie kann man auf Schritt und Tritt dem σώζειν und der σωτηρία begegnen. Man vergegenwärtige sich nur etwa Stücke wie die *taurische Iphigenie* oder den *Orestes*, in denen von allem Anfang an die Rettung des Helden (in beiden Fällen des Orestes) das Leitmotiv ist. Mit Ausnahme der *Phönissen* und der *Troerinnen* tendieren alle euripideischen Dramen auf die Rettung der sich in einer Notlage befindenden Hauptperson hin. Dort, wo das Ziel nur in der Rache am Feinde zu bestehen scheint, wird die über die vollzogene Rache empfundene Genugtuung und Freude als Rettung und Befreiung aus dem seelischen Schmerze betrachtet. Daß die Rettung, also ein Zustand, der sowohl die Beseitigung des seelischen Schmerzes als auch Schutz und Sicherheit vor dem einstigen Feinde bedeutet, das primäre Ziel ist, zeigt recht deutlich der *Orestes*. In diesem Drama könnte die geplante Ermordung der Helena wohl das Verlangen

---

[1] Was das Zitat *pac.* 695 hier zu tun hat, ist völlig unerklärlich.

[2] Nicht brauchbar für Aristophanes sind davon die Zitate *ran.* 1127 und 1152, weil es sich hier um Stellen aus Aeschylus handelt.

nach Rache an dem Feinde Menelaos befriedigen, nicht aber zur Rettung aus der eigentlichen Gefahr beitragen. Es muß daher ein zweiter Plan aufgestellt werden, der dieses Ziel ins Auge faßt und die Kapitulation des Menelaos, von dem allein noch die Annullierung des Todesurteiles erwartet wird, erzwingt.

Entweder ist der unter schwerer Not leidende Held sein eigener Retter, oder es kommt ihm ein Retter, sei es durch Zufall, sei es, daß er gesucht worden ist. Ein Gott als Retter spielt eine untergeordnete Rolle. Dort, wo an der Not eine Gottheit schuldig ist (vgl. die beiden *Iphigenien*, den *Ion* und den *Orestes*), ist im Hinblick auf die herbeizuführende Rettung deren Auftreten am Schlusse notwendig. Denn mit der Beseitigung des Gegners in Menschengestalt ist der zu erstrebende Zustand noch nicht gewährleistet, da immer noch der ungünstig gesinnte, quälende und grausame Gott da ist. Damit auch von dieser Seite her keine Leiden und Gefahren mehr zu befürchten sind, muß die Gottheit ihren Willen manifestieren, alles zum Guten zu wenden, und den Ausblick auf eine glückliche Zukunft geben.

Daß bei Euripides auch das Satyrspiel sich die Rettung aus Not und Gefahr zum Ziele setzt, zeigt der *Kyklops* mit aller Deutlichkeit. Zuerst muß Odysseus in eine gefährliche Situation gesetzt werden. Dem Gestrandeten droht, vom Kyklopen gefressen zu werden. Anstatt auf die Flucht von der Insel zu sinnen, wird die Gefahr erhöht durch den Plan, den fürchterlichen Feind in seiner Höhle zu blenden. Damit ist die Lage geschaffen, die nach Rettung ruft (*σῴζειν* vgl. 427. 435. 479). Abgesehen davon, daß die Gefahren nicht ernst genommen werden, strebt das Stück nicht anders wie eine Tragödie der Rettung des Helden zu. Sekundär ist daneben die Rettung der Gefährten und des Chors der Satyrn.

Wenn wir uns nun zu Aristophanes wenden, zeigt sich, daß der Komiker sich dasselbe Ziel setzt wie Euripides. Jede aristophanische Komödie erstrebt und vollzieht die Rettung des zu Beginn unter einer Notlage leidenden Helden. Kein Stück endet, ohne daß nicht durch die Beseitigung des ursprünglichen Mißstandes ein Zustand geschaffen worden ist, der Besserung, Heilung, Rettung bedeutet und zu höchster Genugtuung und Freude Anlaß gibt. Aber nicht nur in dieser Zielsetzung eines Stückes, sondern auch in anderem läßt sich trotz aller Buntheit und Verschiedenheit Übereinstimmung mit dem den euripideischen Dramen zugrunde liegenden Schema feststellen[3]. Alle die Punkte, die das bei Euripides begegnende Schema charakterisieren, sind mühelos auch in der Komödie des Aristophanes zu erkennen. Es sind dies:

1. Der Held. 2. Die Notlage. 3. Der Gegner. 4. Der Plan. 5. Höchste Gefahr. 6. Beseitigung des Gegners. 7. Rettung.

Bevor wir von der Rettung sprechen können, muß von jedem dieser Punkte kurz die Rede sein[4]. Dies soll so geschehen, daß jeweils die Komödie und die euri-

[3] Ich verweise hier auf meine Ausführungen im Museum Helveticum 4 (1947), 39ff.

[4] Zu den folgenden Ausführungen verweise ich auf meine Dissertation (*Die Stellung der attischen Tragödie und Komödie zur Demokratie*, Zürich 1946), S. 70ff., wo unter dem Ka-

pideische Tragödie miteinander verglichen werden, ohne daß damit von vornherein gesagt sein soll, Aristophanes stehe ausschließlich unter dem Einflusse des Euripides.

1. Im Hinblick auf den Helden sind folgende Übereinstimmungen mit der Tragödie anzuführen: Der Held ist durch das ganze Stück hindurch der Träger der Sympathie, mögen die von ihm angewandten Mittel zur Bekämpfung des Gegners und zur Rettung aus seiner Not an und für sich noch so verwerflich sein (vgl. den Wursthändler in den *Rittern* oder Bdelykleon in den *Wespen*). Es ist nicht der Charakter, der die einzelnen Situationen bestimmt, sondern die jeweilige Situation verlangt die entsprechende Verhaltungsweise des Helden. Der Held verfügt über die Mittel und Kräfte, um mit jeder noch so großen und unüberwindlich scheinenden Schwierigkeit fertig zu werden. Er ist in gewissen Partien passiv, klagt und seufzt, der Not und dem Unglück preisgegeben, im Zustande der Verlegenheit und Hoffnungslosigkeit, wo er sich der Frage gegenübergestellt sieht: Was tun? (Vgl. etwa den Beginn der *Ritter*, der *Wolken* und *Thesmophoriazusen* 209/11.) Weiß er, wie Abhilfe schaffen, so ist er aktiv, versteht alles zur Beseitigung seiner Not in Bewegung zu setzen und strebt entschlossen seinem Ziel entgegen. Wenn auch die Aktivität stark über die Passivität dominiert, so sind doch auch vom aristophanischen Helden die Vorstellungen eines wirklichen Helden weit fernzuhalten.

2. Die Darstellung der Notlage beansprucht im Vergleich zur Tragödie einen bedeutend geringeren Raum. Dies erklärt sich in erster Linie aus der Tendenz, das Schwergewicht auf den neu geschaffenen glücklichen Zustand zu verlegen. Kann dieser in der Tragödie erst unmittelbar vor Schluß eintreten, so soll er in der Komödie nach Möglichkeit nach vorn gerückt werden. Was die Notlage charakterisiert, ist überwiegend äußere Not, nur in wenigen Fällen auch innere. Durch Krieg bedingte Entbehrungen und Not, Armut und Verschuldung, Bedrängnis und Verfolgung durch Feinde, Unvernunft, Unfähigkeit und Schlechtigkeit von Gegenspielern, Abhängigkeit und Krankheit sind die Merkmale, die das Bild bestimmen.

3. Auch in der Komödie ist der Gegenspieler des Helden der für die Notlage Verantwortliche. Anders als in der Tragödie kann der Gegner auch durch eine Gruppe von Personen (vgl. z. B. die Gläubiger in den *Wolken*) oder durch eine Gesamtheit (z. B. die der Athener in den *Acharnern* oder die der Frauen in den *Thesmophoriazusen*) repräsentiert sein. Der Gegenspieler trägt die Schuld an der Not und verursacht die Gefahren, indem er belästigt, bedrängt, verfolgt, durch seine Unvernunft, Dummheit und Schlechtigkeit eine schlimme Lage herbeiführt. Er erscheint nur in schlechtem Lichte, ist oft zu fürchten und bisweilen hassenswert (vgl. den Namen Bdelykleon = Hasskleon). Verglichen mit der Tragödie ist der Gegner also bedeutend harmloser. Wo er nicht selbst auftreten kann, er-

pitel «Dramatisch-Technisches» über das, was hier nur noch kurz zur Sprache kommt, ausführlicher gehandelt wird. Es betrifft dies vor allem die Notlage, das Wesen des durch die Verwandlung herbeigeführten Zustandes, den Gegner und die Art seiner Bekämpfung, dann besonders den Schluß der *Ritter*.

scheinen seine Repräsentanten mit den entsprechenden Forderungen (vgl. z. B. die Vertreter Athens in den *Vögeln* oder die Kriegsinteressenten im *Frieden*), wie auch in der Tragödie bisweilen die gegnerische Partei durch einen Herold vertreten wird.

4. Die Abwehraktion des Helden erfolgt wie in der Tragödie nach einem Plane. Die beiden dort zu treffenden Möglichkeiten begegnen auch hier. Meistens ist der Plan bei Beginn des Stückes schon da, so daß am Anfang die Aktion bereits im Gange ist. Im andern Falle wird seine Entstehung zu Beginn des Dramas vorgeführt, so z. B. in den *Rittern* und *Wolken*. Die Verwendung einer List tritt stark zurück, da der Gegner ja nicht umgebracht, sondern dem Gelächter und Gespötte preisgegeben werden soll. Von eigentlicher Bedeutung für das Gelingen des Planes ist die List nur in den *Ekklesiazusen*, wo davon die Übertragung der Macht an die Frauen abhängt[5]. Während in der Tragödie der Plan sich direkt gegen den Feind richtet, bezweckt derjenige der Komödie primär die Abhilfe aus der Notlage und zieht meistens erst indirekt den Gegner in Mitleidenschaft. Hier ist die Bekämpfung des Gegners also eine sekundäre Angelegenheit.

5. Was die Situation höchster Gefahr betrifft, besteht im wesentlichen in allen Punkten Übereinstimmung mit der Tragödie. Wo nicht die Fabel eine solche in sich schließt, muß sie auf irgendeine Weise geschaffen werden (vgl. etwa *Frieden* 362ff., wo Zeus auf die Befreiung der Eirene die Todesstrafe gesetzt hat. Weiteres siehe unten.). Die Isolierung des Helden trägt zur Vergrößerung der Gefahr bei. So erscheinen beispielsweise Dikaiopolis und Bdelykleon als Einzelgänger, wie wenn außer ihnen niemand unter dem Kriege und der Richterleidenschaft leiden würde. Allein stehen sie der Gesamtheit gegenüber, setzen sich durch ihre Opposition höchster Gefahr aus. Die Gefahr kann von seiten des Gegners drohen (vgl. *Thesmophoriazusen*) oder wird durch das Wagnis, das der Held auf sich nimmt, geschaffen (vgl. Dikaiopolis' Einstehen zugunsten der Spartaner) oder erwächst wie zu Beginn der *Ritter* im eigenen Innern, indem der Tod das beste Mittel scheint, um sich aus der trostlosen Lage zu befreien (80ff.).

6. In der Art der Bekämpfung und Beseitigung des Gegners muß die Komödie von der Tragödie abweichen. Das literarische Genos verbietet die Tötung des Widersachers. Schon angesichts der relativen Harmlosigkeit des Gegners kann diese nicht in Frage kommen. Aber auch hier wird der Gegner beseitigt, sein Einfluß ausgeschaltet. Der Kampf des Helden gegen seinen Gegenspieler ist gewöhnlich ein direkter, seltener, wie z. B. in den *Wespen*, ein indirekter (Bdelykleon gegen Kleon). Der Kampf kann sich abspielen entweder im Agon, dem Wortstreite zwischen den beiden, oder in einer dessen Stelle einnehmenden Anklagerede, in der sich der Held mit seinem Gegenüber auseinandersetzt, oder in einer oder mehreren jener burlesken Prügelszenen, wo mit dem Gegner oder dessen Repräsentanten abgerechnet wird. Das Resultat des Kampfes ist, daß der Gegner be-

[5] Auch Euripides bedient sich in den *Thesmophoriazusen* am Schlusse einer List, um den Mnesilochos aus dem Blocke zu befreien.

siegt, erledigt, ausgeschaltet, vertrieben wird oder dazu gebracht werden kann, seinen Widerstand und seine feindliche Haltung aufzugeben. Damit sind die dem Helden drohenden Gefahren beseitigt.

7. Im Hinblick auf die Rettung besteht mit der Tragödie grundsätzlich insofern Übereinstimmung, als der unter einer Not leidende Held entweder selbst um seine Rettung kämpft oder eine andere Person diese Aufgabe übernimmt. Das Motiv der Hikesie ist natürlich von der Tragödie übernommen, wo es seit alters eine bedeutende Rolle spielt[6]. Jeder Held hat einen Helfer, der irgendwie zum Gelingen des Kampfes beiträgt. Es kann sich dabei um einzelne Schauspieler oder den Chor handeln. Wo, wie in der *Lysistrate* und den *Ekklesiazusen*, die Fabel die Mitwirkung des Chores von Anfang an verlangt, sind Held und Chor zu einer Einheit verschmolzen, so daß die Rettungstat das Werk einer Gesamtheit ist, in beiden Fällen das der Frauen. Im ersten Stück wollen die Frauen gemeinsam die Rettung aus der Not des Krieges herbeiführen (vgl. 30. 41: *κοινῇ σώσομεν τὴν Ἑλλάδα*. 497/501.525: *ἔδοξεν σῶσαι τὴν Ἑλλάδα κοινῇ*), im zweiten, wo die Rettung der Polis das Traktandum der Ekklesie ist (vgl. 209. 218/9. 396/7: *ἔδοξε τοῖς πρυτάνεσι περὶ σωτηρίας γνώμας προθεῖναι τῆς πόλεως*. 401. 414), besteht der einzige Weg, aus der schlimmen Lage herauszukommen, darin, daß die Männer ihre Herrschaft den Frauen abtreten und sich den von diesen gegebenen Gesetzen fügen. Mit ihrem Programme des Kommunismus wollen die Frauen den Staat retten.

Die dem Helden widerfahrende Hilfe kann die verschiedensten Ausmaße annehmen. Sie erstreckt sich vom nur gelegentlich geleisteten Dienst bis zur alles verdrängenden Aktion des gerufenen Retters. Bdelykleon wird bei der Bewachung des eingesperrten Alten und beim Ansturme der wutentbrannten Wespenschar von seinen Dienern unterstützt. Dikaiopolis hat in Amphitheos, der ihm in Sparta den Frieden holt, und in Euripides, der die zur Verteidigungsrede notwendig scheinenden äußeren Wirkungsmittel liefert, seine Helfer. Die Euripidesszene ist eine Vorstufe zur Szene in Sokrates' Denkerbude in den *Wolken*. Der schwer verschuldete Strepsiades, der der Rettung bedürftig ist (vgl. 77) und sich in den ursprünglichen *Wolken* zweifellos allein um sie bemühte, hat dort in Sokrates seinen Helfer gehabt. Dieser mußte ihm die Mittel verschaffen, durch die der Schuldner mit seinen Gläubigern fertig wurde. In der uns überlieferten Überarbeitung muß auch noch der Sohn Pheidippides zu Sokrates gehen, um, wie der Alte es wähnt, an seiner Stelle die Rolle des *σωτὴρ δόμοις* (1161) zu übernehmen (vgl. auch 1177). Erst jetzt wird Sokrates zum Verhängnis und entsteht im Hinblick auf den Helden der ganz ungewöhnliche Schluß. Trygaios, der unter dem Kriege leidet und seiner häuslichen Not ein Ende bereiten will (vgl. 119/23), findet aktive Unterstützung bei der Befreiung der Eirene im Chore der Landleute (vgl. 301/2), die schließlich allein die Göttin hervorziehen, da andere weniger oder gar nicht am Frieden interessiert sind. Da der Initiative des Trygaios nicht nur seine eigene Rettung, sondern auch die der Gesamtheit zu verdanken ist, preisen die Bauern

[6] Dasselbe gilt von dem in den *Thesmophoriazusen* benützten Motiv der Altarflucht.

den Helden als aller *σωτήρ* (865/6. 914. 1135/6). Peisthetairos, der mit seinem Begleiter Euelpides eine Stadt sucht, in der sich ruhiger leben läßt als in Athen, kann nach Überwindung einiger Schwierigkeiten die Vögel dazu überreden, in den Lüften die dem gemiedenen Getriebe fernliegende Stadt zu bauen. In den *Fröschen* findet Dionysos, der für sein Theater keine fähigen Dichter mehr hat, Dichter, die sich in den Dienst der notwendigen Rettung der Polis (vgl. 1419. 1436. 1448. 1450. 1458) stellen könnten, in dem aus der Unterwelt heraufgeholten Aeschylus einen Retter (vgl. 1501/3: *καὶ σῷζε πόλιν τὴν ἡμετέραν γνώμαις ἀγαθαῖς, καὶ παίδευσον τοὺς ἀνοήτους*). Im *Plutos*, wo die Rettung des armen Chremylos von der Heilung des blinden Plutos abhängt, sagt der Held bei der Begrüßung des Chores (326/7):

ὅπως δέ μοι καὶ τἄλλα συμπαραστάται
ἔσεσθε καὶ σωτῆρες ὄντως τοῦ θεοῦ.

Der Chor hat dann jedoch keine Gelegenheit, sich als Helfer und Retter zu betätigen.

In allen den angeführten Dramen spielt die entscheidende Rolle im Kampfe der unter der Not Leidende selbst. Er ist auch dort die treibende Kraft, der bestimmende Faktor, wo er mit dem Chore eng verbunden ist. Anders ist die Situation in den *Rittern* und den *Thesmophoriazusen*.

In den *Rittern* werden die beiden unter der häuslichen Not leidenden Sklaven Nikias und Demosthenes durch eine von dieser Not nicht betroffene und nicht in Mitleidenschaft gezogene Person ersetzt. Der Wursthändler als der vom Orakel bestimmte Vernichter des Kleon übernimmt die Bekämpfung des gefürchteten und alle Not schaffenden Gegners. Somit wird der Helfer, der *σωτήρ* (vgl. 149. 458) zur Hauptfigur des Stückes, so sehr, daß von den beiden Sklaven überhaupt nicht mehr die Rede ist, sobald einmal die Aktion des Wursthändlers eingesetzt hat. Als die Hauptfigur hat auch er ein Wagnis zu unternehmen, mit dem er sich höchster Gefahr aussetzt, hat seine schwachen Momente und bedarf der Unterstützung, die ihm der Chor der Ritter zusagt und gewährt.

Auch in den *Thesmophoriazusen* wird der Helfer zur Hauptfigur. Hier unternimmt es Mnesilochos, in der Frauenversammlung für die Rettung des vom Tode bedrohten Euripides zu kämpfen, nachdem Agathon es abgelehnt hat, die Rolle des Retters zu übernehmen (vgl. 186). Mnesilochos tritt dermaßen in den Vordergrund, daß die Rettung des Euripides zu einer Sache von ganz untergeordneter Bedeutung wird. Daß der Dichter sie jedoch nicht völlig aus den Augen verloren hat, zeigt sich darin, daß er es zu einer Versöhnung zwischen dem Tragiker und den Frauen kommen läßt (1160ff.). Der Umstand, daß diese gänzlich unvermittelt eintritt, demonstriert, wie sehr das zu Beginn des Stückes angeschlagene Thema zur Nebensache geworden ist. Sobald Mnesilochos die Rolle des Verteidigers übernommen hat, befindet er sich in der gleichen Situation wie jeder andere aristophanische Held. Er kommt in höchste Not und Gefahr, steht dem Tode

gegenüber, kämpft für seine Befreiung, ist in hoffnungsloser Lage (vgl. 946) und sinnt auf Mittel zu seiner Rettung (vgl. 765. 1009). Da er aus eigenen Kräften diese unmöglich herbeiführen kann, muß ihm ein Retter erscheinen. Dies ist Euripides (vgl. 270. 1014). Um diesen zu verspotten und dem Gelächter preiszugeben, ließ Aristophanes ihn, wie er es schon in den *Acharnern* in kleinerem Umfange getan und wie er es auch mit Sokrates in den Wolken praktiziert hatte, in der Funktion des Helfers auftreten. Um dieser Tendenz willen mußte sich das Gewicht auf Mnesilochos verlagern und dessen Rettung zum eigentlichen Ziele werden.

Auf dem Wege zur Rettung werden wie in der Tragödie neue Schwierigkeiten und Hindernisse geschaffen, so daß die zu Beginn bestehende Not eine Steigerung erfährt. (Vgl. z. B. die *Acharner* und *Thesmophoriazusen*. In beiden Stücken versagt vorerst der, von dem die Rettung erwartet wird, im ersten Drama die Ekklesie, im zweiten Agathon. Doch wie Euripides gleich in Mnesilochos einen Helfer zur Stelle hat, so auch Dikaiopolis in Amphitheos. Beide Helfer geraten in Not und Bedrängnis. Während in den *Acharnern* die Wut der Acharner sich wieder vom Helfer weg auf Dikaiopolis verlagert und diesen in höchste Gefahr bringt, vollzieht sich in den *Thesmophoriazusen* die Steigerung der Not an der Figur des Helfers, der infolge der Intervention des Kleisthenes als der in die Frauenversammlung geschlichene Mann erkannt wird.) Es wird damit ein Tiefpunkt erreicht, der im Hinblick auf die schließlich zu vollziehende Rettung notwendig ist. Er ist als wirksamer Kontrast zu dem am Schlusse erreichten Zustand gedacht. Nicht nur der Erreichung des gesteckten Zieles, sondern auch der Sicherung des Erreichten stellen sich Hindernisse in den Weg, und so muß vertrieben werden, wer immer den durch die Aktion herbeigeführten Zustand in Frage stellt. Dieser Zustand selbst ist immer die Umkehrung des zu Beginn des Stückes herrschenden Zustandes. Es besteht demnach auch hier Übereinstimmung mit der Tragödie, insofern in dieser dem Unglück, dem Leiden und der Hoffnungslosigkeit zu Beginn Glück, Freude und Sicherheit am Schlusse gegenüberstehen. Gegenüber der Tragödie wird beim Komiker in noch viel stärkerem Maße Unmögliches möglich gemacht, da dieser sich ohne irgendwelche Bedenken über alles in genialer Sorglosigkeit und Unbekümmertheit hinwegsetzt, was die Ratio und die Realität verlangen. Wenn man Euripides den «Dichter der Rettungen» nennt, verdient noch viel mehr Aristophanes diese Bezeichnung.

Nachdem wir das der aristophanischen Komödie zugrunde liegende Schema skizziert haben, ist unschwer erkennbar, wie es zu deren Buntheit und Verschiedenartigkeit kommt. Abgesehen davon, daß die Fabel nicht ein und demselben Bereiche entnommen ist, sondern in ganz verschiedenen Sphären spielen kann, und abgesehen von den unter Punkt 7 erwähnten Variationsmöglichkeiten entsteht diese dadurch, daß gewisse Punkte des Schemas nur angedeutet werden, andere dagegen in auffallend starkem Maße hervorgehoben sind. Je nach den Bedürfnissen der Fabel und der Tendenz des Komikers kann das Hauptgewicht gelegt werden entweder auf die Notlage oder auf die Bekämpfung des Gegners

oder auf die Vorführung gefahrvoller Situationen oder auf die Erwerbung der zur Abwehr nötigen Mittel oder auf die Darstellung der Wirksamkeit der zur Verfügung stehenden Mittel oder schließlich auf die Ausmalung des neu geschaffenen glücklichen Zustandes. So dominiert in den *Rittern* in auffallender Weise das agonistische Element; in den *Thesmophoriazusen* ist die dem Mnesilochos von seiten der Frauen und der Polizeibehörde drohende Gefahr der bestimmende Faktor; in den *Fröschen* besteht der ganze erste Teil darin, die Gefahren der Unterweltsfahrt vor Augen zu führen; in den *Wolken* steht die Erwerbung der Mittel im Vordergrunde, die sich der Alte zur Vertreibung der Gläubiger in Sokrates' Denkerbude verschaffen muß; in der *Lysistrate* wird die Wirksamkeit des Mittels, mit dem die Frauen den Frieden erzwingen, in einer eigens zu diesem Zwecke geschaffenen Szene (Kinesiasszene 829ff.) demonstriert; in den *Acharnern* schwelgt der Dichter in der Ausmalung des schon früh herbeigeführten Zustandes und in den *Wespen* in derjenigen der Notlage, der Richterleidenschaft des Alten, die zu einer eigentlichen Krankheit wird, unter der der Sohn leidet und die zu heilen ihm trotz mehrfacher Versuche bisher nicht gelungen ist.

Die zwischen der Tragödie und Komödie getroffenen Übereinstimmungen regen zu einigen Überlegungen allgemeiner Art an. Daß die Komödie in mannigfacher Hinsicht von der Tragödie abhängig ist, ist längst festgestellt und braucht hier nicht mehr ausgeführt zu werden. Unsere Ausführungen gelten den in unserem Schema getroffenen Punkten. Von diesen bedarf wohl die Situation der Todesgefahr in erster Linie einer Erklärung, ist sie doch unzweifelhaft ein Bestandteil, der primär mit diesem literarischen Genos nichts zu tun haben kann. Es ist unverkennbar, daß sie erst eine Rolle spielen konnte, nachdem eine Handlung da war und diese auf die Rettung hin tendierte. Wann die Komödie begann, eine Handlung zur Darstellung zu bringen, deren Zielsetzung in der Befreiung und Rettung einer Zentralfigur bestand, ist nicht zu bestimmen. Wenn auch Aristophanes in starkem Maße unter dem Einflusse des Euripides steht, so sprechen doch mehr Gründe dafür, daß dies schon vor ihm der Fall war. Es bedurfte ja nicht des Euripides als Vorbild, da schon lange vor ihm Tragödien gedichtet worden waren, deren Ziel die Rettung von Verfolgten und Bedrängten war. Es braucht hier nur darauf hingewiesen zu werden, daß gleich das älteste der uns erhaltenen Stücke, die Hiketiden des Aeschylus, eine solche ist. Die Handlung einer Komödie auf die Rettung auszurichten, lag insofern nicht abseits, als die Vertreibung der zu der Zentralfigur hinzutretenden Personen in den zweifellos alten burlesken Szenen schon eine Art Selbstbehauptung und Beschützung bedeutete.

War einmal die Zielsetzung der Rettung übernommen, so wurde unter dem Einfluß der Tragödie auch das Wagnis, mit dem der Held sich höchster Gefahr aussetzt, die Situation der Todesgefahr, in die Komödie übertragen und hier zu einem festen Bestandteil. So sind *κίνδυνος*, *τόλμημα* und *νικῆσαι* auch für die Komödie zu geläufigen Begriffen geworden. In jedem aristophanischen Stück kommt der Held infolge eines Wagnisses in höchste Gefahr. Daß es bisweilen nicht leicht ist, die

Situation tödlicher Gefahr zu schaffen, zeigt Aristophanes mit den uns überlieferten Stücken deutlich genug. In ihnen ist diese Situation durch die Fabel eigentlich nur dort gegeben, wo eine abenteuerliche Reise in unbekanntes Gebiet unternommen wird, also im Falle von Trygaios' Fahrt zu Zeus und Dionysos' Reise in die Unterwelt und Peisthetairos' Eindringen in das Reich der Vögel, die im Menschengeschlecht ihren schlimmsten Feind erblicken. In allen übrigen Fällen muß sie mit mehr oder weniger Gewalt erzwungen werden. Dikaiopolis muß mit seinem Einstehen für die Spartaner den ohnehin schon gereizten Chor der Acharner provozieren (Todesgefahr vgl. 417. 466ff.); dieselbe Wirkung erreicht Mnesilochos mit seiner gegen die Frauen gerichteten Rede, und um die Gefahr rascher ihrem Höhepunkt entgegenzutreiben, gibt Kleisthenes Kunde vom Eindringen eines Mannes in die Frauenversammlung, ohne daß ersichtlich würde, von wem er das doch nur Euripides und Agathon bekannte Geheimnis weiß (Todesgefahr vgl. 726/7. 938). Bdelykleon wagt es, der fanatischen Richterschar (Todesgefahr vgl. 522/3), der Wursthändler dem allgewaltigen Kleon (vgl. 222ff.), Chremylos der personifizierten Penia (Todesgefahr vgl. 216. 351. 480/5) entgegenzutreten. Die Frauen in der Lysistrate bemächtigen sich des Goldschatzes und versperren den Weg in die Akropolis (Feuertod droht, vgl. 266ff.).

Im Zusammenhang mit dem Bestreben, den Helden höchster Gefahr auszusetzen, findet, wie schon angedeutet, auch dessen Isolierung, wie sie uns am sichtbarsten in den *Acharnern* und den *Wespen* entgegentritt, ihre Erklärung. Freilich liegt sie auch weitgehend im Wesen der beiden Fabeln begründet, aber warum sollte Dikaiopolis nicht geltend machen, daß auch noch andere den Frieden wollen, und Bdelykleon nicht darauf hinweisen, daß viele andere gleich wie er des Treibens der Richter überdrüssig seien? Wenn jetzt beide als Einzelgänger einer Gesamtheit gegenübergestellt sind, zeigt sich darin, daß nicht der Sache als solcher gedient werden soll.

Einen nach Abhilfe und Besserung verlangenden Zustand zu geben als die Voraussetzung für die Aktion des Helden, konnte dem Komiker keine Schwierigkeiten bereiten. Die übliche Haltung der Komödie, über alles Gegenwärtige sich lustig zu machen und zu spotten, das Bestehende und Gültige mit Kritik zu überschütten und abzulehnen, ergab jederzeit die zu Beginn des Stückes geforderte Notlage. Wo, wie dies häufig der Fall war, die durch den Krieg bedingte Notlage der Ausgangspunkt ist, war nicht einmal mehr die sonst den Komiker charakterisierende Aufbauschung und Übertreibung notwendig. In den andern Fällen wird ein nach Abhilfe schreiender Zustand durch maßlose Übertreibung bestehender Mängel, Verzerrung und völlige Preisgabe der Realität erreicht. So wird – unter dem Einflusse der Tragödie – die Richterleidenschaft des Philokleon zu einer den Alten Tag und Nacht plagenden Krankheit, oder in den *Rittern* wird dadurch, daß dem Sklaven Kleon alle und jede nur mögliche Schuld und böse Absicht zugeschrieben wird, eine Lage geschaffen, in der das Leben nicht mehr zum Aushalten ist.

Mit den Zuständen lehnte der Komiker auch die zeitgenössischen Persönlich-

keiten ab. Es lag daher nahe, diese zum erforderlichen Gegenspieler des Helden zu machen, durfte ein solcher doch nur in ungünstigem Lichte erscheinen, mochte er in Wirklichkeit auch noch so positive Eigenschaften in sich vereinigen. Sollte der Held einen Kampf zu seiner Rettung führen, so mußte der ihm gegenübergestellte Gegner allein die Schuld an der Not tragen. In dieser Hinsicht besteht eine besondere Situation in den *Fröschen*, in denen Dionysos als der von der Not Betroffene nicht selbst den Kampf gegen die schlechten Dichter führen kann, da der Schauplatz in der Unterwelt ist. An Stelle seines Kampfes tritt derjenige seines Retters Aeschylus gegen Euripides, der für alle Not und Schlechtigkeit der Zeit verantwortlich gemacht wird. Nebst dieser direkten Bekämpfung hat der Komiker noch die schon angedeutete Möglichkeit, den zu Verspottenden als den Helfer vorzuführen, der zweifelhafte und verderbliche Mittel verschafft[7].

Mit der Feststellung, daß die Komödie mit der Rettung endet, wird ferner der unvermittelt eintretende Schluß der *Ritter* auf einfache Weise erklärt. Dieser erweist sich lediglich als eine durch das Genos geforderte Lösung. Er ist eine Verlegenheitslösung, aus der Sackgasse herauszukommen, in die der Dichter dadurch gelangt ist, daß er den Nachfolger des zu vertreibenden Kleon noch einen viel verworfeneren Kerl sein läßt, woraus folgerichtig die ursprünglich schon schlimme Lage in Zukunft noch schlimmer werden müßte. Denn wie müßte erst das Leben im Hause des Herrn Demos dann sein, wenn der alte Mann unter dem Einflusse des Wursthändlers stünde?

Wie der Tragiker, so stellt auch Aristophanes alles in den Dienst der Wirkung, nur zielt diese in entgegengesetzter Richtung. Bei Aristophanes wird nichts ernst genommen, weder die Notlage noch der Gegner noch die Gefahren. Was in der Tragödie den Helden zu erdrücken droht und den Zuschauer stärkster seelischer Belastung aussetzt, wird in der Komödie dazu verwertet, das Lachen und die Freude des Publikums zu erregen. In dieser Kunst liegt die einzigartige Größe des Aristophanes. Die Mittel, mit denen er dieses Ziel erreicht, sind bereits angedeutet worden. Die Reaktion des Publikums erhellt für uns am sichtbarsten aus der den *Rittern* bereiteten Aufnahme, in denen von diesen Mitteln wohl in der eindrücklichsten Art und Weise Gebrauch gemacht wird und die zugleich als Beispiel dafür dienen können, daß eine außerhalb des komischen Spieles liegende ernsthafte Tendenz Aristophanes fern ist. Wer bei Aristophanes dem nachzuforschen sich bemüht, was durch die jeweilige Fabel gefordert wird und was im Dienste der komischen Wirkung steht, wird nur noch verschwindend Weniges finden, was als Persönliches und Ausdruck ernsthafter Besorgnis gewertet werden kann.

[7] Hierher gehört auch die Agathon-Szene in den *Thesmophoriazusen*.

Le refus du pouvoir

(Recherches sur l'aspect idéologique du principat)

Par *Jean Béranger*

Le 25 février 369, Symmaque, prononçant à l'occasion des *Quinquennalia* de Valentinien le panégyrique de circonstance, disait: «Je voudrais maintenant te demander avec le respect qui sied à un citoyen pourquoi tu es sorti en public à contrecœur, pourquoi tu as résisté longtemps, pourquoi tu t'es laissé tardivement fléchir[1]. Etait-ce dû à ta majesté, pour que, toujours invincible quand il s'agissait de recevoir, tu fusses vaincu seulement en recevant l'empire ? Nous avons couru le risque de te voir grandi par ce refus. Contraint, tu as emporté l'adhésion avec plus d'obligation que si tu étais parvenu à l'empire simplement agréé, car ceux auxquels le pouvoir est donné contre leur gré plaisent particulièrement à la République[2]. Personne ne contribua davantage à ta dignité que qui brava ta volonté ... Il appartenait certes à ta modestie de résister[3], mais non moins à ton esprit de sacrifice, de céder» (Symmach., *orat.* I 10).

Invitus, coactus, repugnare ou leurs synonymes, tels sont les motifs du thème qui accompagne une élection impériale, et dont il importe d'établir le développement.

Réaction première: en affaiblir la portée en le ravalant au rang de cliché de panégyriste. «Il est significatif, écrit O. Seeck[4], que ces refus d'accepter la couronne sont mentionnés seulement par les panégyristes, et non par les historiens ... Les panégyristes étaient obligés de prendre au sérieux une pareille farce, tandis que les historiens pouvaient la passer comme formalité vaine.» Même opinion de W. Hartke[5], qui, de plus, dans ses recherches sur les écrivains de l'Histoire Auguste, en fait un critère d'appréciation: l'*Epitome de Caesaribus* 45, 3, mentionnant le refus de Valentinien, *imperium resistenti oggeritur*, W. Hartke conclut au caractère non historique de la source et à sa suspicion[6]. A. Piganiol, *Empire chrétien*, p. 150, n. 2, oppose la tradition d'Ammien[7]. Le désaccord, plus apparent que réel[8], s'explique. Les discours d'Ammien, historien, sont fictifs selon les lois du genre.

[1] *Cur in medium invitus existi, cur diu obluctatus, cur sero mollitus es.* Cf. Ammien Marcellin XXVI 1, 5: *missis qui eum venire ocius admonerent.*

[2] *maiore beneficio praestitisti coactus adsensum, quam adeptus es probatus imperium.*

[3] *... ut repugnares.*

[4] *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* V, Anhang p. 502.

[5] *Geschichte und Politik im spätantiken Rom. Untersuchungen über die Scriptores Historiae Augustae*, Klio, Beiheft 45 (1940), p. 60 et suiv.

[6] ibid. note 4: «Wir kommen also in der Epitome an dieser Stelle aus der eigentlich historischen Sphäre heraus, und dies muß ein Präjudiz für den Charakter der Quelle sein.»

[7] «Le trait manque à Ammien.»

[8] Cf. supra n. 1. Le texte d'Ammien suggère qu'il a fallu presser Valentinien.

Pas plus que Thucydide, l'écrivain ne se croit obligé de reproduire un sténogramme. En matière officielle, son silence ne prouve rien; au contraire.

Celui de Symmaque, comme le Panégyrique de Trajan, a été réellement prononcé en face de l'empereur. Son caractère officiel lui confère une valeur documentaire dans l'histoire des idées politiques. La sincérité des sentiments n'a rien à voir avec leur historicité. Ce qui importe, c'est que ces paroles ont été prononcées, qu'elles ont un sens, qu'elles contribuent à reconstituer une situation. Le prétexte du lieu commun ne dispense pas de l'enquête. Qu'est-ce que le «topos», sinon l'expression devenue banale d'une grande vérité ? A l'historien d'examiner dans quelle mesure elle est vivante et inspire des actes. Du reste, celui-ci, frappé de l'hiatus entre les faits et cette tradition littéraire estime nécessaire de la signaler. Ainsi Besnier, *L'empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée* (coll. Glotz, t. IV), p. 145 (Gordien); p. 266 (Tacite). – A. Piganiol, *Empire chrétien* (ibid.), p. 150, n. 2 (Valentinien); p. 208, n. 50 (Théodose). Il ne s'agit pas en effet d'ornement de rhétorique, mais d'une tradition attestée qui intrigue par sa persistance.

Rien ne chatouillait plus suavement les oreilles impériales pourtant blasées que la reprise de ce thème avec variations et amplifications. «Ce jour, inaugurant le bonheur général où, quand tu étais appelé à assumer les affaires publiques, tu as refusé l'empire qu'on t'offrait; et non seulement pour la forme afin de paraître contraint; mais obstinément, longtemps, agissant comme si tu devais l'obtenir»[9].

Et le panégyriste d'énumérer les conditions exceptionnelles de l'avènement de Théodose: ni légions soudoyées, ni vacances à la cour, ni parenté. «*Cogebaris invitus. Invitus, inquam*»[10]. Antithèse: l'accession des usurpateurs, qui n ont pas reculé devant le crime pour conquérir le pouvoir suprême. Mais le «principat» supporte l'échec, et la seule brigue à laquelle se livre le candidat, c'est de s'opposer à une nomination[11]. Reprise du thème par Claudien, *IV. consulat. Honor.* 46 et suiv.:

> Non generis dono, non ambitione potitus;
> Digna legi virtus: ultro se purpura supplex
> Obtulit, et solus meruit regnare rogatus.

Le Bas-Empire n'a pas la primeur de ces hyperboles. Au début du IIe siècle Pline le Jeune les avait exploitées au point qu'il n'était guère possible de surenchérir. Le jour de son adoption qui l'associait à l'Empire – pratiquement un *dies imperii* – ,Trajan se dérobait malgré les présages et l'enthousiasme de la foule montée au Capitole. «Seul tu ne voulais pas comprendre; tu refusais de régner, tu refusais, preuve que tu régnerais bien. On a dû te forcer ... Tu t'obstinais à ne te charger du fardeau de l'empire que le jour où il faudrait le sauver. «*Nam ipse*

[9] Pacatus (Paneg. vet. XII), 11: ... *dies ille, communis boni auctor, quo tu ad suscipiendam rem publicam vocabaris, oblatum imperium deprecatus es: nec id ad speciem tantum, ut cogi videreris; sed obnixe et diu et velut impetraturus egisti.* Variations cf. 10, 4: *illud tamen prae ceteris mirum quod, cum omnia faceres uti imperare deberes, nihil tamen faciebas ut imperares.* – 11, 7: *imperium, quod ab imperatore defertur, tam tibi nolle iam non licet quam velle non licuit.*

[10] ibid. 12, 1 et 2.

[11] ibid. *repulsam patitur principatus et unus est ambitus candidati ne declaretur.*

intellegere nolebas; recusabas enim imperare, recusabas, quod erat bene imperaturi. Igitur cogendus fuisti ... Obstinatum enim tibi non suscipere imperium, nisi servandum fuisset.[12]»

D'emblée le trait est profondément gravé: jusque dans les mots et malgré la préciosité du style, l'expression du refus et de ses mobiles conserve son cachet d'origine. Les tournures alambiquées, elliptiques, allusives à en être obscures auxquelles s'achoppe le lecteur, s'expliquent quand on les considère à la lumière de la tradition. Ainsi plus haut dans le discours de Symmaque: *maiore beneficio praestitisti adsensum, quam adeptus es probatus imperium* éveillait dans son raccourci des notions précises, présentes à l'esprit des auditeurs. Il eût été difficile de s'en écarter. Cette fixité des traits fondamentaux contraignait le panégyriste au respect et à la conformité. Aussi, malgré la défiance qu'inspire le genre, est-il permis de croire à l'authenticité d'une tradition intangible à laquelle on tenait de part et d'autre.

De fait, si cliché il y a, il est puisé dans l'histoire. Quoi qu'en dise O. Seeck[13], les historiens sont de la partie. Il est entendu qu'ils ne sont pas de tout repos: le ou les auteurs de l'Histoire Auguste. Mais ils n'ont rien inventé: Flavius Josèphe, Plutarque, Cassius Dion, Hérodien apportent une contribution puisée dans les matériaux que leur dispensait l'histoire. Nul doute que le trait ne leur parût typique. Sous prétexte qu'ils sont des courtisans, on dédaigne Ovide, Velleius Paterculus[14]. Si le principat n'était qu'un système politique ou de droit public, cela se défendrait. Or il est aussi, et bien plus, autre chose. Dans la sphère qui leur est propre, leur témoignage a du poids. Il recrée l'ambiance sociale, intellectuelle, religieuse où le régime impérial plonge ses racines. Valentinien et Théodose ont eu des congénères. Dans l'ordre inversement chronologique, quelques noms: Julien, Probus, Tacite, Gordien, Macrin, Marc Aurèle, Antonin, Trajan, Vespasien, Galba, ... Tibère, Auguste[15]. Chaîne ininterrompue d'empereurs qui, en dépit des circonstances, ont pris une attitude plausible, entretenant, pour le moins, une fiction qui était de rigueur, s'affirmant d'autant plus que les tendances étaient à l'absolutisme. Avant d'apprécier, délimitons des cas-types.

---

[12] *Pan.* 5, 5–6. Traduction M. Durry, *Pline le Jeune*, t. IV (Les Belles-Lettres, Paris 1947), p. 100.

[13] loc. cit. V, Anhang p. 502.

[14] Exemple pour Velleius Paterculus: Ph. Fabia, *A propos de l'avènement officiel de Tibère*, Rev. de philologie 33 (1909), p. 28.

[15] Auguste: *Mon. Ancyr.* 5, 1; 5, 3; 6,1. Suet., *Aug.* 52. Dio, LV 6, 1; LV 12, 3; LVI 28, 1; LVI 36, 4; LVI 39, 6. Tibère: Ovid., *Pont.* IV 13, 27–28. Vell. Pat. II 124, 2. Galba: Plutarch. 4, 3–7; Dio LXIV 2, 1. Vespasien: Joseph., *Bell. Iud.* I 24. Trajan: Plin., *pan.* 5, 5; cf. 6, 4. Antonin: Dio LXIX 20, 5. Marc Aurèle: Hist. Aug., *M. Ant. phil.* 5, 3; 7,5. Pertinax: Dio LXXIII 1, 4; Herod. II 3,4. Macrin: Dio LXXVIII 11, 6. Hist. Aug., *Opil. Macr.* 5, 4. Alexandre Sévère: Hist. Aug., *Alex. Sev.* 48, 1. Maximin le Thrace: Herod. VI 8, 6. Gordien: Hist. Aug., *Maxim.* 14, 3; 16, 2. Dèce: Zosime I 22, 1 (Real. Encycl. XV 1266). Tacite: Hist. Aug., *Tac.* 7, 7. Probus: Hist. Aug., *vit. Prob.* 10, 6. Dioclétien: Aurel. Vict., *Caes.* 39, 12. Constantin: Pan. vet. VII 8. Julien: *epist.* 38 (26, p. 52 Bidez); Amm. Marcel. XX 4, 15; 17; Libanius, *Orat.* XII 38; XVIII 97. Valentinien: Symmach., *Orat.* I 10. Théodose: Pacatus (pan. vet. XII) 11, 1; 12, 1–2. Claudien: *IV. consulat. Hon.* 48. Maxime («usurpateur»): Sulp. Sev., *vit. Martin.* 20, 3; Oros. VII 34, 9.

Manuels, dictionnaires, *indices* qualifient l'officier espagnol, le comte Maximus[16] qui se souleva contre Gratien, de l'épithète, indissociable du nom, d'usurpateur. Donc, l'«usurpateur» Maxime (383–388) trouvait des auditeurs, et non les premiers venus, pour se laisser impressionner quand il déclarait avoir été contraint de revêtir la pourpre impériale[17].

Vespasien était innocemment occupé au siège de Jérusalem lorsqu'il fut proclamé empereur. Or le gouverneur de Syrie, Mucien, pressenti, avait refusé l'Empire en sa faveur. La proclamation «spontanée» de Vespasien eut lieu à Alexandrie le 1er juillet 69, par Tiberius Julius Alexander, préfet d'Egypte, qui, plus tard, fut récompensé de sa collaboration[18]. Cela suppose négociations, entente préalable, connivence. De surprise, point [19]. Le récit de Flavius Josèphe n'est pas un produit de l'imagination orientale; il reflète des tendances diamétralement opposées à la mentalité de son milieu. Sur ce point, le témoignage du «premier des historiographes officiels»[20], tendencieux parce qu'à la dévotion de la dynastie flavienne, est irrécusable, Josèphe décrit une scène authentiquement romaine. «Les soldats proclament Vespasien empereur contre son gré.[21]» «Comme il refusait, les officiers le pressaient avec plus d'insistance et les soldats l'entourant de leurs épées menaçaient de le tuer, s'il ne voulait pas se comporter dignement. Ayant opposé toutes les raisons pour lesquelles il refusait l'empire, finalement, comme il ne les persuadait pas, Vespasien céda à ceux qui l'avaient acclamé.[22]» Il y avait donc des raisons! Les chercher ne paraîtra pas superflu à qui se penche sur le problème complexe du principat.

Auguste que les empereurs se donnaient comme «modèle»[23] avait refusé la dictature. Suétone[24] reproduit le geste théâtral: «*dictaturam magna vi offerente populo, genu nixus, deiecta ab umeris toga, nudo pectore, deprecatus est.*» La dictature, abolie à la mort de César, ne ressuscita pas: les empereurs redoutaient trop

---

[16] O. Seeck, loc. cit. V 169 et suiv. – A. Piganiol, *Empire chrétien*, p. 241. Real-Encycl. XIV 2546 (Ensslin).

[17] Sulp. Sev., *vit. Mart.* 20, 3 (Monceaux, *Saint Martin* [Payot, Paris 1926], p. 130). – Orose, VII 34, 9.

[18] Tacit., *hist.* II 76. Dio LXV 8, 2. Domaszewski, *Gesch. d. röm. Kaiser*[3] (1921) II p. 100. Dessau, *Gesch. d. röm. Kaiserzeit* (1924) II 350 et suiv. Albertini, *L'emp. rom.* (1933) p. 104. Homo, *Haut-Emp.* p. 332. *Cambr. Anc. Hist.* X p. 828. Piganiol, *Hist. de Rome* (1939), p. 274. Kornemann, *Röm. Gesch.* (1939) II p. 227. – W. Weber, *Joseph u. Vespasian* (1921), p. 162. 165. 169. U. Wilcken, Zeitschr. d. Savigny-Stift. 42, Roman. Abt. p. 147. 150.

[19] La légende fit venir Apollonius de Tyane à Jérusalem pour que Vespasien lui communiquât ses intentions. Philostrate, *vit. Apoll.* V 27.

[20] Salomon Reinach, édit. *Contre Apion* (Les Belles-Lettres, Paris 1930), p. V.

[21] *Bell. Iud.*, I 24: *ὡς αὐτὸς ὑπὸ τῶν στρατιωτῶν ἄκων αὐτοκράτωρ ἀποδείκνυται.*

[22] ibid. IV 603: *ἀρνουμένῳ δὲ μᾶλλον οἱ ἡγεμόνες ἐπέκειντο, καὶ περιχυθέντες οἱ στρατιῶται ξιφήρεις ἐναιρεῖν αὐτὸν ἠπείλουν εἰ μὴ βούλοιτο ζῆν ἀξίως.* 604: *Πολλὰ δὲ πρὸς αὐτοὺς διατεινάμενος ἐξ ὧν διωθεῖτο τὴν ἀρχήν, τελευταῖον, ὡς οὐκ ἔπειθεν, εἴκει τοῖς ὀνομάσασι.*

[23] L'expression est de Strabon VI 288 C: *κανόνα τῆς διοικήσεως καὶ τῶν προσταγμάτων ποιούμενος* (= Tibère) *ἐκεῖνον.*

[24] *Aug.* 52, cf. *Mon. Ancyr.* 5, 1. Vell. Pat. II 89. Dio LIV 1, 3. Chronique d'Eusèbe-Jérôme, an. 24 av. J.-C., p. 164. Helm: «*Augustus, cum ei monarchia deferretur, renuit.* Sync. 313 c (592, 19): *Αὔγουστος μοναρχίαν ἐγχειριζομένην ἀπώσατο.*

les rapprochements[25]. Une réprobation de la forme avait toujours l'avantage psychologique de détourner l'attention des similitudes de fond. Auguste n'avait accepté que «contre son gré» l'*imperium* proconsulaire dont les renouvellements s'échelonnaient de dix en dix ans. En 8 av. J.-C., troisième décennie, Cassius Dion LV 6, 1: *τήν τε ἡγεμονίαν, καίπερ ἀφιείς, ὡς ἔλεγεν, ἐπειδὴ τὰ δέκα ἔτη τὰ δεύτερα ἐξεληλύθει, ἄκων δῆθεν αὖθις ὑπέστη* ...; en 3 ap. J.-C., quatrième période, LV 12, 3: ... *τὴν ἡγεμονίαν καὶ τὸ τέταρτον, ἐκβιασθεὶς δῆθεν, ὑπεδέξατο*; cinquième, LVI 28, 1, en 13 ap. J.-C.: *τήν τε προστασίαν τῶν κοινῶν τὴν δεκέτιν τὴν πέμπτην ἄκων δὴ ὁ Αὔγουστος ἔλαβε*. Plus délicats à apprécier le refus du consulat «annuel et viager» et celui de la «*cura legum et morum*[26]». Suétone (*Aug.* 27) et Cassius Dion (LIV 10, 5) assurent le contraire. Il se peut qu'ils confondent les fonctions exercées effectivement et les titres dont Auguste ne voulait pas[27]. Il se peut aussi que le refus d'Auguste porte non sur la magistrature, mais sur ce qu'elle avait d'extraordinaire, la cura «*maxima potestate*» par exemple, contraire au *mos maiorum (παρὰ τὰ πάτρια ἔθη)*[28]. Ce parti pris de décliner les magistratures complaisamment rappelé par le Monument d'Ancyre créait un climat spécial, propre à influencer des émules. A la différence des précédentes, l'attitude d'Auguste est ponctuée par des refus spéciaux et isolés: le cumul de pouvoirs républicains sur lequel reposait le régime impérial ne comportait pas un refus global, partant, pas d'expression stylisée. Il appartenait à Tibère de se montrer digne successeur en donnant forme à la matière élaborée par Auguste. A ce titre, il est, plus encore que son père adoptif, l'«inventeur du principat»[29]. Il n'y avait alors dans l'histoire du principat aucun précédent, aucun automatisme. Celui qui devait le créer pouvait tâtonner. C'est pourquoi l'attitude de Tibère trahit la maladresse et l'équivoque. Ses adversaires avaient beau jeu de l'accuser d'hypocrisie. En fait, cet embarras était inhérent à la nature du principat: hésitations, atermoiements étaient commandés par la situation même. Auguste avait procédé par étapes. Où nous voyons un ensemble, les contemporains ne distinguaient que pièces détachées. Avec le temps cependant la conception d'un pouvoir monarchique de fait s'était implantée. Les Romains ont superstitieusement reculé devant le pas décisif: la reconnaissance et la collation légales d'une magistrature suprême embrassant tous les pouvoirs de l'empereur. Mais des multiples «*imperia*», concrets, s'était dégagée la notion abstraite d'un «*imperium*»-empire = pouvoir souverain. A la fin du

---

[25] Cf. Cic. *Phil.* II 36, 91: *optimum vero quod dictaturae nomen in perpetuum de re publica sustulisti: quo quidem facto tantum te cepisse odium regni videbatur ut eius omnem propter proximum dictatorem metum tolleres.* I 1, 3 – 2, 4: *dictaturam, quae iam vim regiae potestatis obsederat funditus ex re publica sustulit* ...

[26] *Mon. Ancyr.* 5, 3; 6, 1. – J. Gagé, *Res gestae divi Augusti* (1935), p. 80 et suiv.

[27] H. A. Andersen, *Cassius Dio u. die Begründung des Principates* (Neue deutsche Forschungen, 1938), p. 36.

[28] von Premerstein, *Vom Werden u. Wesen des Prinzipates*, Abh. d. Bayer. Akad. d. Wiss., Neue Folge, Heft 15 (1937), p. 151. De Francisci, *Genesi e struttura del principato Augusteo*, Atti della Reale Accademia d'Italia, memorie della classe di scienze morali e storiche, Serie VII, vol. 2, fasc. 1 (Rome 1941), p. 72.

[29] A. Piganiol (par lettre).

règne d'Auguste, elle devait être banale. Alors le refus du pouvoir trouve sa formule. Ovide, *Pontiques* IV 13, 25:

> Nam patris Augusti docui mortale fuisse
> Corpus, in aetherias numen abisse domos
> Esse parem virtute patri, qui frena coactus
> Saepe recusati ceperit imperii.

Velleius Paterculus II 124, 2: *soli huic contigit paene diutius recusare principatum quam, ut occuparent eum, alii armis pugnaverunt.*

Anneaux d'une longue chaîne partant d'Auguste pour aboutir au Bas-Empire, ces témoignages reprennent leur valeur. Or, dans les controverses autour de l'avènement de Tibère, ils ont été systématiquement mis de côté comme suspects et étrangers à la question. «Velléius, dit Ph. Fabia, malgré la qualité de contemporain qu'il possède seul, doit être écarté purement et simplement. Au lieu d'une narration historique, ce bas adulateur ne nous offre qu'une tirade déclamatoire, à laquelle il faudrait refuser toute confiance, si elle contenait, ce qui n'est point le cas, un fait inconnu d'ailleurs.[30]» Remis à leur place ils apportent, à notre avis, une contribution importante au débat: Tibère, malgré l'adoption, la corégence, qui le désignaient sans conteste héritier, s'est cru obligé de refuser le pouvoir et de ne céder que tardivement aux instances. Pourparlers longs et laborieux parce qu'ils n'étaient pas encore conventionnels. Ajoutés à d'autres indices, ils incitent à reporter l'intronisation de Tibère aussi bas que le permettent les indications chronologiques. Suétone n'y contredit pas: il distingue seulement la hâte de Tibère à s'emparer des leviers de commande et son refus prolongé d'accepter la confirmation légale[31]. Cette situation typique s'est reproduite plus d'une fois, Tibère, par la force des choses, fut le créateur involontaire d'un modèle.

* * *

Conformément donc à une tradition, ces empereurs ont refusé le pouvoir, ou ils ont estimé de bon ton de faire semblant. Attitude paradoxale contrastant avec l'absolutisme du Bas-Empire dans une proportion inverse, dirait-on, à la liberté d'action d'élus et d'électeurs. Ni les pronunciamentos, ni les usurpations, ni même l'adoption ne parurent incompatibles avec un geste quasi rituel ... Apparentes contradictions dans lesquelles se retrouve le principat entier. Le cas de Valen-

[30] *L'avènement officiel de Tibère*, Rev. de philologie 33 (1909), p. 28. Voir les réserves de E. Hohl, *Wann hat Tiberius das Prinzipat übernommen?* Hermes 68 (1933), p. 106–115: «Zu geringschätzig über Velleius urteilt Ph. Fabia.» Sur la question, D. M. Pippidi, *L'avènement officiel de Tib. en Egypte*, Rev. historique Sud-Est européen 18 (1941), p. 87. Pour l'appréciation de Velleius, les judicieuses remarques de A.-G. Amatucci dans sa *Letteratura di Roma imperiale* (Istituto di studi Romani, Bologne 1947), p. 18–22. – Marsh, *The reign of Tiberius* (Oxford 1931), p. 45 et suiv.

[31] *Tib.* 24, 1: *principatum, quamvis neque occupare confestim neque agere dubitasset, ... diu tamen recusavit impudentissimo animo; nunc adhortantes amicos increpans ..., nunc precantem senatum et procumbentem sibi ad genua, ambiguis responsis et callida cunctatione suspendens ...*

tinien, notre point de départ, n'est qu'un cas particulier, incompréhensible considéré isolément. Cela demande explication.

Il faut d'abord se défaire du préjugé défavorable consistant à voir dans le nouvel élu moins un candidat que la victime d'une soldatesque spéculant sur le *donativum*. Celle-ci, en quelque sorte, opterait entre la mort et le trône ... dont elle payera rançon[32]. Ces conséquences de l'avènement de Claude se répercutèrent en s'aggravant dans les marchandages qui marquèrent les crises des IIIe et IVe siècles. Les empereurs «contraints» furent néanmoins des chefs énergiques[33], dont les velléités d'obéissance ne dépassèrent pas ce stade! L'acceptation du pouvoir n'est pas synonyme de faiblesse de caractère. Car le refus n'était pas rhétorique. Nous en avons les preuves. En 68, le commandant de l'armée de Germanie supérieure, L. Verginius Rufus, déclina l'offre de ses soldats[34]. Mucien, gouverneur de la Syrie, fit son calcul, estima «plus expédient» de s'aboucher avec Vespasien et de renoncer aux grandeurs et aux servitudes du pouvoir en sa faveur[36]. Glabrio s'effaça devant Pertinax qui, lui, céda[37]. Avant de s'adresser à Valentinien, l'armée avait pressenti le préfet du prétoire Salutius. Prétextant son âge, les difficultés de la situation, il refusa la couronne offerte à l'unanimité. Il la refusa également pour son fils trop jeune[38]. Tous pourtant remplissaient les conditions requises: puissance, popularité[39], capacités[40]. Au carrefour, ils ont choisi librement la route où les poussaient leurs penchants pour de substantielles réalités. Loin d'être brisée, leur carrière se poursuivit dans la considération et l'estime générales[41].

Un refus gardait son sens. Quel état d'esprit reflète-t-il? Quels mobiles laisse-t-il déceler?

Hésitations de l'homme d'action avant l'acte irrévocable, recul du pusillanime devant les responsabilités, scrupules, défaut d'ambition. Ce sont les explications courantes, le lieu commun ne piquant guère la curiosité[42]. Hésitations d'un César

---

[32] Exemple: Maxence. Ce poltron avéré, selon O. Seeck, loc. cit. I p. 80, ne serait jamais monté sur le trône de sa propre volonté, les chances de succès étant nulles, il fut le jouet d'une clique d'émeutiers plus braves en ville que sur le champ de bataille.

[33] Dèce: *Epit. de Caes.* 29, 2; Zosime I 21, 4; 22, 1. Domaszewski, *Gesch. d. röm. Kaiser*[3] II p. 291–292. Kornemann, *Röm. Gesch.* II p. 356. – Albertini, *Emp. rom.* p. 289: «elles (= ses troupes) le forcèrent à se laisser proclamer empereur» ... «Dèce qui était un soldat énergique ...»

[34] Tacite, *hist.* I 9. Il hésitait cependant: «... *Verginii cunctationem*» (I 52). Cf. Dessau *I.L.S.* 982.

[35] Dio LXIII 25, 1: ... *δυνηθεὶς ἂν ῥᾳδίως ἐπιτυχὴς αὐτῆς* (scil. *αὐτοκράτορος ἀρχῆς*) *γενέσθαι.*

[36] Tacite., *hist.* I 10: ... *cui expeditius fuerit tradere imperium quam obtinere.*

[37] Herodian. II 3, 4: «*σοί τε τῆς ἀρχῆς παραχωρῶ καὶ πᾶσαν τὴν ἐξουσίαν ἐγὼ καὶ οἱ λοιποὶ πάντες ἐπευφημίζομεν σοι διδόντες.*» *τότε δὲ πάντων αὐτὸν* (= Pertinax) *ἐκβιασαμένων* ...

[38] Zosime III 36, 1–2. Piganiol, *Empire chrétien*, p. 149.

[39] Popularité de Verginius Rufus: Tacite, *hist.* I 53; II 51. Plutarch., *Oth.* 18, 5–6.

[40] Capacités de Mucien: Tacite, *hist.* II 5.

[41] Exemple de Glabrio, honoré par Pertinax, Dio LXXIII 3, 3.

[42] Vespasien: Domaszewski II p. 100. Homo, *Haut-Empire*, p. 332 (cf. Tacite, *hist.* II 74–75). Albertini, *Emp. rom.*, p. 104. W. Weber, *Joseph u. Vespasian*, p. 107. *Camb. Anc. Hist.* X p. 829. («scrupules»). – Gordien: Besnier, *Bas-Empire* ..., p. 145 («dépourvu d'ambition personnelle»). – Dèce: ibid. p. 157, id.

au passage du Rubicon «supputant les maux à venir»[43], mélancolie de Marc Aurèle quittant la vie privée[44], répugnances de Julien à recommencer la guerre civile[45]. Tous sentiments dont nous percevons, par des échos affaiblis, la légitimité et la vraisemblance. Mais en fait, ils n'ont pas eu le dessus; d'autres les ont neutralisés, plus, étouffés. Lesquels? Du reste, ils ne semblent pas avoir eu un caractère général ni absolu. A juger par nos sources, la transmission du pouvoir impérial par hérédité était dispensée de cette formalité[46]. Puis, l'empereur «malgré lui» n'est pas seul en cause. Comédie ou non, le drame comporte deux protagonistes: le candidat à l'Empire, et la foule. Le jeu du premier est solidaire du jeu de la seconde. Leurs réactions sont révélatrices. Les conventions limitaient leur diversité. Le dénouement prévu – même au cas où les personnages se dupaient mutuellement – était à peine retardé par des péripéties protocolaires.

Premièrement, en affectant de céder à la voix publique, le souverain tenait à montrer bien haut qu'on lui imposait le pouvoir. Par un acte de soumission, sincère ou non, il suscitait une explosion de loyalisme qui faisait de lui le véritable élu du monde romain. Son individualité disparaît pour se confondre dans la volonté unanime des citoyens. Ses responsabilités personnelles sont dégagées. Le peuple entier lui a confié la direction des affaires publiques; par cela même, il abdique de ses droits de revendication. Il était bon, il était prudent de sceller solennellement cette délégation.

Les empereurs se sont constamment référés à cette particularité de leur pouvoir émanant d'un mouvement irrésistible de l'opinion. Ainsi légitimaient-ils une situation exceptionnelle, provisoire ... qui se prolongeait indéfiniment à la demande générale!

C'est ce qu'exprime le mot «*consensus*», un des slogans par lequel un chef politique se plébiscitait à Rome. Auguste y recourt pour caractériser sa position de 32–27 dans le fameux passage de ses *Res Gestae* 34, 1: *In consulatu sexto et septimo, postquam bella civilia exstinxeram, per consensum universorum potitus rerum omnium, rem publicam ex mea potestate in senatus populique Romani arbitrium transtuli.* Il vaut la peine de s'y arrêter. Le vocabulaire est éloquent. Le *princeps* ne mâche pas ses mots: *potitus rerum omnium.* Il ne dissimule pas la brutalité de l'acte[47].

[43] Appien. *B. C.* II 35, 139: *λογιζόμενος ἕκαστα τῶν ἐσομένων κακῶν.* Selon Kornemann, Jahrb. f. class. Philologie, Suppl. 22 (1896), p. 621, la source de ce passage serait Asinius Pollion. Plutarch., *Caes.* 32, 5: *καὶ λογισμὸς αὐτὸν εἰσῄει ... ἔσχετο δρόμου.* Zonaras 10, 7, p. 357, 30.

[44] *Hist. Aug., vit. Marc. Ant. phil.* 5, 3: *ubi autem comperit se ab Hadriano adoptatum, magis est deterritus quam laetatus ... invitus de maternis hortis recessit.*

[45] Amm. Marcel. XX 4, 15: *... nunc indignari semet ostendens, nunc manus tendens, oransque et obsecrans, ne post multas felicissimasque victorias agatur aliquid indecorum neve intempestiva temeritas et prolapsio discordiarum materias excitaret.* – Julian., *epist.* 38 (26, p. 52 Bidez): *ὡς πρῶτον αὐτοκράτωρ ἐγενόμην (ἄκων, ὡς ἴσασιν οἱ θεοί).* Bidez, *La vie de l'emp. Julien* (1930), p. 184.

[46] Pour le cas de Constantin, cf. infra p. 189.

[47] Pour le mot, cf. Cic., *Cat.* II 19: *alterum genus est eorum, qui quamquam premuntur aere alieno, dominationem tamen exspectant, rerum potiri volunt.* – Pour les faits, H. Berve, *Zum Monumentum Ancyranum*, Hermes 71 (1936), p. 247. W. Kolbe, *Vom Werden des Prinzipates*, Klio 36 (1943), p. 36 et suiv. W. Weber, *Princeps* I p. 29* (n. 132); p. 31* (n. 144).

La manière forte! l'empire romain, quelle qu'ait été son évolution, a conservé indélébile ce trait essentiel et fondamental[48].

Mais *potiri rerum* ne se dit pas seulement d'une conquête par les armes. Cicéron, *Luc.* 126: *Cleanthes solem dominari et rerum potiri putat. Att.* X 8, 4 (an. 49), en parlant de Pompée: *existimat enim, qui mare teneat, eum necesse rerum potiri.* Tite-Live, I 19, 1, de Numa, intronisé par les dieux (cf. I 18).

Traduction grecque, *Mon. Ancyr. graec.* XVIII (34, 1), confirmée par le *Mon. Antioch.*[49]: ἐγκρατὴς γενόμενος πάντων πραγμάτων. Josèphe, *Bell. Iud.* I 183: Καῖσαρ ... Ῥώμης καὶ τῶν ὅλων κρατήσας (Jules César). Cassius Dion XLVII 31, 4 (an. 42): ἐκεῖνοι γὰρ τὰ πράγματα ἤδη τὰ ἐν τῇ Ῥώμῃ εἶχον (les triumvirs). Partie intégrante de la terminologie du principat: Tacite, *ann.* I 5, 4 (Tibère). 33, 2: *credebaturque, si rerum potitus foret, libertatem redditurus* (Drusus). IV 71, 1: *postquam C. Caesar rerum potitus est* (Caligula). V 1, 4; VI 11, 2 (Auguste). – Suétone, *Aug.* 94: *responsum est eius oppidi* (=Vélitres) *civem quandocumque rerum potiturum* (Auguste). Cf. Eutrope VII 1: *hic est qui postea Augustus est dictus et rerum potitus.* Suétone, *Vesp.* 4, 5: *ut eo tempore Iudaea profecti rerum potirentur* (Vespasien, Titus)[50a] Cassius Dion LI 1, 1 (an. 31 av. J.-C.): ὁ Καῖσαρ τὸ κράτος πᾶν μόνος ἔσχεν. LXXIII 14, 3: τρεῖς γὰρ δὴ τότε ἄνδρας ... ἀντελάβοντο τῶν πραγμάτων (Septime Sévère, Niger, Albinus).

A défaut du *Thesaurus* dont le matériel permettra de trancher la question, il est permis de définir: *potiri rerum* = un pouvoir de fait, indépendant d'une magistrature. Ce paraît un contresens que d'en faire une notion de droit public[50b]. Ni aveu cynique, ni euphémisme. Auguste ne voile pas les réalités. Sans hypocrisie, sans forfanterie, il dit la vérité: il n'y perdait rien. Atténuer cette déclaration de toute-puissance équivaut à déprécier son geste. Mais la grammaire réclame aussi son dû.

Pour Ramsay-von Premerstein, *Mon. Antioch.*, p. 95, *potitus* se rapporte à *postquam–exstinxeram*[51]. Berve au contraire le fait dépendre de *transtuli*. Tous trois donnent au participe une valeur temporelle: «après que ...»[52]. Traduction de Berve: «In meinem sechsten und siebten Konsulat, als ich die Bürgerkriege aus-

---

[48] J. Gagé, *La théologie de la Victoire impériale*, Rev. Hist. 171 (1933), p. 1.

[49] W. Ramsay- A. von Premerstein, *Monumentum Antiochenum*, Klio, Beiheft 19 (Leipzig 1927).

[50a] Cf. Joseph., *Bell. Iud.* VI 312 ... ἦν χρησμὸς ἀμφίβολος ... ἐν τοῖς ἱεροῖς εὑρημένος γράμμασι, ὡς κατὰ τὸν καιρὸν ἐκεῖνον ἀπὸ τῆς χώρας αὐτῶν τις ἄρξει τῆς οἰκουμένης. Tac., *hist.* V 13: *pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens profectique Iudaea rerum potirentur.* Sur l'ambiance, H. Fuchs, *Der geistige Widerstand gegen Rom in der antiken Welt* (Berlin 1938), p. 62–63.

[50b] *Potiri* = *potestatem nancisci*, «rechtstechnisch»: E. Staedler, *Das römisch-rechtliche Element in den augusteischen Regesten*, Zeitschr. Sav.-Stift., roman. Abt. 62 (1942), p. 115–116. Cf. A. Heuss, Hist. Zeitschr. 168 (1943), p. 626.

[51] Pour la bibliographie, voir J. Gagé, *Res Gestae divi Augusti* (1935), p. 142.

[52] Op. laud. p. 246. Ainsi Mommsen, *Res Gestae divi Augusti*[2], p. 146, Gelzer (*Meister der Politik*, p. 152), Helmchen (Jb. d. Phil. Fak. Marburg [1922–23], p. 19). Homo, *Institut. polit. rom.*, p. 251: «m'étant emparé de la direction des affaires par consentement universel», F. Altheim, *Röm. Gesch.* (Göschen 677, Berlin 1948) II p. 121–122.

gelöscht hatte, habe ich, nach dem einmütigen Wunsche der Gesamtheit in Besitz der Allgewalt gelangt, die Res publica aus meiner Befugnis in die Entscheidung des Senates und des römischen Volkes übertragen.[53]» Cela n'épuise pas les possibilités. Le participe peut fort bien avoir le sens concessif[54]. Reste à préciser ce que c'est que ce *consensus universorum* auquel Auguste se réfère pour légitimer ses pouvoirs exceptionnels d'avant 27. Von Premerstein y voyait un serment[55]; Kornemann, un plébiscite qui aurait eu lieu pendant l'absence d'Auguste en Orient[56]. Pour R. Syme[57], il n'a rien d'officiel; c'est une coalition (analogue à une «*coniuratio*») de l'opinion destinée à faire pression. Les recherches d'Instinsky montrent qu'il s'agit, au moins à l'origine, de forces morales, reflétant les sentiments d'une collectivité. Pas de notion juridique[58a]. La version grecque des *Res gestae* incline dans ce sens: *κατὰ τὰς εὐχὰς τῶν ἐμῶν πολειτῶν*. Selon l'exégèse de Kolbe, nous traduisons: «... quoique je fusse maître absolu de la situation avec l'assentiment universel, j'ai transféré le gouvernement de l'Etat de mon pouvoir à la libre disposition du sénat et du peuple romains.»

De fait le *consensus* est un courant d'opinion qui emporte la décision. Sous sa pression, Antoine et Octavien concluent avec Sextus Pompée la paix de Misène[58b], le Sénat donne à Auguste le titre de *pater patriae*[59], Claude épouse Agrippine[60]. Il se retrouve ponctuel aux élévations impériales. Galba s'en réclame, mais aussi Pison qu'il a adopté. Ici, le parallélisme est une démonstration: *nunc me deorum hominumque consensu ad imperium vocatum ...*[61]. A quoi Pison répond: *Galbam consensus generis humani, me Galba consentientibus vobis Caesarem dixit* «Quand on veut choisir, la voix publique est une indication»[62]. A ce tournant de l'histoire de Rome, le *consensus* est là, insufflant de nouvelles forces au régime personnel. L'auteur de l'*Octavie* (485 et suiv.) en auréole Néron:

---

[53] Op. laud. p. 246–247.

[54] Kolbe, *Vom Werden des Prinzipates*, p. 42. M. Hammond, *The Augustan Principate* (Harward University Press 1933), p. 20–21: «although I had possession of everything by universal consent.»

[55] *Vom Werden u. Wesen des Prinzipates* (Abh. d. Bayer. Akad. d. Wiss., Neue Folge, Heft 15 [1937]), p. 62 et suiv.

[56] *Röm. Gesch.* II p. 120–121.

[57] *The Roman Revolution* (Oxford 1939), p. 153. 161 et passim.

[58a] *Consensus universorum*, Hermes 75 (1940), p. 264–278. Le *consensus* expression spontanée fit place peu à peu à l'expression protocolaire des acclamations impériales: Alföldi, *Die Ausgestaltung des monarchischen Zeremoniells am röm. Kaiserhofe*, Mitteilungen d. deutschen archäologischen Instituts, Röm. Abt. 49 (1934), p. 79; *Insignien u. Trachten*, ibid. 50, p. 44. F. Altheim, *Römische Geschichte* (Göschen 677, Berlin 1948) II p. 123. Bibliographie: H. Fuchs, *Rückschau u. Ausblick im Arbeitsbereich der lateinischen Philologie*, Museum Helveticum 4 (1947), p. 161.

[58b] Vell. Pat. II 77, 1: *tum expostulante consensu populi*. Commentant la paix de Brindes, Cassius Dion L 11, 5 dit qu'Auguste tenait à cette unanimité et savait la créer: ... *ὅπως ἐνδείξηται τοῖς ἀνθρώποις ὅτι καὶ τὸ πλεῖστον καὶ τὸ κράτιστον τῶν Ῥωμαίων ὁμογνωμονοῦν ἔχοι.*

[59] Suet., *Aug.* 58.

[60] Tacite, *ann.* XII 5.

[61] Tacite, *hist.* I 15 et 30.

[62] ibid. I 16, 3.

> Invidia tristis, victa consensu pio
> cessit; senatus, equitis accensus favor,
> plebisque vobis atque indicio patrum
> tu pacis auctor.

Le *consensus* était un héritage de la République. Qu'il soit fidèle à la tradition ou qu'il commette des anachronismes en parlant la langue de son temps, Tite-Live découvre son action dans le passé romain. Et aussi dans les crises, au moment où les institutions font défaut: chute de la royauté (II 2, 2), consulats de Quintus Fabius Maximus[63], attribution de provinces «*extra sortem*»[64]. Le principat ne fit que canaliser une force dont il accapara la masse grossie proportionnellement aux ressources de Rome. Le refus de l'empereur creusait un vide par où elle s'épanchait avec plus de violence, emportant la résistance.

Mais les sympathies des hommes ne suffisaient pas. La participation des dieux était indispensable. Il fallait se l'assurer, au besoin la susciter, en laissant le champ libre, permettre à la volonté divine de se manifester pour lever les derniers scrupules. C'est ainsi que corollaire de celui des hommes se montre le *consensus* des dieux. La préface de Valère Maxime contient une dédicace à Tibère: *penes quem hominum deorumque consensus maris ac terrae regimen esse voluit*[65]. Galba a été appelé à l'Empire par le *deorum hominumque consensu*[66]. L'armée de Germanie accueille Vitellius comme un présent des dieux[67]. Vespasien est persuadé qu'il n'est pas devenu empereur sans la Providence: *οὐ δίχα δαιμονίου προνοίας*[68]. «Les secrets du destin, manifestés par des prodiges et par des oracles, révélaient que l'Empire était destiné à Vespasien et à ses enfants, mais c'est après que nous y avons ajouté foi.[69]» Tacite consacre un chapitre à ces signes surnaturels qui inauguraient l'ascension de la dynastie flavienne[70]. Il faut alors en déduire que le refus du pouvoir et la croyance en la prédestination étaient non contradictoires mais complémentaires. Vespasien savait ce qu'il avait à faire[71]. L'adoption de Trajan, semblable à une présentation, avait débuté par un présage: les dieux révélaient aux humains leur *imperator*. Dès ce moment, les hésitations n'étaient plus permises. La foule s'arrogeait le droit d'user de violence pour contraindre le récalcitrant sourd aux appels du destin [72].

[63] X 13, 12: *tum demum consensu civitatis victus.* X 22, 2: *Fabi oratio fuit, qualis biennio ante; deinde ut vincebatur consensu ...*

[64] X 24, 18: *nec minore populi consensu quam senatus provincia Etruria extra sortem Fabio decreta est.*

[65] Val. Max. *praef.*

[66] Tacite, *hist.* I 15, 2.

[67] Suet., *Vitel.* 7, 3. Alföldi, *Insignien u. Trachten* ..., p. 85.

[68] Joseph., *Bell. Iud.* IV 622. – Weber, *Joseph u. Vespasian*, p. 45. 107. Piganiol, *Hist. de Rome*, p. 274: «Vespasien se présente comme un sauveur, les prodiges se sont multipliés autour de son avènement, attestant qu'il était l'objet d'une désignation céleste.»

[69] Tacite, *hist.* I 10 (Trad. Goelzer, Les Belles-Lettres).

[70] ibid. II 78. Cf. P. Jouguet, Mélanges Ernout, p. 200–220.

[71] ibid. II 78,10: *haud dubia festinatione discessere Mucianus Antiochiam, Vespasianus Caesaream ...*

[72] Plin., *pan.* 5, 2–6. cf. supra p. 179 et commentaire de M. Durry, *Panégyrique de Trajan* (Les Belles-Lettres, Paris 1938), p. 91.

L'avènement de Constantin est aussi significatif. Sa position était équivoque: fils d'un Auguste, Constance Chlore, et d'une concubine dont Constance Chlore s'était séparé pour épouser la belle-fille de Maximien, selon le principe jamais contesté de l'hérédité, la succession lui revenait[73]. Fils de *divus*[74], il bénéficiait du charisme imparti à la dynastie[75]. Point n'eût été nécessaire de le renouveler. Mais les aberrantes dispositions de Dioclétien et de la «tétrarchie» le renvoyaient dans le rang; une expertise nouvelle de sa consécration n'était pas inutile. Démonstratif, son geste de refus consiste à se jeter sur un cheval et à simuler une fuite, piquant des éperons, pour se dérober aux sollicitations des soldats[76]. Mais celui que «l'Empire poursuivait»[77] ne pouvait échapper à sa destinée. La volonté divine se révéla par la Victoire convainquant Constantin qu'il était bien l'Elu.

Cette attente d'une confirmation par signe céleste répond à la mentalité de Constantin. Elle est conforme, A. Piganiol l'a lumineusement montré, au sens religieux de la Victoire. Par elle s'affirmait l'exceptionnelle puissance de l'empereur[78].

L'attachante personnalité de Julien n'appelle pas la controverse. La sincérité de ses sentiments est au-dessus du soupçon. Tôt ou tard il devait parvenir à l'Empire. Il savait dans quelle voie il était engagé. Il avait été officiellement proclamé César. Ammien Marcellin XV 8, 10 fait dire à Constance: *Cuius* (= Julien) *praeclaram indolem bonis artibus institutam hoc ipso plene videor exposuisse quod elegi. Ergo eum praesente nutu dei caelestis amictu principali velabo.* Avant de mourir il avait eu le temps de le déclarer son héritier[79]. Julien ne recula pas comme ses penchants pour la vie contemplative et ses déclarations permettraient de le supposer. Il ne dédaigna pas une certaine propagande à laquelle nous devons d'intéressants commentaires[80]. Sa religiosité n'exclut ni diplomatie ni sens pratique: la voix des dieux coïncidait avec ses intérêts[81]. Dans sa lettre aux Athéniens, il

---

[73] *Excerpta Valeriana* 2, 2. Seeck, *Gesch. d. Unterg.* I p. 73. Albertini, *Emp. rom.*, p. 348. Besnier, p. 334. 336. Kornemann, *Röm. Gesch.* II p. 407. Piganiol, *Constantin* (Paris 1932), p. 32, 46; *Hist. de Rome*, p. 448. *Camb. Anc. Hist.* XII p. 678 (par N. H. Baynes).

[74] Eutrop. X 1, 3. .. *inter divos relatus est.*

[75] Alföldi, *Insignien u. Trachten...*, p. 83.

[76] J. Burckhardt, *Die Zeit Konstantins des Grossen*[4] (Kröner, Leipzig 1924), p. 337. Les interprétations sont diamétralement opposées. Real-Encycl. IV 1015, v. 2 (Benjamin): «Die berichtete Flucht vor der Wahl zu Ross (*Pan.* VII 8) ist höchstens ein unbedeutender Akt geheuchelter Bescheidenheit.» – Seeck, *G. d. Unt.* (1897) I p. 480: «Dass er bei seinem ersten öffentlichen Erscheinen einfach durch die Soldaten hintritt, sich ihnen also in einer Situation zeigte, die zum Überwerfen des Purpurs und den sonstigen Zeremonien so ungeeignet wie möglich war, spricht entschieden gegen ehrgeizige Absichten.» A. Piganiol, *Constantin*, p. 45 (sur l'obscurité des circonstances).

[77] *Pan.* VII 8: *Quis enim te Cyllarus aut Arion posset eripere, quem sequebatur imperium? Illa, inquam, illa maiestas, quae Iovis subvecta nutu, nec Iridi deum nuntiae sed ipsi commissa Victoriae, tam facile comitata est quam cito ad terras caelo missa perveniunt.*

[78] Piganiol, *Recherches sur les Jeux romains* (1923), p. 120–125. J. Gagé, *Théol. de la Vict.*, Rev. Hist. 171 (1933), p. 1–43. Nerva a adopté Trajan sur un signe de la Victoire (Dio LXVIII 3, 4).

[79] Piganiol, *Empire chrétien*, p. 126.

[80] Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, p. 126.

[81] Zosime III 9, 7: *εἰπὼν ὡς τοῖς θεοῖς ἄμεινον ἢ τοῖς Κωνσταντίου λόγοις ἑαυτόν τε καὶ τὸν ἑαυτοῦ βίον ἐκδοῦναι.*

raconte le pronunciamento de Lutèce. Il prend les dieux à témoins[82] qu'il a refusé aussi longtemps que possible. Il implora un signe de Zeus. Et prodiges de se multiplier, entre autres l'apparition du Génie de l'Empire, rapportée par Ammien: «Depuis longtemps, j'observe en secret le seuil de ta demeure, impatient de t'élever en dignité. Maintes fois je me suis senti repoussé et je suis parti. Si tu me congédies maintenant encore, je m'en irai découragé.[83]» Julien cède. Pour une âme dévote comme la sienne, la voix divine fut déterminante. Cela n'étonne pas. Mais il y a une seconde version des évènements. Bidez a joint à son édition des œuvres la lettre 17b[84] à Constance où Julien explique ce qui s'est passé. Malheureusement, reconstitution d'Ammien à la Thucydide, la lettre n'est que fictive[85]. C'est un plaidoyer dans lequel Julien est censé défendre son comportement, celui des soldats, et protester de sa bonne foi. Il n'a cédé que sous les menaces de mort et dans la pensée qu'il limitait le mal en empêchant la création d'un autre Auguste. Argument qui ne manque pas d'habileté. Il est regrettable que nous n'ayons pas le texte authentique (la lettre a sûrement existé), car nous aurions trois versions dont la comparaison eût été suggestive. Bidez remarque qu'il ne peut s'agir d'une reproduction littérale[86]. L'expression «*huius modi*» s'y oppose. Néanmoins, ce qui frappe, c'est l'absence totale des éléments religieux. Aucune allusion à l'intervention divine. Le tact élémentaire en effet dictait une stricte réserve en cet endroit. De même que les empereurs étaient susceptibles en ce qui concerne leur horoscope, de même il eût été d'insigne maladresse d'alléguer comme excuse l'appel des dieux. Ce n'est pas trop s'avancer que de faire crédit à Ammien. Reculant devant une invraisemblance psychologique, il a respecté dans l'esprit son original. Silence éloquent, cette prétérition volontaire est un aveu: l'efficacité d'une de ces forces qui portait l'empereur au pouvoir.

L'«usurpateur Maxime» apporte sa piquante contribution. Tandis que les évêques lui faisaient la cour, saint Martin refusait de frayer avec le tyran qui avait chassé deux empereurs. Maxime d'affirmer qu'il ne s'était pas emparé volontairement de l'Empire; ses soldats l'y avaient contraint avec la volonté de Dieu; il avait dû ensuite défendre par les armes ce pouvoir qu'on lui avait imposé; d'ailleurs, Dieu ne semblait pas contraire à un homme qui avait remporté la victoire dans des circonstances si incroyables[87]. Selon la conviction antique, la victoire attestait «l'intervention et la puissance d'un dieu»[88]. Maxime avait beau jeu de légitimer

---

[82] 284 C: *ὡς ἴσασι οἱ θεοί.* Cf. lettre à Maxime 38 (26, p. 52 Bidez): *ἄκων, ὡς ἴσασιν οἱ θεοί.* Cf. Libanius, *orat.* XII 38; XVIII 97.

[83] Amm. Marcel. XX 5, 10. Trad. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, p. 184. – Cf. Amm. Marcel. XX 5, 4: *dum adulescens specie tenus purpuratus ut nostis, vestrae tutelae nutu caelesti commissus* ... (discours aux soldats après son avènement). – Autre apparition avec oracle: Zosime X 9, 9. Cf. Libanius, *orat.* XVIII 103–104.

[84] *L'emp. Julien* (Œuvres complètes, t. I, 2e partie [Paris 1924]), p. 23.

[85] = Amm. XX 8, 5–17.

[86] Bidez, loc. cit. p. 9, n. 2.

[87] Sulpic. Sev., *vit. Mart.* 20, 3. – P. Monceaux, *Saint Martin* (Payot, Paris 1926), p. 130.

[88] Piganiol, *Jeux romains*, p. 123. Cicéron (*imp. Cn. Pomp.* 47): les *imperia* sont confiés aux favoris des dieux.

son pouvoir et saint Martin, vaincu par des arguments péremptoires, vint à la table de l'empereur.

Ainsi devant une décision à prendre, individu et collectivité antiques réagissent selon les lois d'une psychologie de primitif qui évolua peu. Ils restent à l'affût de chaque signe divin semblant apporter une réponse à leurs préoccupations. Les prodiges, il n'est pas besoin de le dire, s'interprétaient selon les aspirations de l'un ou de l'autre: le dirigisme existait déjà dans ce domaine! L'empereur du IVe siècle ne se trouvait pas dans une situation différente de celle de Jules César avant de franchir le Rubicon[89], de Numa consultant les dieux avant de recevoir la royauté[90], d'Enée attendant obstinément prodiges et leur confirmation avant de prendre le moindre parti. Désirs et réalités se confondaient aisément. A défaut de surnaturel, l'intervention de la foule devenait elle-même prodige[91]: *vox populi, vox Dei.* L'élection de saint Ambroise à l'épiscopat de Milan ne procède pas d'autre source[92].

Le geste du refus émane d'un tréfonds politique et mystique perceptible au travers des sources correctement interprétées. Si les Anciens ne s'expliquent guère à ce sujet, c'est que c'était l'évidence même. Il en est autrement d'une autre catégorie de témoignages. L'avènement du régime personnel avait heurté trop de résistance pour qu'il se passât de justification. Il y avait toute sorte de précautions à prendre devant la susceptibilité romaine entretenue par la tradition, ravivée ci et là au contact de l'hellénisme. Les égards envers l'opinion se manifestent dans la terminologie: les Romains regardaient plus au mot qu'à la chose; à condition que la pillule fût dorée, ils l'avalaient sans rechigner. Il était donc indispensable de recourir à la persuasion, d'où l'importance de l'expression littéraire. Il fallait proclamer un idéal, en rebattre les oreilles des citoyens pour leur faire comprendre que ce qu'on leur imposait réalisait leurs aspirations. L'importance des apports moraux et intellectuels est considérable. Cette fois, il suffit d'écouter les déclarations des Anciens pour reconstituer le climat dans lequel grandit le principat.

Les mœurs de la République avec la brigue, le *cursus honorum* n'auraient guère admis les fantaisies d'un candidat refusant la dignité pour l'obtention de laquelle il avait mis à contribution ses ressources personnelles et celles de ses amis. Le plan de campagne exposé par le *Commentariolum petitionis* ne comprenait aucun précepte de ce genre. L'oiseau rare, Caton, qui se faisait fort de mépriser les petits moyens de propagande électorale, était affecté d'un échec[93]. Du point de vue doc-

---

[89] La «mystique de César», lumineusement démontrée par J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* (Paris 1934), p. 98 et suiv. 114 et suiv. 117 et suiv. *César*[3], p. 857; 897.

[90] Liv. I 18, 6: ... *de se quoque deos consuli iussit.*

[91] Amm. Marcel. XXVI 1, 5: ... *Valentinianus nulla discordante sententia numinis adspiratione caelestis electus est* ...

[92] On sait que la voix d'un enfant déclencha l'enthousiasme, Paulin. 6.

[93] Plut. *Cat. Min.* 49, 2–50. Amm. Marcel. XXVIII 4, 21.

trinal un refus n'était qu'exceptionnel. «Le devoir de l'homme de bien était de ne pas se soustraire à la gestion des affaires publiques.[94]»

A côté de l'attitude stoïcienne, il y en avait une autre: il était bienséant de ne pas paraître convoiter la charge souhaitée. La meilleure *captatio benevolentiae* consistait à se laisser faire une douce violence. Pompée pratiquait cette politique. Il avait «l'habitude de penser une chose et d'en dire une autre, sans toutefois être assez habile pour ne pas laisser transparaître ses désirs»[95]. Cassius Dion avait suffisamment de perspective pour voir en lui un précurseur du régime personnel. Imbu de l'idéal peu à peu cristallisé autour de la candidature impériale, il donne un commentaire suggestif. En 67 av. J.-C., Pompée feint de refuser le commandement de la guerre contre les pirates. Gabinius explique le sens du refus: en n'acceptant pas, Pompée se montre digne de lui-même; il n'appartient pas à l'homme de bien de désirer le pouvoir; quand, par chance, cet homme se rencontre, il ne faut pas lâcher l'occasion; il faut au besoin le contraindre; les deux parties y trouvent leur compte: l'une est sauvée, l'autre sauve ses concitoyens[96].

Donc le refus est la marque de l'*ἀγαθὸς ἀνήρ*, du *bonus*. «Tu refusais de régner, tu refusais, preuve que tu régnerais bien.[97]» L'*Institutio Traiani*, apocryphe mais inspirée de Plutarque, est émaillée de *topoi* du genre: «Je savais que ta modestie ne désirait pas le principat que tu t'es toujours appliqué à mériter par la distinction de tes mœurs. En vérité, on te juge d'autant plus digne que tu te montres éloigné de l'accusation d'ambition ...»[98]. Inversement, Alexandre Sévère pardonne à l'usurpateur Ocinius Camillus. Aspirant à la «tyrannie», il avait spontanément accepté la direction des affaires publiques «qu'on imposait aux bons contre leur gré»[99].

En d'autres termes, pour mériter le pouvoir, il fallait commencer ... par le refuser. Gage de *moderatio*, affichée par les empereurs conscients de la situation, et article de propagande répandu par ceux qui voulaient se donner comme tels[100].

---

[94] Dio XL 58, 4 (an. 52 av. J.-C.) *λέγων ἀγαθοῦ ἀνδρὸς ἔργον εἶναι μήτ' ἀποδιδράσκειν τὴν προστασίαν τῶν κοινῶν, ἄν γέ τινες χρῆσθαι αὐτῷ ἐθελήσωσι, μήθ' ὑπὲρ τὸ προσῆκον αὐτῆς ἐφίεσθαι.* Zénon (Senec. *de otio* 3, 2): *accedet* (sapiens) *ad rem publicam nisi si quid impedierit.* Chrysippe (Diogène Laërce, *Zénon* 64): *πολιτεύεσθαί φασι τὸν σοφὸν, ἂν μή τι κωλύῃ.*

W. Kroll, *Die Kultur der ciceronischen Zeit* (Das Erbe der Alten 22, Dieterich, Leipzig 1933) I, 52–54. – E. de Saint-Denis, *La théorie cicéronienne de la participation aux affaires publiques*, Rev. de philologie 64 (1938), p. 193–215.

[95] Caelius, apud Cic., *fam.* 8, 1, 3.

[96] Dio, XXXVI 24, 5–6; 27, 2: *οὔτε γὰρ ἄλλως ἀγαθοῦ ἀνδρός ἐστιν ἄρχειν ἐπιθυμεῖν καὶ τὰ πράγματ' ἔχειν ἐθέλειν.* 27, 6: *ὅταν τις τοιοῦτος εὑρεθῇ, καὶ σπουδάζειν αὐτὸν καὶ καταχρῆσθαι αὐτῷ, κἂν μὴ βούληται. καλλίστη γὰρ ἡ τοιαύτη βία καὶ τῷ ποιήσαντι καὶ τῷ παθόντι γίγνεται, τῷ μὲν ὅτι σωθείη ἂν ὑπ' αὐτῆς, τῷ δὲ ὅτι σώσειεν ἂν τοὺς πολίτας ...*

[97] Plin., *pan.* 5, 5: *recusabas enim imperare, recusabas, quod erat bene imperaturi* (Trad. Durry).

[98] Plutarch., *Moralia*, vol. VII (édit. Teubner), p. 183 Bernardakis: *Modestiam tuam noveram non appetere principatum, quem tamen semper morum elegantia mereri studuisti. Quo quidem tanto dignior iudicaris, quanto a crimine ambitionis videris esse remotior.*

[99] Hist. Aug., *vit. Alex. Sev.* 48, 1 (= I p. 289 Hohl): *eum rogavit eique gratias egit, quod curam rei publicae, quae recusantibus bonis imponeretur, sponte reciperet.*

[100] Monnaies: H. Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the British Museum* I (1923), pl. 24, 4–5. P. L. Strack, *Untersuchungen zur Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts* (Stuttgart 1931), p. 59 (bouclier d'honneur avec inscription: *clementia* et *moderatio*). Alföldi, *Insignien u. Trachten* ..., p. 88; Weber, *Princeps* I p. 257*.

A côté d'une réserve qui témoignait d'esprit civique, la conception même du pouvoir impérial explique le refus. Les déclarations sont catégoriques: le souverain se dévoue pour la communauté, «*rei publicae causa*»[101]. Il renonce à la quiétude du *privatus*, comprenant aussi bien les simples citoyens que les magistrats en fonction, auquel il s'oppose désormais, pour se consacrer au bien général. La monarchie n'était plus considérée comme un mal nécessaire, préférable aux guerres civiles. Sous l'influence de la philosophie, il s'est fait un travail dans l'opinion romaine. La monarchie apparaît comme l'antithèse du chaos (= le mal), la solution idéale garantissant le salut et la conservation de l'individu. Des débats fictifs sur les formes d'Etat (Agrippa-Mécène; Euphrates-Dion-Apollonius de Tyane[102]), la démocratie sort régulièrement amoindrie. La monarchie n'a plus besoin d'apologie. Cicéron avait déjà frayé la route: «Rien n'est aussi conforme au droit et à l'ordre de la nature que l'*imperium* sans lequel aucune famille, aucune cité, aucune nation, non plus que le genre humain tout entier, la nature et le monde ne pourraient subsister»[103]. Les philosophes montrent dans la nature l'école de la monarchie[104]. La doctrine du Chef unique et tout-puissant est fixée; à une condition ... que ce chef fût capable et assurât le bonheur des citoyens. Ce qui impliquait des devoirs. Et le candidat à l'Empire le sait si bien que, simulacre ou non, il est obligé, en signe de reconnaissance, d'esquisser un mouvement de recul devant les responsabilités qu'il encourt. Une terminologie de circonstance révèle les sentiments qu'il ne se gêne pas d'afficher en réponse aux sollicitations. L'objection immédiate est que le pouvoir est une charge dans toute l'acception du mot. Le futur empereur n'est pas un quémandeur; il condescend à ne pas rester inflexible. Il «prend sur lui»[106] le poids des soucis[107], sa vie est peineuse[108]. Fidèle à son poste, il monte la

---

[101] Conception platonicienne: cf. Cic., *fin.* II 14, 45: *ut ad Archytam scripsit Plato, non sibi soli natum meminerit, sed patriae* ... (= Plato, *Epist.* IX 358 A: *ὅτι ἕκαστος ἡμῶν οὐχ αὑτῷ μόνον γέγονεν ἀλλὰ τῆς γενέσεως ἡμῶν τὸ μέν τι ἡ πατρὶς μερίζεται, τὸ δέ τι οἱ γεννήσαντες, ... καλούσης δὲ τῆς πατρίδος αὐτῆς πρὸς τὰ κοινά, ἄτοπον ἴσως τὸ μὴ ὑπακούειν* ...).

[102] Dio LII 1 (Auguste). Philostrat., *vit. Apoll.* V 33, etc. (Vespasien). Dio Prus. III 46 (Trajan).

[103] *leg.* III 3 Trad. Appuhn, Garnier. J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, p. 105.

[104] Exemple: Sénèque (*clem.*, III 1 [1, 3] 5; III 17 [I, 19] 2).

[105] Plutarch., *Brutus* 12: *χεῖρον εἶναι μοναρχίας παρανόμου πόλεμον ἐμφύλιον.*

[106] Suscipere: Cic., *Phil.* III 5; V 3 (commentaire de Sternkopf, *Ciceros dritte, vierte, fünfte u. sechste philippische Rede* [Weidmann, Berlin 1912], p. 21: «nicht mehr bloss als eine Sache, die er aus eigener Macht auf sich genommen»). *Imp. Cn. Pomp.*, 71.

[107] Onus: Ovid., *Met.* XV 820. Vell. II 127. 128. Cura: Horat., *O.* I 14, 8 (Wili, *Horaz u. die augusteische Kultur* [Basel 1948], p. 118, y voit une allégorie); I 12, 50. Ovid., *Met.* XV 837. *Trist.* II 218. *Pont.* IV 9, 71. Vitruv. I 1, 1. Senec., *clem.*, pr. I 6. Tac., *ann.* I 10, 7; 19, 2. III 35, 1. *hist.* IV 13. Plin., *pan.* 44, 1; 48, 1. Ammian. XIV 11, 1; 9. Moles: Ovid., *Trist.* II 221. Tac., *ann.* XII 66. Pan. vet. II 3, 5 (Théodose). *βάρος*: Flav. Joseph., *Bell. Iud.* IV 616. Phil. Alex., *Legat. ad Gaium* 27. *φροντίς*: Auguste, *Ve Edit de Cyrène* 1, 80 (de Visscher, p. 22 et 28). Dio LIII 12, 1. *Inscription d'Aïn-el-Djamala*, découverte par J. Carcopino, Mél. de Rome 1906, p. 365 et suiv.: ... *Caesar noster pro infatigabili cura sua, per quam adsidue pro humanis utilitatibus excubat.* *κηδεμονία*: *Edit de Paullus Fabius Persicus* (F. K. Dörner, *Der Erlaß des Statthalters von Asien* Paullus Fabius Persicus [Greifswald 1935]).

[108] Labor: Tac., *ann.* XII 5. *πόνος*: Dio Prus., *περὶ βασιλείας* I et III; Dio LIII 12, 3. – M. Rostovtzeff, *Gesellschaft u. Wirtschaft im röm. Kaiserreich* I, p. 102–103. – Von Premerstein, *Vom Werden* ..., p. 120.

garde et veille sur le salut public[109]. A lui le travail, aux autres les loisirs et le repos[110].

Cela pose le problème délicat: quel sens donner à ce vocabulaire préexistant aux notions nouvelles qu'il représente? J. Marouzeau[111] a mis en garde contre les tentatives d'isoler le mot, de lui donner une valeur absolue. Concret, abstrait, métaphore, technique, il n'est pas facile de discriminer les nuances. Un danger guette l'historien: l'étymologie. Il risque de méconnaître le sens «actuel» du mot. La seule méthode consiste à le confronter sans cesse avec les interlocuteurs, le milieu, les circonstances. Du reste, il ne se présente pas sporadique; on le trouve dans le champ d'attraction de notions connexes: refus, souci, dignité, mérite. Il est fragment d'un pointillé qui, à distance convenable, dessine une physionomie aux traits individuels. Nous ne pouvons ici que mentionner un cas typique: *cura*[112]. Aussitôt se présente à l'esprit l'emploi technique, la *cura legum, annonae, aquarum, viarum*[113]. Il semble normal d'y assimiler la *cura rei publicae* d'Auguste dont von Premerstein fait une *potestas*[114]. Or, une prudente appréciation soulève le doute. Replacé dans son cadre, le mot prend une signification plus pleine[115]. La *cura*, ce sont «les soins attentifs»[116] du *princeps*, sa sollicitude pour l'Etat[117]. «L'empire

[109] Statio: Auguste, ap. Gell. XV 7, 3. Rev. ét. lat. 21/22 (1943/4), p. 146 et suiv. A. Oltramare, *La réaction cicéronienne et les débuts du principat*, Rev. ét. lat. 10 (1932), p. 83. A. Piganiol, Journ. des Sav. 1937, p. 161; Köstermann, Philologus 87 (1932), p. 358–368. 430–444. R. Syme, *The Roman Revolution*, p. 520. A. Zwaenepoel, *Augustus en de Stoa*, Antiquité classique 17 (1948), p. 594. Custos: Horat., *O.* IV 5, 2; 15, 17. Cf. R. Syme, *The Roman Revolution*, p. 519. Tutela: Ovid., *Fast.* I 415; *Trist.*, II 233. Vell. II 105. Plin., *epist.* X 52; cf. 53; 102. Suet., *Aug.* 94. προστασία: Strab. p. 840 C. Dionys. Hal., *Ant.* II 3; VII 65; VIII 5, 5. Dio L 20, 5; LII 17, 1; LIII 12 1; LIV 12, 4; LV 20, 2: *αἵ τε γὰρ προστασίαι ἐπί τε τῇ τῶν ἀρχομένων σωτηρίᾳ καθίστανται.* cf. Vrind, *De Cassii Dionis vocabulis quae ad ius publicum pertinent* (Haag 1923), p. 98. 227. 115. 153. πρόνοια: Edit de Tiberius Julius Alexander l. 2 et 65 (Dittenberger, *or. gr.* II, 669). Plutarch., *Galba* 5, 2. Dio, LXVI 11, 1; LXXIII 5, 2.

[110] Edit de Nerva, ap. Plin., *epist.* X 58, 7.: ... *me securitatem omnium quieti meae praetulisse.* Dio LXIV 13, 3 (Othon). Pan. vet. III 12, 1: *laborum asperrime sibi sumens, ut nos quietis rebus agitemus.* 12, 3: *suo negotio omnibus otium praestat.* (cf. H. Gutzwiller, *Die Neujahrsrede des Konsuls Claudius Mamertinus vor dem Kaiser Julian* [Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft 10 [Basel 1942], p. 159). Sur le rôle de bienfaiteur-évergète, v. H. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité* (Paris 1948), p. 404–405.

[111] *Traité de stylistique appliquée au latin*[2] (Paris 1946), p. 141. Chapitre fondamental.

[112] Je compte reprendre le problème dans un travail plus étendu sur l'aspect idéologique du principat.

[113] Suet., *Aug.* 37: *nova officia excogitavit: curam operum publicorum, viarum, aquarum...* cf. *Thesaurus* IV 1468.

[114] Von Premerstein, *Vom Werden* ..., p. 139.

[115] Références supra p. 193 n. 107. Justes remarques de H. Fuchs, *Rückschau u. Ausblick im Arbeitsbereich d. lat. Philol.*, Mus. Helv. 4 (1947), p. 163: «... die *cura*, die Sorge, ist – weit mehr als die griechische φροντίς – eine wirkende und ordnende Kraft, und es entspricht durchaus ihrer Bedeutung, daß in der Kaiserzeit so viele staatliche Ämter und Pflichten mit diesem Worte und seinen Ableitungen bezeichnet werden.»

[116] Weber, *Princeps* I p. 65: «die sorgliche Pflege des gemeinen Wesens», d'après Dio LIII, 12, 1. Cicéron se sert de cet euphémisme pour caractériser la domination de Jules César en 45 av. J.-C., *nat. deorum* I, 7: *nam cum otio langueremus et is esset rei publicae status, ut eam unius consilio atque cura gubernari necesse esset* ... Dessau 103.

[117] Ainsi l'ode I 14 d'Horace suppose ce sens. Les adversaires de cette interprétation ne sauraient invoquer *cura* = le souci personnel du poète. cf. W. Wili, *Horaz u. die augusteische Kultur*, p. 118. Les *curae sagaces* distinguent la famille des Claudiens à qui Horace, *O.* IV 4, 73–76 prédit l'Empire.

n'est pas autre chose selon la définition des sages (philosophes) que le souci du salut d'autrui. – *nihil aliud esse imperium, ut sapientes definiunt, nisi curam salutis alienae*» (Ammien Marcellin XXIX 2, 18). Le mot a donc une valeur affective à établir chaque fois avec des chances d'approximation. Il appartient à un vocabulaire plutôt moral et philosophique. A juger sa fréquence et ses emplois, il semble émaner d'une volonté de propagande, non d'un cerveau de juriste[118].

Tant d'altruisme avait de quoi faire réfléchir et hésiter! Mais comme aujourd'hui, il servait de paravent aux ambitieux conquérant par la force le droit de faire le bonheur des peuples[119]. Cependant un pessimisme justifié ne doit pas nous empêcher de reconnaître que, après un mouvement instinctif de répulsion, il a décidé des natures nobles à obéir à un appel qui se confondait avec la voix de leur conscience. Le pouvoir suprême ne leur donnait-t-il pas les moyens d'action illimités de faire le bien[120] ? Ce n'est pas de gaîté de cœur qu'un Hadrien, un Marc Aurèle renoncèrent aux douceurs de la vie privée[121]. Pour n'être qu'une minorité, ils n'en incarnaient pas moins l'idéal du souverain dont la majorité se réclamait.

Comme l'ont révélé les recherches simultanées et indépendantes de A. Piganiol[122], de von Premerstein[123], le *princeps* est un chef de clientèle. A la base des rapports entre clients et patron se trouve la liberté du choix, avec obligations et devoirs des deux parts[124]. Celle-ci supprimée, naît la «tyrannie». Un passage des *Histoires* de Salluste le rappelle: *mihi quidem satis spectatum est Pompeium tantae gloriae adulescentem, malle principem volentibus vobis esse quam illis dominationis socium*[125]. Avec l'extension de la clientèle impériale à l'empire entier, la liberté devenait illusoire. On y tint d'autant plus et elle se manifesta sous la forme du *consensus*. Voilà pour le support romain. Vinrent les idées: les hommes ne peuvent s'en passer; ils y adaptent les faits. Or celles-ci étaient imprégnées d'hellénisme. Quelle que fût la signification du mot, le *princeps* se donnait comme le chef par excellence (*ἡγεμών*) le «bon pilote» (*rector*)[126], choisi pour son mérite. Antithèse: le «tyran» qui s'impose et dont on ne veut pas[127]. La doctrine proclame qu'il faut imposer le pouvoir à l'homme capable. Platon, *République* VI 489 BC: ce

[118] Pour les documents épigraphiques, v. supra p. 193 n. 107 Influence idéologique, cf. Lettre d'Aristeas à Ptolémée Philadelphe 271 (W. Schubart, *Das hellenist. Königsideal*, Archiv. f. Pap. 12 [1937], p. 8): *τί βασιλείαν διατηρεῖ; μέριμνα καὶ φροντίς, ὡς οὐδὲν κακουργηθήσεται διὰ τῶν ἀποτεταγμένων, εἰς τοὺς ὄχλους ταῖς χρείαις* (= les fonctionnaires) *καθὼς σὺ* (= le roi) *πράσσεις θεοῦ σοι τὴν σεμνὴν ἐπίνοιαν διδόντος. Das Königsbild des Hellenismus*, Die Antike 13 (1937), p. 272–288.

[119] Vell. Pat. II 124, 2: *solique huic* (=Tibère) *contigit paene diutius recusare principatum quem, ut occuparent eum, alii armis pugnaverunt.*

[120] Aristote, *Pol.* VII, III (3) 1325 A.

[121] Hist. Aug., *M. Ant. phil.* 5, 3.

[122] Journal des Savants 1937, p. 150. *Hist. de Rome*, p. 215.

[123] *Vom Werden und Wesen des Prinzipats*, p. 13 et suiv.

[124] Dionys. Hal., *Ant.* II 9. 10.

[125] V 23, p. 294 Ernout.

[126] Ovid. *Met.* XV 860. *Trist.* II 39. Suet., *Claud.* 10: la foule ne réclame pas la république mais «... *unum rectorem*» Plin., *Epist.* VI 11, 2, etc. Monnaies: cf. Mattingly, *Roman coins*, pl. XXXV, 8, p. 147. 287 (*aureus:* Hadrien «*rector orbis*» an. 121. L'empereur représenté avec un gouvernail sur un globe). Autel de Narbonne, Dessau 112.

[127] Aristot. *Pol.* III 9 (14) 1285 B; V 8 (10), 1312 B. 1313 A. 1314 A.

n'est pas au pilote de demander le gouvernail, c'est au malade d'aller à la porte du médecin, c'est à celui qui a besoin d'obéir de chercher celui qui sait commander, et non au chef de demander le commandement[128].

Dans la cité idéale (= l'*optimus status* que prétend réaliser Auguste)[129], on contraindra les philosophes à s'occuper des affaires publiques, rien n'étant exclusivement à l'avantage des uns ou des autres[130].

Le chef d'Etat romain est hanté par une idée fixe: la «tyrannie». Il en fuit les apparences, il proteste avec la susceptibilité d'un coupable. Aussi s'empresse-t-il de clamer bien haut, d'autrui, ce que chacun pense tout bas, de lui. Il détourne la vindicte publique sur l'adversaire, automatiquement le «tyran». Ce faisant, il est obligé de prendre le contre-pied et, pour le bien général, heureuse rencontre, de se draper dans une attitude étrangère à sa nature. Quitte, ce qui s'est produit quelquefois, à être ce qu'il voulait paraître[131]. Le pouvoir n'est pas demandé; il est donné[132] car il est une charge[133]. Sans enthousiasme, et pour remplir son devoir[134], le *princeps*, en se faisant prier, accepte de s'occuper de la *res publica*.

Le geste du refus, si banal qu'il soit devenu, n'en symbolise pas moins un aspect original, peut-être unique, de la monarchie romaine. A la faveur d'une prééminence dont l'origine n'a rien d'idéal (*principatus*)[135], un homme, le *princeps*, se montre capable et digne de prendre en main la direction de l'Etat. Fort de l'opinion unanime (*consensus*), il se fait donner l'*imperium*, expression abstraite de pouvoirs existants dont il serait vain, sans confondre la cause et les effets, de définir le caractère juridique. Pouvoir non illégal, car il est sanctionné par la loi, mais extra-légal, puisqu'il s'est développé en marge des institutions républicaines vivaces qu'il prétendait perpétuer.

---

[128] *οὐ γὰρ ἔχει φύσιν, κυβερνήτην ναυτῶν δεῖσθαι ἄρχεσθαι ὑφ' αὑτοῦ ... ἐάν τε πλούσιος ἐάν τε πένης κάμνῃ, ἀναγκαῖον εἶναι, ἐπὶ ἰατρῶν θύρας ἰέναι καὶ πάντα τὸν ἄρχεσθαι δεόμενον ἐπὶ τὰς τοῦ ἄρχειν δυναμένου*, cf. *laudatio* d'Auguste par Tibère, Dio LVI 39, 2 ... *ὥσπερ τις ἰατρὸς σῶμα νενοσηκὸς παραλαβὼν καὶ ἐξιασάμενος, ἀπέδωκε πάντα ὑμῖν ὑγιᾶ ποιήσας*. Cicéron, *Rep.* I 11 en conclut que les philosophes ne doivent pas être que des théoriciens. Cf. *off.* I 87.

[129] Suet., *Aug.* 28: *ut optimi status auctor dicar.*

[130] Plat., *Rep.* VII 520 A.

[131] Cf. la parole attribuée à Constantin, Hist. Aug., *Ant. Heliog.* 34, 5 (I, p. 249 Hohl): *agendum vero ... ut sint digni imperio, quos ad regendi necessitatem vis fatalis adduxerit.*

[132] Dio LXIV 2, 1, Galba: *νομίζων οὐκ εἰληφέναι τὴν ἀρχὴν, ἀλλὰ δεδόσθαι αὐτῷ (τοῦτο γὰρ συνεχῶς ἔλεγε)*.

[133] Aristote, *Pol.* V, VII (8), 1309 A, voit dans la gratuité des magistratures l'avantage d'écarter les amateurs.

[134] Cf. la *laudatio* d'Auguste par Tibère, Dio LVI 36, 4, Auguste comparé à Hercule qui *ἄκων καὶ ἐξ ἐπιτάξεως* tua un lion. ibid. 39, 6: *προκρίναντες ἠναγκάσατε χρόνον γέ τινα ὑμῶν προστῆναι*. Le rapprochement se trouve déjà dans Horace, *O.* III 14. *Herculis ritu modo dictus*, cf. *epist.* II 1: *cum tot sustineas et tanta negotia solus* ... Dessau 161: *Herculi invicto.*

[135] Ce côté réaliste et désenchanté a été fort bien éclairé par l'ouvrage si original de R. Syme, *The Roman Revolution*, p. 414 par exemple. Point de vue conciliable avec une idéologie du principat, à condition d'en discriminer les éléments. Pour les objections, v. P. Grimal, *Auguste et Athénodore*, Rev. ét. anc. 48 (1946), p. 78. Sur la signification du principat, v. le livre excellent d'Ernst Meyer, dernièrement paru et que nous n'avons pu utiliser, *Römischer Staat und Staatsgedanke* (Artemis-Verlag, Zürich 1948), p. 341.